

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVII^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Séances du mercredi 11 février 2026

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint


**PREMIER
MINISTRE** Direction de l'information
légale et administrative
*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1^{re} séance 1403

2^e séance 1461

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

145^e séance

Compte rendu intégral

1^{re} séance du mercredi 11 février 2026

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

1. Questions au Gouvernement (p. 1406)

EXCLUSION DES ÉTUDIANTS POLYNÉSIENS DE L'AIDE AU MÉRITE (p. 1406)

Mme Nicole Sanquer

M. Philippe Baptiste, ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'espace

Mme Nicole Sanquer

USURPATIONS D'IDENTITÉ (p. 1406)

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur

AVENIR INSTITUTIONNEL DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE (p. 1407)

M. Emmanuel Tjibaou

M. Laurent Panifous, ministre délégué chargé des relations
avec le Parlement

NOMINATION D'AMÉLIE DE MONTCHALIN À LA PRÉSIDENTE DE LA COUR DES COMPTES (p. 1408)

M. Antoine Valentin

Mme Maud Bregeon, ministre déléguée auprès du Premier
ministre, porte-parole du Gouvernement

M. Antoine Valentin

Mme Maud Bregeon, ministre déléguée

POLITIQUE MIGRATOIRE (p. 1408)

M. Michel Guiniot

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur

PROPOS TENUS PAR FRANCESCA ALBANESE (p. 1409)

Mme Caroline Yadan

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires
étrangères

MULTIVERBALISATION DES JEUNES (p. 1410)

Mme Farida Amrani

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur

SOUTIEN AU PEUPLE IRANIEN (p. 1410)

Mme Ayda Hadizadeh

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires
étrangères

SANTÉ MENTALE (p. 1411)

M. Michel Barnier

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre

SITUATION DES UNIVERSITÉS (p. 1412)

Mme Sophie Taillé-Polian

M. Philippe Baptiste, ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'espace

LIAISON LYON-TURIN (p. 1412)

M. Didier Padey

M. Philippe Tabarot, ministre des transports

Suspension et reprise de la séance (p. 1413)

2. Débat sur le rapport relatif à la pétition intitulée « Non à la loi Duplomb » (p. 1413)

Mme la présidente

M. Stéphane Travert, président de la commission des affaires
économiques

Mme Hélène Laporte, rapporteure de la commission des
affaires économiques

Mme Aurélie Trouvé, rapporteure de la commission des
affaires économiques

M. Éric Martineau (Dem)

Mme Lise Magnier (HOR)

M. Joël Bruneau (LIOT)

M. Julien Brugerolles (GDR)

M. Vincent Trébuchet (UDR)

Mme Florence Goulet (RN)

Mme Sandra Marsaud (EPR)

Mme Manon Meunier (LFI-NFP)

M. Dominique Potier (SOC)

M. Julien Dive (DR)

Mme Delphine Batho (EcoS)

Mme Véronique Besse (NI)

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroali-
mentaire et de la souveraineté alimentaire

Rappel au règlement (p. 1431)

Mme Delphine Batho

Mme Annie Genevard, ministre

Mme la présidente

REPRISE DU DÉBAT (p. 1432)

M. Éric Martineau (Dem)

Mme Annie Genevard, ministre
 M. Thierry Benoit (HOR)
 Mme Annie Genevard, ministre
 M. Joël Bruneau (LIOT)
 Mme Annie Genevard, ministre
 M. Marcellin Nadeau (GDR)
 Mme Annie Genevard, ministre
 M. Eddy Casterman (RN)
 Mme Annie Genevard, ministre
 M. Alexandre Dufosset (RN)
 Mme Annie Genevard, ministre
 M. Jean-Luc Fugit (EPR)
 Mme Annie Genevard, ministre
 Mme Agnès Pannier-Runacher (EPR)
 Mme Annie Genevard, ministre
 Mme Mathilde Hignet (LFI-NFP)
 Mme Annie Genevard, ministre
 Mme Anne Stambach-Terrenoir (LFI-NFP)
 Mme Annie Genevard, ministre
 M. Pierrick Courbon (SOC)
 Mme Annie Genevard, ministre
 Mme Chantal Jourdan (SOC)
 Mme Annie Genevard, ministre
 Mme Christelle Minard (DR)
 Mme Annie Genevard, ministre
 M. Benoît Biteau (EcoS)
 Mme Annie Genevard, ministre
 Mme Hélène Laporte, rapporteure
 Mme Aurélie Trouvé, rapporteure
 Mme Annie Genevard, ministre
 Mme la présidente

Suspension et reprise de la séance (p. 1444)

PRÉSIDENTE DE MME MARIE-AGNÈS POUSSIER-WINSBACK

3. Clarification des compétences : quel bilan des lois de décentralisation, quelles perspectives ? (p. 1444)

M. Hervé Saulignac, rapporteur
 M. Julien Brugerolles, suppléant Mme Émeline K/Bidi, rapporteure
 Mme Perrine Goulet, rapporteure
 M. Emmanuel Mandon (Dem)
 M. Joël Bruneau (LIOT)
 M. Éric Michoux (UDR)
 M. Jocelyn Dessigny (RN)
 Mme Mathilde Feld (LFI-NFP)
 M. Peio Dufau (SOC)
 Mme Catherine Hervieu (EcoS)
 Mme Françoise Gatel, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation
 M. Mickaël Cosson (Dem)
 Mme Françoise Gatel, ministre
 Mme Nathalie Colin-Oesterlé (HOR)
 M. Vincent Thiébaud (HOR)
 Mme Françoise Gatel, ministre
 M. Joël Bruneau (LIOT)
 Mme Françoise Gatel, ministre
 M. Michel Castellani (LIOT)
 Mme la présidente
 M. Jonathan Gery (RN)
 M. Philippe Lottiaux (RN)
 M. Charles Sitzenstuhl (EPR)
 Mme Mathilde Feld (LFI-NFP)
 Mme Colette Capdevielle (SOC)
 Mme Pascale Got (SOC)
 Mme Alix Fruchon (DR)
 Mme Catherine Hervieu (EcoS)
 Mme Véronique Besse (NI)
 Mme Françoise Gatel, ministre

4. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 1460)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quatorze heures.)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

EXCLUSION DES ÉTUDIANTS POLYNÉSIENS DE L'AIDE AU MÉRITE

Mme la présidente. La parole est à Mme Nicole Sanquer.

Mme Nicole Sanquer. J'ai déjà alerté le Gouvernement sur l'exclusion des élèves polynésiens de la bourse nationale au mérite dans l'enseignement scolaire. La réponse apportée s'est fondée sur le statut d'autonomie de la Polynésie française. Je connais trop bien cet argument, qui ne répond pas à la question de fond.

L'autonomie ne peut pas devenir un motif d'exclusion. Ce que nous demandons, ce n'est pas une exception ; c'est l'égalité de traitement pour tous les étudiants de la République, y compris ceux du Pacifique. Cette réponse ne peut donc suffire lorsqu'il s'agit de l'enseignement supérieur.

Les étudiants polynésiens poursuivent leurs études dans des formations sanctionnées par des diplômes nationaux et organisées dans le cadre du service public de l'enseignement supérieur. Ils sont évalués selon les mêmes critères, passent les mêmes examens et participent pleinement à la réussite universitaire française.

Pourtant, même lorsqu'ils remplissent les conditions d'excellence académique requises, ils demeurent exclus de l'aide nationale au mérite. Cette situation conduit à une différence de traitement entre des étudiants français placés dans une situation comparable, uniquement en raison de leur territoire d'origine.

L'autonomie institutionnelle n'a jamais eu pour objet de restreindre l'égalité d'accès aux dispositifs nationaux valorisant la réussite et l'engagement dans les études supérieures.

Le Gouvernement entend-il adapter le dispositif afin que les étudiants polynésiens puissent enfin bénéficier de l'aide nationale au mérite, ou assume-t-il le maintien durable de cette différence de traitement ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace.

M. Philippe Baptiste, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace. Si je comprends votre interrogation, je tiens cependant à vous dire que les aides au mérite sont pleinement applicables aux étudiants polynésiens et originaires de Polynésie française. Tout étudiant qui bénéficie d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux peut bénéficier de l'aide au mérite s'il répond aux conditions prévues.

Le point de vigilance se situe au niveau des critères d'exclusivité des dispositifs d'aide financière destinés aux étudiants polynésiens. Ces critères, institués par le Gouvernement de Polynésie, interdisent le cumul avec les bourses opérées par mon ministère.

C'est pour cette raison que certains étudiants polynésiens qui bénéficient de la bourse du Gouvernement de la Polynésie française ne peuvent pas recevoir l'aide au mérite – autrement, ils perdraient leur bourse locale.

Il ne m'appartient pas de me prononcer sur les critères fixés par le Gouvernement polynésien en la matière, mais mon ministère se tient disponible pour continuer à travailler avec ce dernier.

J'ai notamment échangé avec le président Brotherson il y a deux semaines sur les enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire polynésien. Je me tiens aussi évidemment à votre disposition.

Pour répondre à votre question, les étudiants polynésiens ne sont donc pas exclus par principe de l'aide au mérite.

Mme la présidente. La parole est à Mme Nicole Sanquer.

Mme Nicole Sanquer. Ce que vous venez de dire est faux. L'étudiant polynésien fait le choix entre la bourse d'État ou la bourse territoriale. Par conséquent, ceux qui choisissent la bourse d'État sont éligibles à l'aide au mérite. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LIOT.)*

USURPATIONS D'IDENTITÉ

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback. Plusieurs fois, lors des questions orales sans débat, j'ai interpellé le Gouvernement sur la situation dramatique des victimes d'usurpation d'identité.

Si je me permets d'être insistante sur le sujet, c'est parce que je pense au calvaire que vivent les victimes. Les médias indiquent régulièrement que plus de 200 000 Français seraient concernés. Ils citent le ministère de l'intérieur, mais je n'ai pas réussi à trouver de chiffres officiels. Pour que nous comprenions tous bien l'ampleur du phénomène, ce chiffre correspondrait au nombre de cambriolages commis en France chaque année.

Force est de constater que les mesures actuelles de sensibilisation et de lutte contre la fraude sont très insuffisantes, alors même que ce phénomène risque de s'aggraver avec l'essor des technologies de l'IA générative.

Dans ma circonscription, un administré subit une situation affolante. Depuis le piratage de sa boîte mail en 2019, des escrocs ont immatriculé plus de 3 000 véhicules à son nom, en utilisant une carte d'identité falsifiée et en créant des sociétés fictives. Bien qu'il ait prouvé systématiquement son innocence, le calvaire administratif ne cesse pas – chaque jour, il reçoit des dizaines de procès-verbaux qu'il doit contester.

Face à ces dérives, il n'y a d'autre solution que d'adopter un mécanisme qui renforcerait la sécurité des procédures d'identification et garantirait un traitement prioritaire pour les cas avérés d'usurpation d'identité.

Combien de nos concitoyens sont victimes de ce phénomène ? Dans quel délai pouvons-nous espérer qu'une expertise soit faite, entre les ministères de l'intérieur et de la justice et Bercy, pour que nous puissions trouver des solutions ?

La situation est devenue insoutenable. Il est urgent d'agir. Nous devons rassurer nos concitoyens sur ce sujet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur. Vous soulevez une question qui nous préoccupe vivement. Un certain nombre de nos concitoyens subissent en effet un véritable calvaire. De nombreuses actions de prévention sont menées par les forces de police et de sécurité – je ne m'entendrai pas là-dessus, mais il me paraît important de le signaler.

S'agissant du curatif, l'an dernier, nous avons enregistré 80 000 plaintes pour usurpation d'identité, dont 20 % portaient sur des usurpations numériques. Je vérifierai à quoi correspondent les chiffres que vous avancez.

Le dépôt de plainte constitue une première étape nécessaire pour obtenir une attestation de dépôt, laquelle est ensuite diffusée auprès de l'ensemble des organismes afin qu'ils interrompent immédiatement toutes les actions entreprises par l'usurpateur.

Cet acte permet aussi à la victime de contester les avis de contravention sans avance de frais ni risque de perte de points. Il est notamment possible de le faire par voie dématérialisée auprès de l'Antai. Depuis octobre 2024, le dépôt de plainte en ligne permet en outre de bloquer l'émission de nouveaux avis de contravention.

Pour vous répondre directement sur la création d'un fichier central ou d'un répertoire unique qui permettrait d'aviser l'ensemble des organismes et donc d'être plus efficace, je vous confirme que nous allons procéder à une expertise approfondie.

Il faut toutefois être très prudent : une fois qu'on aura instauré ce système transverse, dès qu'il y aura une usurpation, l'ensemble des acteurs publics comme privés et des différents organismes qui auront été saisis risqueront de bloquer toute action, y compris le paiement de prestations.

Je m'engage donc à travailler sur cette question, qui est très légitime.

AVENIR INSTITUTIONNEL DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Mme la présidente. La parole est à M. Emmanuel Tjibaou.

M. Emmanuel Tjibaou. Ma question s'adressait à Mme la ministre des outre-mer, qui est actuellement en Guyane. Elle porte sur le projet de loi constitutionnelle issu de l'accord de Bougival.

Le calendrier imposé par l'État enferme aujourd'hui le législateur dans une contrainte extrême, avec une seule issue possible : Bougival et son complément Élysée-Oudinot.

Ce faisant, vous prenez exactement le chemin inverse de celui qu'ont tracé les parlementaires à l'issue de la commission mixte paritaire, lors de l'examen de la proposition de loi organique sur le report des élections provinciales en Calédonie. Ils souhaitaient reporter les élections afin de poursuivre les discussions en vue d'un accord consensuel sur l'avenir institutionnel de notre pays.

Si cette orientation est maintenue, alors les choses sont claires : l'indépendance est écartée, la souveraineté n'est jamais évoquée et une hyperprovincialisation assumée est en train de démanteler le pays, en rompant radicalement avec toute ambition de faire peuple.

Nous sommes déliés de toutes les perspectives de décolonisation prévues par l'accord de Nouméa. Nous avons demandé une fois à reporter le troisième référendum et on nous l'a refusé. Aujourd'hui, on nous propose de reporter pour la quatrième fois les élections provinciales. Il faut être sérieux. Il est nécessaire d'asseoir la légitimité de celles et ceux qui discuteront de l'avenir de ce territoire.

Lorsque les loyalistes ont rejeté le projet d'accord de Deva sur la souveraineté partagée, qui avait été proposé par l'État, il a fallu relancer les discussions. Mais lorsque les indépendantistes ont refusé le projet d'accord de Bougival, on leur a dit qu'il faudrait aller jusqu'à Versailles. Ce n'est pas aux parlementaires de régler le consensus à la place de l'exécutif et des Calédoniens.

Allez-vous persister dans un calendrier mortifère pour notre pays ou allez-vous enfin prendre vos responsabilités et proposer une véritable voie de sortie, capable de rétablir le dialogue entre l'ensemble des parlementaires ?

Ne répétez pas les erreurs qui ont déclenché le cataclysme du 13 mai 2024 dans notre pays ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR ainsi que sur quelques bancs des groupes SOC et ÉcoS.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des relations avec le Parlement.

M. Laurent Panifous, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement. Mme la ministre des outre-mer vous prie de l'excuser, elle est en effet en déplacement en Guyane. Je suis donc chargé de vous répondre à sa place et de vous faire part de sa volonté de toujours faire avancer le dialogue.

Une étape importante a été franchie le 19 janvier avec la participation de cinq délégations calédoniennes sur dix et la signature de l'accord Élysée-Oudinot. Ces discussions ont permis d'apporter des éclairages utiles sur des points essentiels de l'accord du 12 juillet 2025 : la reconnaissance de l'identité kanak, l'exercice du droit à l'autodétermination et le rôle des provinces.

Le risque d'hyperprovincialisation que vous avez évoqué a été écarté – l'État y a veillé. L'unité de la Nouvelle-Calédonie ne saurait être remise en cause. Enfin, les partenaires se sont

accordés sur un calendrier indicatif prévoyant l'organisation des élections provinciales avant la fin de l'année, afin de redonner la parole aux Calédoniens dans un cadre démocratique apaisé.

Ces discussions témoignent d'un travail de fond qui se poursuit et qui a vocation à s'enrichir de toutes les contributions. Un protocole financier a également été conclu pour accompagner la refondation économique et sociale de la Nouvelle-Calédonie. Dès 2026, près de 1,1 milliard d'euros seront mobilisés, notamment pour la filière nickel, à laquelle je sais que vous êtes attentif.

La démarche engagée ne relève pas d'une logique de chantage. Le Gouvernement a souhaité que le pacte de refondation avance indépendamment du calendrier politique, afin de répondre aux urgences économiques et sociales de la Nouvelle-Calédonie.

NOMINATION D'AMÉLIE DE MONTCHALIN À LA PRÉSIDENTE DE LA COUR DES COMPTES

Mme la présidente. La parole est à M. Antoine Valentin.

M. Antoine Valentin. Monsieur le Premier ministre, j'aimerais vous interroger sur la politique de recyclage et de réemploi, non pas dans notre filière industrielle ou chez les ménages français, mais plutôt dans les arcanes du pouvoir macroniste.

Il y a neuf ans, les Français ont élu le plus jeune président de la V^e République, parce qu'ils désiraient un profond renouvellement de méthode. À la place, ils auront eu en même temps le pire de l'ancien monde, celui qui a conduit à la nomination de Jack Lang, et le pire de la République des copains, qui aboutit à nommer Mme de Montchalin à la Cour des comptes.

Je pense aussi au recyclage des macronistes François Bayrou, Clément Beaune et Christophe Castaner. Le bilan est sans déchets – nos collègues écologistes ne peuvent qu'applaudir.

Amélie de Montchalin à la présidence de la Cour des comptes et bientôt un nouveau gouverneur de la Banque de France : cette méthode vise à cornaquer des institutions pourtant indépendantes à l'heure où nous vivons le crépuscule du mouvement macroniste. En politique comme en chimie, rien ne se perd, tout se recycle.

Ma question est simple : quand allons-nous renouer avec les sacro-saintes méthodes républicaines, qui faisaient reposer les nominations d'abord sur la liberté, sur la compétence à l'égard des institutions essentielles au bon fonctionnement de la République ?

M. Ian Boucard. C'est poussif...

M. Antoine Valentin. Le recyclage est certes bon pour l'environnement, la planète, mais je ne suis pas certain que celui que vous pratiquez le soit pour la France. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement.

Mme Maud Bregeon, ministre déléguée auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement. Nous n'avons aucun problème à accepter la confrontation des idées ; cependant, parler de recyclage, de déchets, à propos de responsables politiques, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, est absolument honteux ! (*Applaudissements sur quelques bancs*

des groupes EPR et DR.) Je vous redis ce que j'ai déjà exposé concernant le fonctionnement intrinsèque de la Cour des comptes, indépendant et collégial ; mais encore une fois, parler de responsables politiques, de quelque parti qu'ils soient, en utilisant les mots de recyclage et de déchets devrait vous faire honte. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Antoine Valentin.

M. Antoine Valentin. Vous n'avez pas répondu à ma question.

Mme Marie-Christine Dalloz. C'était tellement évident !

M. Antoine Valentin. Par ailleurs, je n'ai pas utilisé les termes de déchets et de recyclage : je vous en laisse la paternité – ou la maternité. Enfin, devant votre zèle à traiter avec hargne une question simple, je ne doute pas que vous, qui servez pourtant grandement l'État, ne manquerez pas d'être prochainement récompensée par une nomination. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Maud Bregeon, ministre déléguée. J'ai précisément employé des mots que vous avez utilisés au cours de votre question : la séance étant filmée, je laisse aux Françaises et Français qui nous regardent le soin de s'en assurer. Je le répète, la confrontation n'exclut pas le respect. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et DR.*)

POLITIQUE MIGRATOIRE

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Guiniot.

M. Michel Guiniot. Le 2 février dernier, monsieur le ministre de l'intérieur, le Conseil d'État a rejeté votre pourvoi contre un arrêt de la cour administrative d'appel de Bordeaux qui annulait le rejet par le préfet de Gironde de la demande de visa pour soins d'un homme de nationalité congolaise, reconnu comme réfugié par la Grèce. Un tel enchaînement souligne que le visa pour soins n'est manifestement pas adapté à la politique migratoire que souhaite le Gouvernement. En outre, cette décision contribue à amplifier l'appel d'air migratoire dont souffre notre pays et contre lequel le Gouvernement ne fait pas grand-chose : avant qu'elle ne soit prise, près de 30 000 personnes par an demandaient à venir se faire soigner en France, avec un taux d'acceptation supérieur à 50 % ; désormais, les préfectures devront de surcroît apprécier si les soins délivrés en France sont de meilleure qualité que dans le pays où la personne a acquis le statut de réfugié.

Alors que les Français de la ruralité, des petites villes, ne parviennent plus à accéder aux soins, nous allons aggraver la situation avec des migrants qui bénéficient d'un système de santé auquel ils ne contribuent pas. C'est le contribuable qui paie ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.*) Le rejet de votre pourvoi devrait vous affecter autant que nous, car cette décision nuira à la France, aux Français, en imposant encore plus de dépenses à un système de santé qui n'en peut plus, encore plus d'immigration à une société qui ne la supporte plus.

Ma question est double. Budgétairement, pouvez-vous nous indiquer la charge que représente pour l'État, alors que notre pays affronte un déficit de 25 milliards de son assurance santé, l'attribution de dizaines de milliers de titres de séjour pour soins ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Politiquement, comptez-vous légiférer en vue de

supprimer les visas pour soins, recentrant ainsi les dépenses et limitant les flux migratoires? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur. Lorsque je dois répondre à l'UDR ou au Rassemblement national, je me transforme un peu en professeur de droit. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) En l'occurrence, je vais vous faire un commentaire de la décision du Conseil d'État que vous évoquez. Nous avons effectivement été censurés en l'espèce: le Conseil d'État ne nous a pas donné tort sur le fond, mais la préfecture avait commis une petite erreur.

M. Jean-Philippe Tanguy. Ça, c'était la séance d'hier après-midi! Ce n'est plus la question!

M. Laurent Nuñez, ministre. Les titres de séjour pour soins nécessitent d'être présent sur le territoire national; je le disais d'ailleurs hier à un député du groupe UDR. La préfecture est tenue de saisir l'Office français de l'immigration et de l'intégration, un comité médical détermine alors si l'étranger peut ou non bénéficier d'un traitement adapté dans son pays d'origine. C'est ce que font toutes les préfectures. Celle en cause, je le répète, avait commis une toute petite erreur: s'agissant d'un Congolais réfugié en Grèce, elle a fait la comparaison avec la Grèce au lieu du Congo.

M. Jean-Philippe Tanguy. Là, vous radotez; ce n'est pas la question!

M. Laurent Nuñez, ministre. Si, c'est la question!

M. Jean-Philippe Tanguy. La question est de savoir combien ça coûte!

M. Laurent Nuñez, ministre. Systématiquement, une telle situation donne lieu à un refus. Il n'existe donc pas des dizaines de milliers de titres pour soins, je vous rassure: vous-même avez cité le chiffre de 30 000 demandes, qui est rigoureusement exact, et toutes ne débouchent pas sur une décision positive. Révisez un peu vos conceptions (*Exclamations sur quelques bancs du groupe RN*);...

M. Théo Bernhardt. Qui parlait de respect, à l'instant?

M. Laurent Nuñez, ministre. ...nous sommes en tout cas, sur ce point, extrêmement rigoureux. L'instruction se déroule de manière réglementaire et le Conseil d'État nous a censurés en raison d'un problème de forme, car sur le fond, je le répète, nous aurions refusé la demande, comme nous le faisons en pareil cas. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. Il ne vous reste plus de temps pour répliquer, monsieur Guiniot.

PROPOS TENUS
PAR FRANCESCA ALBANESE

Mme la présidente. La parole est à Mme Caroline Yadan.

Mme Caroline Yadan. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Le 7 février dernier, lors d'un forum organisé à Doha par Al-Jazira, en présence notamment de Khaled Mechaal, dirigeant du Hamas, et d'Abbas Araghchi, ministre iranien des affaires étrangères, la rapporteure spéciale des Nations unies sur les territoires palestiniens, Francesca Albanese, désignait Israël comme un ennemi commun de l'humanité.

Mme Mathilde Panot. Mensonge!

Mme Caroline Yadan. Cette accusation constitue l'un des ressorts les plus anciens, les plus meurtriers, de l'antisémitisme. Elle ne relève pas de la libre critique, mais s'inscrit dans une vision complotiste et déshumanisante qui érige Israël en incarnation du mal absolu (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP*), comme jadis les Juifs, considérés par les nazis comme des sous-hommes. Mme Albanese n'en est malheureusement pas à son coup d'essai. En novembre 2022, elle participait à une conférence, à Gaza, aux côtés de cadres du Hamas. Après les massacres du 7 octobre 2023, elle remettait en cause la réalité des mutilations sexuelles et des viols commis dans ce contexte. Le 28 septembre 2025, elle humiliait publiquement un maire italien, lui enjoignant de ne plus jamais mentionner la libération des otages.

Mme Mathilde Panot et Mme Marie Mesmeur. Vous mentez!

Mme Caroline Yadan. Un mandat des Nations unies ne constitue ni une tribune militante ni un blanc-seing idéologique. Le code de conduite des rapporteurs spéciaux impose impartialité et retenue; en l'occurrence, ces principes sont manifestement bafoués. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Cette situation engage la responsabilité de la communauté internationale, celle de la France. Notre pays ne peut rester silencieux face à cette rhétorique haineuse, alors que l'antisémitisme explose et que la crédibilité même des Nations unies, censées promouvoir la paix, est en jeu. Pouvez-vous nous confirmer que la France va faire entendre sa voix afin que Mme Albanese soit déchue, avec effet immédiat, de tout mandat onusien? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme Andrée Taurinya, Mme Mathilde Panot et Mme Marie Mesmeur. Menteuse! Quelle honte!

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. La France condamne sans aucune réserve les propos outranciers et coupables de Mme Francesca Albanese. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Ceux-ci ne visent pas le Gouvernement israélien, dont il est permis de critiquer la politique, mais Israël en tant que peuple, en tant que nation, ce qui est inacceptable. Tenus, vous l'avez rappelé, en présence d'un représentant du Hamas et d'un membre du Gouvernement iranien – alors que se poursuit la répression –, ces propos s'ajoutent à une longue liste de prises de position scandaleuses: justifier le 7 Octobre, c'est-à-dire le pire massacre antisémite de notre histoire depuis la Shoah,...

M. Aurélien Le Coq. Quel mensonge! C'est faux!

M. Jean-Noël Barrot, ministre. ...évoquer un lobby juif ou encore comparer Israël au III^e Reich. Mme Albanese, qui se présente comme une experte indépendante au service des Nations unies, n'est ni experte ni indépendante,...

Mme Andrée Taurinya. Quelle honte d'entendre ça!

M. Jean-Noël Barrot, ministre. ...mais une militante politique qui agite des discours de haine, lesquels desservent la cause du peuple palestinien, qu'elle entend pourtant défendre, et celle des Nations unies. En aucun cas, d'aucune manière Mme Albanese ne peut s'exprimer en leur nom; elle trahit leur esprit.

Mme Mathilde Panot. Vous relayez les mensonges des suprémacistes!

M. Jean-Noël Barrot, ministre. Ses provocations n'appellent qu'une seule réponse : sa démission. C'est en ces termes, avec cette fermeté, que s'exprimera la France le 23 février, lorsque débute la prochaine session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR et Dem – M. Jérôme Guedj applaudit aussi.*)

MULTIVERBALISATION DES JEUNES

Mme la présidente. La parole est à Mme Farida Amrani.

Mme Farida Amrani. « Madame, j'ai 19 ans et 9 000 euros de dettes. Ma vie est foutue. » C'est en ces termes qu'un jeune m'a interpellée vendredi dernier. À 19 ans, endetté de 9 000 euros ! Pourquoi ? Pour des amendes répétées, parfois déléguées sans caractérisation de l'infraction, dans le seul but d'intimider, souvent sans contrôle, sans échange ; des amendes, fréquemment déléguées à la police municipale, qui tombent, s'accumulent. De l'étude publiée le 9 avril 2025, avec le soutien du Défenseur des droits, il ressort que la multiverbalisation peut devenir un outil d'éviction de l'espace public. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Exclamations sur quelques bancs du groupe RN.*)

On ne sanctionne plus un comportement, on sanctionne une présence – au faciès. Aux Épinettes, aux Aunettes, aux Pyramides, dans toute la ville d'Évry-Courcouronnes, des jeunes se retrouvent verbalisés parce qu'ils sont là, en bas de chez eux, en groupe, en jogging, assis sur un banc. Les infractions se révèlent parfois requalifiées, voire inexistantes : tapage en plein jour, dépôt d'ordures sans élément matériel, lots d'amendes simultanées. Constatant les mêmes dérives au sein de sa circonscription, mon collègue Abdelkader Lahmar a demandé une commission d'enquête : il signale le caractère systémique de ces pratiques.

Outre leur injustice, ces amendes fabriquent de l'exclusion : elles ferment l'accès à l'emploi, au logement, aux services bancaires. Elles installent un sentiment de harcèlement, brisent le lien avec la République, brisent des vies à peines commencées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Monsieur le ministre de l'intérieur, reconnaîtrez-vous l'existence de ces amendes abusives qui servent à effacer des jeunes de l'espace public ?

M. Alexandre Dufosset. Pas de délinquance, pas d'amende !

Mme Farida Amrani. Demanderez-vous aux préfets d'annuler les dettes qui en résultent, afin de redonner à ces jeunes foi en l'avenir ? La République ne peut transformer en indésirables la jeunesse des quartiers populaires ! (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur. Au sein de la République française, il n'y a pas d'indésirables. Tous les citoyens sont libres et égaux ; tous ont normalement le droit d'évoluer dans l'espace public. Le terme que vous employez figure effectivement dans une rubrique des mains courantes, mais au même titre que d'autres expressions ; d'ailleurs, interpellé sur ce point par la Défenseure des droits, je me suis engagé à le supprimer, puisqu'il prête à confusion. Quant à ce que vous affirmez, que des contrôles auraient lieu au faciès, des verbalisations hors du cadre de toute infraction, qui allez-vous convaincre ? Qui convaincrez-vous que les policiers...

M. Ian Boucard. Ils détestent la police !

M. Laurent Nuñez, ministre. ...contrôlent des gens dont ils n'auraient pas de bonnes raisons de penser qu'ils vont commettre des infractions ? Qui convaincrez-vous de contrôles au faciès qui n'existent pas ? (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Les verbalisations, les amendes, y compris l'amende forfaitaire délictuelle, sont toujours adossées à une infraction. Ce que je vais vous dire est très sérieux et je le pense profondément : je ne crois pas que nous contribuerions mieux à l'acceptation par ces jeunes de ce qu'est la République, de ce qu'est l'autorité, en laissant supposer ce que vous laissez supposer, autrement dit que la police leur en veut, qu'elle les contrôle à cause de ce qu'ils sont. Notre police est une police républicaine, qui fait un travail de sécurisation et de maintien de l'ordre. S'il vous plaît, ne dites pas autre chose ! Ces jeunes sont, comme nous, des citoyens français ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN, EPR, SOC, DR et Dem.*)

M. Thomas Portes. Regardez qui vous applaudit ! (*M. Thomas Portes désigne les bancs du groupe RN.*)

SOUTIEN AU PEUPLE IRANIEN

Mme la présidente. La parole est à Mme Ayda Hadizadeh.

Mme Ayda Hadizadeh. Ma question s'adresse au ministre des affaires étrangères. Hier, le régime iranien faisait la fête : pour célébrer l'anniversaire de la République islamique, il a tiré un feu d'artifice, à peine un mois après avoir tiré à balles réelles sur son peuple. Les morts sont-ils 30 000, 40 000 ? On ne le sait pas encore : des familles n'ont pas retrouvé leurs proches, les corps ne sont pas tous enterrés. Les prisons sont pleines à craquer de manifestants, mais aussi de soignants, de médecins. Leur seul crime : vouloir vivre libres, vivre dignes, vivre débarrassés des tyrans. (*Applaudissements sur tous les bancs.*) Hier, au crépitement du feu d'artifice, les Iraniens ont ouvert leurs fenêtres et crié dans la nuit : « *Marg bar Khamenei ! Marg bar Diktator !* Mort à Khamenei, mort au dictateur ! »

Alors, au grand peuple d'Iran, je veux dire ceci, car j'en ai la certitude : le peuple français et nous, ses représentants, nous ne l'oublions pas, nous voyons sa peine, nous connaissons sa douleur et nous sommes debout, à ses côtés, plus que jamais ! (*Tous les députés ainsi que Mme la présidente se lèvent et applaudissent longuement. – Les membres du Gouvernement se lèvent aussi.*)

Je remercie tous les Français qui m'ont écrit et qui m'ont demandé ce que nous pouvions faire pour le peuple d'Iran. L'histoire ne nous jugera pas sur l'intensité des émotions que nous avons ressenties, mais sur nos actes : que faisons-nous pour le grand peuple d'Iran ? Nous avons fait inscrire les gardiens de la révolution sur la liste des organisations terroristes de l'Union européenne, et c'est un premier pas, mais il ne faut pas s'arrêter là. Donald Trump est assis à la table des négociations pour signer un accord avec les tyrans, ce qui représente pour eux une véritable assurance-vie. Que fait la France, que fait l'Europe pour aider l'Iran à se débarrasser des tyrans et permettre à son peuple de vivre enfin libre ? (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Mme la présidente. Merci pour votre engagement, chère collègue !

La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Je vous remercie pour votre engagement indéfectible aux côtés du grand peuple d'Iran. Celui-ci doit en effet savoir que les Françaises et les Français saluent son courage et

pleurent avec lui les morts qui, par dizaine de milliers, ont marqué la répression la plus violente et la plus sanglante de l'histoire contemporaine du pays.

Dans ce contexte, nous agissons selon trois priorités. La première est de soutenir le peuple iranien par tous les moyens dont nous disposons, en particulier en accueillant les opposants poursuivis par le régime qui sollicitent l'asile et le refuge en France. Nous allons accroître le nombre des visas humanitaires accordés au titre de l'asile pour ces profils que nous devons protéger. C'est notre responsabilité.

La deuxième priorité est évidemment de ne laisser aucun de ces actes de répression impuni. Vous l'avez rappelé, la France a soutenu l'inscription du corps des gardiens de la révolution sur la liste des organisations terroristes de l'Union européenne et nous avons désigné, pour être ciblés par des sanctions européennes, vingt et un responsables du régime – ministre de l'intérieur, procureur général, responsables régionaux du corps des gardiens de la révolution. Après les graves événements et la répression dans le sang qui ont suivi la révolte pacifique du peuple iranien, nous entendons poursuivre ce travail de lutte contre l'impunité. Nous exigeons en outre la fin de la répression, la libération des prisonniers, la cessation des exécutions et la possibilité, pour la mission d'établissement des faits des Nations unies, de venir sur place enquêter sur les crimes qui ont été commis.

La troisième priorité est la sécurité de nos emprises et de nos ressortissants. Je le dis aux familles de Cécile Kohler et de Jacques Paris : nous ne les oublions pas, nous exigeons la libération définitive de nos compatriotes et leur retour en France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, SOC, DR, HOR et GDR.*)

SANTÉ MENTALE

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Barnier.

M. Michel Barnier. Monsieur le Premier ministre, en octobre 2024, le Gouvernement que j'avais l'honneur de diriger a fait de la santé mentale la grande cause nationale de 2025. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Dans cet hémicycle, de la droite à la gauche, chaque député a été confronté un jour ou l'autre, de près ou de loin, à cet enjeu et a rencontré une famille, un jeune, un agriculteur, un artisan touché par une maladie mentale. En France, une famille sur cinq est concernée par cette souffrance.

En 2025, la mobilisation a été forte et s'est traduite par 3 000 événements et l'engagement de tant d'associations, de bénévoles – je pense à l'Unafam –, de professionnels de la santé et d'élus. De nombreux députés se sont aussi engagés : Nicole Dubré-Chirat, Sébastien Saint-Pasteur, Anne-Cécile Violland, et beaucoup d'autres. Vous avez décidé, et je vous en remercie, de prolonger l'élan en 2026 sur la base des propositions des ministres successifs de la santé, Geneviève Darrieussecq, Yannick Neuder et aujourd'hui Stéphanie Rist. Toutefois, cette deuxième année ne peut pas être une simple reconduction symbolique. Il faut des décisions et des actes.

Le comité interministériel annoncé depuis un an n'a toujours pas été réuni. Quand comptez-vous le convoquer ? Le délégué ministériel à la santé mentale a quitté ses fonctions. Quand comptez-vous le remplacer ? Les acteurs de terrain attendent des réponses, des postes de soignants, un travail en commun. Quelles mesures concrètes allez-vous engager cette année pour que la souffrance, la stigmatisation parfois et souvent la solitude des familles soient enfin soulagées ? Comme vous sans doute, je pense que cette grande

cause mérite bien davantage que de la communication. (*Applaudissements sur les bancs des groupes DR, EPR, Dem et HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Vous avez rappelé votre engagement politique comme chef du Gouvernement en faveur de la santé mentale. Nous nous souvenons tous des mots plus personnels que vous avez prononcés au sujet de cette cause. C'est la raison pour laquelle, lorsque nous nous sommes retrouvés pour une réunion de travail il y a quelques semaines, avec la ministre Stéphanie Rist, j'ai décidé de prolonger en 2026 cette grande cause nationale.

Vous l'avez souvent souligné, le premier des symboles concerne le combat culturel à mener pour placer ce sujet en haut de la pile et permettre ainsi la déstigmatisation des maladies mentales quelles qu'elles soient. Faire de la santé mentale la grande cause nationale de notre pays a déjà au moins ce mérite : cela donne de la visibilité au sujet et cela modifie la manière dont on l'aborde, notamment du point de vue générationnel, pas uniquement chez les acteurs de santé.

Par ailleurs, vous avez raison, il ne faut pas que les années se ressemblent. Commençons par protéger ce qui a été fait la première année, puisque des acteurs se sont mobilisés – et, vous avez raison, des acteurs de toute nature, des acteurs de terrain, parmi lesquels des associations. Il n'y aurait rien de pire que de créer un mouvement de *stop and go* en provoquant des ruptures dans les engagements.

Trois types de mesures méritent selon moi d'être renforcées en 2026. Les premières concernent évidemment la jeunesse. Nous le voyons bien, la détection des maladies mentales va au-delà du ministère de la santé et doit intervenir dès le milieu scolaire – je salue, à ce titre, l'action d'Édouard Geffray. Les travaux menés à l'Assemblée nationale sur les écrans sont évidemment importants : on ne peut pas ne pas faire le lien entre les maladies mentales et la protection à apporter à notre jeunesse par rapport à ces outils. La réactivité dans la prise en charge des jeunes patients, dans le cadre d'un parcours de soins adapté, avant que la maladie ne produise des effets graves et plus difficiles à traiter, est aussi un sujet essentiel.

Première réponse, nous devons donc engager les actions inscrites dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026. Au cours des semaines qui se sont écoulées depuis son adoption, nous avons prioritairement souhaité aller plus loin dans le développement des maisons d'accueil des jeunes. Ces établissements fonctionnent et bénéficieront de nouveaux moyens importants en 2026 grâce au vote du PLFSS.

Le deuxième type de mesures, vous l'avez souligné lors de notre réunion de travail, concerne la recherche. Peu de pays au monde ont une approche globale, public-privé, sur les différentes maladies mentales. C'est la connaissance qui permettra d'apporter des solutions en matière de soins. À cet égard, beaucoup a déjà été fait – Élisabeth Borne, que j'aperçois, et d'autres ont pris des décisions dans ce domaine. Sous le contrôle de Philippe Baptiste, je rappelle que 268 projets seront financés par une enveloppe de 288 millions d'euros en 2026, dans le cadre d'une approche de terrain – ce sont les projets issus des équipes de recherche qui feront l'objet d'un accompagnement national, et non l'inverse.

Enfin, le troisième type de mesures relève du sujet le plus délicat de la territorialisation. Il est évident que seule une approche de proximité nous permettra d'agir efficacement.

Les clubs sportifs, l'école et les collectivités territoriales ont un rôle à jouer. Dans le cadre du PLFSS, nous avons surtout abordé les sujets politiques et nous avons fini par oublier les sujets les plus consensuels, mais les moyens prévus pour la psychiatrie à l'hôpital public vont augmenter d'un demi-milliard d'euros en 2026. Cela fait beaucoup d'argent public, me direz-vous, mais ces crédits sont indispensables : nous savons à quel point l'hôpital public est en première ligne sur le sujet de la santé mentale.

Enfin, vous avez raison, la comitologie compte. J'ai commencé par énumérer les actions de fond, sur lesquelles nous sommes attendus, mais le comité interministériel sera réuni prochainement. Les questions budgétaires ont quelque peu ralenti son organisation. Par ailleurs, je souhaite le présider moi-même, ce qui sera une marque d'engagement personnel. Un délégué interministériel sera nommé, mais je crois aussi beaucoup à la mobilisation des ministres eux-mêmes dans des actions précises – c'est le seul moyen d'y arriver !

Enfin, je termine avec un sujet plus régalién, en lien avec le garde des sceaux et le ministre de l'intérieur, car j'écoute les questions posées au Gouvernement chaque semaine – sur ce terrain, elles viennent plus particulièrement de certains bancs. Il n'est pas rare de constater que la plupart des auteurs délinquants sont quasiment tous atteints d'une maladie psychiatrique – les fiches de police en témoignent, ce qui n'est pas toujours souligné. Ce n'est absolument pas une excuse, mais au contraire un défi qui doit nous inciter à nous mobiliser encore davantage. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR et Dem.*)

SITUATION DES UNIVERSITÉS

Mme la présidente. La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian.

Mme Sophie Taillé-Polian. Ma question s'adresse au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

« On meurt dans vos universités. » C'est par ces mots, très forts, que la présidente de l'université Paul-Valéry, à Montpellier, alerte le président de la République. Dans sa lettre, elle mentionne les morts au travail et les arrêts de longue maladie qui frappent ses agents en raison de la dégradation excessive des conditions de travail des personnels de l'enseignement supérieur.

Monsieur le ministre, vous avez organisé des assises du financement des universités pour « objectiver la réalité de leur financement », mais la réalité, on la connaît ! Elle est décrite par cette présidente d'université. La réalité, c'est que quasiment toutes les universités ont voté un budget en déficit pour 2026, car la loi de programmation budgétaire de 2020, déjà insuffisante, n'a jamais été respectée. C'est le serpent qui se mord la queue : sous prétexte de ces déficits, l'État bloque les recrutements d'enseignants-chercheurs et de personnels administratifs. Aucune perspective d'amélioration de leurs conditions de travail n'est donnée par la tutelle et les universités s'enfoncent dans la crise.

Cette situation financière, en même temps qu'elle abîme et précarise les agents, dégrade les conditions d'étude. Des étudiants de ma circonscription m'ont alertée : ils sont inscrits à Créteil en première année de sciences pour la santé, mais 100 % de leurs enseignements sont en distanciel. Des jeunes de 18 ans à qui on impose de rester chez eux pour apprendre la médecine ! C'est une génération qu'on sacrifie alors qu'on devrait investir dans son avenir. Vous préférez la

confier aux mains du privé lucratif, qui fournit bien souvent des formations au rabais : le nombre d'étudiants dans le privé a augmenté de 63 % en dix ans.

Face à la menace de l'extrême droite, qui s'attaque à la science,...

M. Théo Bernhardt. N'importe quoi !

Mme Sophie Taillé-Polian. ...la défense de nos universités est un enjeu pour notre République. Offrir à notre jeunesse des conditions d'étude et de développement personnel dignes est indispensable pour assurer l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et GDR. – Mme Fatima Keloua Hachi applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace.

M. Philippe Baptiste, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace. Permettez-moi tout d'abord de réagir aux mots de la présidente de l'université Paul-Valéry, Anne Fraïsse, que vous venez de rappeler. Elle dénonce les morts dans son université liées aux conditions de travail. Ces propos sont évidemment très graves et j'en ai pris connaissance avec beaucoup d'émotion, comme tous ceux qui ont lu sa lettre ouverte. J'ai diligenté immédiatement une inspection pour comprendre ce qui se passe dans cette université, qu'elle pilote depuis cinq ans.

S'agissant des chiffres du ministère, les crédits de la mission *Recherche et enseignement supérieur* sont en hausse de 725 millions d'euros, soit un engagement fort du Premier ministre et du Gouvernement. Les établissements universitaires bénéficient de 14,5 milliards au titre de la subvention de programme, complétés par des crédits de France 2030 et de l'Agence nationale de la recherche. En outre, la loi de programmation de la recherche a augmenté de 6 milliards le financement des différents établissements.

Notre modèle de financement est-il pour autant satisfaisant...

Mme Christine Arrighi. Non !

M. Philippe Baptiste, ministre. ...et présente-t-il des dysfonctionnements ?

Mme Christine Arrighi. Oui !

M. Philippe Baptiste, ministre. Il en présente, bien entendu, et nous devons en discuter. C'est le sens des assises que nous avons lancées conjointement avec Amélie de Montchalin pour dresser l'état des lieux de la situation budgétaire des différents établissements, comprendre leurs contraintes de gestion et ancrer un nouveau dialogue fructueux entre les établissements et l'État, en associant évidemment les collectivités territoriales qui le souhaitent. Tel sera le travail des prochains mois. Je me tiendrai à votre disposition pour vous informer des progrès des assises.

LIAISON LYON-TURIN

Mme la présidente. La parole est à M. Didier Padey.

M. Didier Padey. Ma question, à laquelle j'associe mes collègues savoyards Émilie Bonnivard et Vincent Rolland, s'adresse à M. le ministre des transports.

Monsieur le ministre, vous avez récemment réaffirmé votre soutien au projet de liaison Lyon-Turin et souligné l'importance des accès nouveaux de part et d'autre du tunnel. Ce projet stratégique doit permettre un report modal massif, réduisant jusqu'à 50 % le nombre de camions sur nos routes.

Sans ces accès, le projet est fortement menacé. Les lignes historiques ne peuvent pas suffire. La ligne Dijon-Modane, souvent présentée comme une solution temporaire, ne pourra faire transiter que 7 à 8 millions de tonnes de marchandises par an, contre 28 millions de tonnes espérées grâce au tunnel et aux nouveaux accès.

C'est un constat partagé par l'ensemble des acteurs, français comme italiens : saturer cette ligne pénaliserait les trains du quotidien, déjà sous tension, et aggraverait les nuisances pour les riverains. Cela ferait exploser les coûts et les risques sociaux. Pour faire cohabiter fret et trains locaux, il faudrait investir 250 millions d'euros pour le seul aménagement d'une troisième voie entre Aix-les-Bains et Voglans, sans garantie de résultats.

Pire, les populations locales, déjà mobilisées, rejetteraient sans doute un projet qui multiplierait par deux le nombre de trains – notamment de fret nocturne – en pleine zone urbaine et à proximité du lac du Bourget, reconnu comme réserve de biosphère par l'Unesco.

L'Europe a qualifié la liaison Lyon-Turin de priorité absolue. L'acte d'exécution a été approuvé par la Commission européenne.

Ce projet, seul segment est-ouest du corridor méditerranéen qui permet les interconnexions avec toute l'Europe, bénéficie désormais d'un groupe de travail tripartite – Commission interGouvernementale du Lyon-Turin, Banque européenne d'investissement, Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement – chargé d'accélérer les études et les financements.

Manquer à nos engagements affaiblirait notre crédibilité et priverait le projet de 50 % de subventions européennes. Pour la Savoie et ses habitants, c'est aussi une question de confiance : après trente ans de promesses, ils attendent des actes.

Quelles mesures envisagez-vous pour accélérer la création de nouveaux accès afin d'éviter la saturation des lignes existantes ? Comment comptez-vous garantir l'investissement nécessaire au projet afin de respecter nos engagements auprès de nos voisins italiens et de ne pas le compromettre définitivement ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Philippe Tabarot, ministre des transports. Le projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin dans son ensemble, y compris les nouveaux accès, est pour le Gouvernement un projet d'intérêt national. J'ai eu l'occasion de le rappeler lors de mes deux déplacements en Savoie.

C'est aussi et surtout un projet de transport majeur à l'échelle européenne, vous l'avez rappelé, qui permettra le report modal de 28 millions de tonnes de marchandises de nos routes vers le rail, tout en améliorant et en sécurisant les liaisons entre les agglomérations alpines.

Le projet avance. Sur les 164 kilomètres de galeries nécessaires à la partie transfrontalière, environ 47 ont été réalisés, dont près de 20 pour le tunnel de base, avec une mise en service prévue fin 2033.

Vous avez raison de dire que la modernisation de la ligne existante Dijon-Modane est une première étape, mais elle reste temporaire dans l'attente de la réalisation des nouveaux accès français au tunnel transfrontalier.

J'ai tenu à inscrire ces nouveaux accès dans l'acte d'exécution de la Commission européenne afin de réaffirmer leur caractère prioritaire pour le Gouvernement. C'est une garantie pour la mobilisation future des financements européens, qui répond aussi à une attente forte de nos partenaires italiens.

Les études des nouveaux accès ont été lancées début 2025 pour plus de 160 millions d'euros – preuve, si besoin était, de l'engagement du Gouvernement et des différents partenaires. La Commission européenne a déjà accordé près de 65 millions au projet.

J'ai présenté ce matin en conseil des ministres le projet de loi-cadre relatif au développement des transports. Il vise à sécuriser les modalités de financement et prévoit l'adoption d'une loi de programmation qui fixerait notamment une trajectoire de financement pour la réalisation de ces nouveaux accès, ainsi que pour d'autres projets structurants. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.)*

Mme la présidente. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quatorze heures cinquante, est reprise à quinze heures.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

2

DÉBAT SUR LE RAPPORT RELATIF À LA PÉTITION INTITULÉE « NON À LA LOI DUPLOMB »

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle le débat sur le rapport n° 2039 relatif à la pétition intitulée « Non à la loi Duplomb ».

Comme le prévoit l'article 148 du règlement, la commission des affaires économiques a été invitée à établir un rapport sur cette pétition qui, je vous le rappelle, a recueilli l'été dernier plus de 2 millions de signatures. En application du sixième alinéa de cet article, plusieurs groupes ont demandé l'organisation d'un débat en séance, ce à quoi j'étais moi-même très favorable. La conférence des présidents a décidé d'inscrire ce débat à l'ordre du jour de cet après-midi. C'est la première fois qu'est appliquée cette procédure qui établit un trait d'union entre la société civile et la représentation nationale. Le dialogue devra évidemment se poursuivre au-delà de cette séance.

Je vous signale par ailleurs qu'une autre pétition sur le même sujet, déposée il y a quelques jours, a déjà recueilli près de 130 000 signatures. *(Mme Delphine Batho applaudit.)*

La parole est à M. le président de la commission des affaires économiques.

M. Stéphane Travert, président de la commission des affaires économiques. Nous voici réunis pour discuter, pour la première fois en séance publique, d'une pétition, déposée le 10 juillet dernier, qui a suscité une mobilisation particulièrement forte, puisque plus de 2,1 millions de nos concitoyens l'ont signée. Cette pétition, dont le premier auteur est une étudiante de 23 ans,...

Mme Marie Mesmeur. Bravo à elle !

M. Stéphane Travert, *président de la commission des affaires économiques*. ...a pour objet principal de s'opposer à la loi du 11 août 2025 visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur, dite Duplomb (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Sébastien Peytavie et Mme Céline Thiébault-Martinez applaudissent également*), du nom de l'un des deux sénateurs qui, avec M. Franck Menonville – ne l'oublions pas –, en était initialement l'auteur.

Je tiens tout d'abord à saluer cette innovation dans notre fonctionnement démocratique, madame la présidente ; si plusieurs de nos commissions avaient déjà pu examiner des pétitions, cela n'avait encore jamais donné lieu à un débat dans notre hémicycle.

M. Sébastien Peytavie. Et si rapidement !

M. Stéphane Travert, *président de la commission des affaires économiques*. Cette pétition porte sur une loi qui a suscité de vives oppositions, mais aussi connu un parcours inhabituel : adoptée par le Sénat le 27 janvier 2025, elle était rejetée par l'Assemblée nationale le 26 mai, en raison de l'adoption d'une motion de rejet préalable,...

Mme Delphine Batho. Une manœuvre !

M. Stéphane Travert, *président de la commission des affaires économiques*. ...avant qu'un accord, intervenu le 30 juin en commission mixte paritaire, recueille cette fois un vote favorable, non seulement du Sénat, mais aussi de l'Assemblée, le 8 juillet, veille du dépôt de la pétition.

Peu après ce dépôt, le Conseil constitutionnel, dans sa décision du 7 août 2025, a déclaré contraires à la constitution plusieurs dispositions de cette proposition de loi. Tel était le cas notamment de la partie de son article 2 qui permettait une réintroduction sous conditions de l'acétamipride, un insecticide de la famille des néonicotinoïdes.

M. Sébastien Peytavie. Eh oui !

Mme Marie Mesmeur. Cet article était une honte !

M. Stéphane Travert, *président de la commission des affaires économiques*. Cette réintroduction est l'objet principal de la contestation exprimée par la pétition, même si celle-ci demandait aussi une consultation citoyenne des acteurs de la santé, de l'agriculture, de l'écologie et du droit, ainsi que « la révision démocratique des conditions dans lesquelles [cette loi] a été adoptée ».

Malgré la décision du Conseil constitutionnel, le nombre sans précédent de signatures reçues par cette pétition au mois de juillet 2025 a conduit la commission des affaires économiques à s'en saisir rapidement. Son bureau a donc décidé, le 2 septembre, qu'elle lui serait présentée afin que, selon la procédure prévue par l'article 148 du règlement et sur le rapport de nos collègues Hélène Laporte et Aurélie Trouvé, la commission décide, soit de la classer, soit de l'examiner. Lors de sa réunion du 17 septembre, cette pétition a ainsi donné lieu à un premier débat en commission, conduisant à un vote en faveur de son examen.

Pour cet examen, le bureau de notre commission a souhaité, afin de refléter une diversité de points de vue, qu'un binôme de rapporteurs d'opinions opposées soit nommé : c'est ainsi qu'ont été désignées le 8 octobre, dans le respect des priorités du tourniquet, nos collègues Hélène Laporte pour le groupe Rassemblement national et Aurélie Trouvé pour le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire, que je remercie pour leur travail. Après avoir mené

une série d'auditions variées, auxquelles, selon l'usage, tous les membres de la commission ont été conviés, elles ont présenté leur rapport devant la commission le 5 novembre, permettant à celle-ci d'examiner la pétition. Cet examen a donné lieu à un nouveau débat, suivi non pas d'un vote, mais de la publication d'un rapport reproduisant le texte de la pétition ainsi que le compte rendu des débats, puisque telle est la procédure prévue à l'article 148 de notre règlement.

À la suite de cet examen, en tant que président de la commission, et comme l'ont aussi fait plusieurs groupes de l'opposition – La France insoumise-Nouveau Front populaire, le groupe Socialistes et apparentés, le groupe Écologiste et social ainsi que le groupe de la Gauche démocrate et républicaine –, j'ai saisi la conférence des présidents, qui l'a acceptée, d'une demande de débat en séance. D'abord prévu le 7 janvier, ce débat a été reporté à ce jour afin de permettre à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire, Annie Genevard, d'y participer – ce qui était, bien sûr, tout à fait nécessaire.

Cette pétition est intervenue dans un contexte particulier, après une mobilisation inhabituellement forte, et ne ressemble pas à celles dont nos commissions sont habituellement saisies. Son examen en commission, et pour la première fois en séance, devrait aussi nous permettre de réfléchir aux améliorations que nous pourrions apporter à la procédure applicable aux pétitions, afin de la moderniser, peut-être de la simplifier, et en tout cas de chercher le moyen d'offrir sa juste place à cette forme de démocratie participative, dans le respect des règles et principes de notre démocratie représentative.

C'est dans cet état d'esprit, avec ce souci d'efficacité, de responsabilité et d'équilibre dans le fonctionnement de notre Assemblée, que je contribuerai, au nom de la commission des affaires économiques, et comme nos rapporteuses Hélène Laporte et Aurélie Trouvé, aux réflexions qui pourront être menées à ce sujet.

Mes chers collègues, le sujet qui nous occupe aujourd'hui a donné lieu à des échanges parfois passionnés. Ce débat permettra aussi de présenter des données et des chiffres objectifs, tant nous avons entendu, de part et d'autre, d'arguments fallacieux, afin que ce travail ne reste pas lettre morte. En effet, à la fin des fins, après l'abrogation par le Conseil constitutionnel de l'article 2 de la loi Duplomb, tout le travail reste à faire pour permettre aux filières de trouver des solutions.

M. Pierre Cordier. Exactement !

M. Stéphane Travert, *président de la commission des affaires économiques*. J'espère que nous saurons aujourd'hui nous retrouver, par-delà nos avis qui peuvent être très divergents sur les dispositions de la loi dite Duplomb, afin que cet examen inédit d'une pétition en séance soit un exercice démocratique parfaitement réussi et à la hauteur des attentes de nos concitoyens. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et Dem. – M. Dominique Potier applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Hélène Laporte, rapporteure de la commission des affaires économiques.

Mme Hélène Laporte, *rapporteure de la commission des affaires économiques*. Au nom du principe démocratique, et dans le respect des 2 millions de Français qui ont signé une pétition demandant l'abrogation de la loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur, nous sommes à nouveau appelés à débattre de ce texte, pourtant privé,

avant même sa promulgation, de sa disposition la plus essentielle. Les auditions conduites dans le cadre de l'examen de cette pétition ainsi que les débats en commission des affaires économiques le 5 novembre ont permis d'approfondir nos analyses respectives. Elles n'ont fait que confirmer un désaccord de fond entre les groupes de cette assemblée.

Alors que les pétitionnaires dénoncent une loi qu'ils qualifient d'« aberration scientifique, éthique, environnementale et sanitaire »,...

Mme Ségolène Amiot. Ils ont raison !

Mme Hélène Laporte, rapporteure. ...les échanges menés avec les représentants du monde scientifique, médical et environnemental et avec les filières agricoles concernées me conduisent à réaffirmer une position constante : cette loi était juste, nécessaire et équilibrée, y compris dans sa mesure la plus emblématique, aujourd'hui censurée par le Conseil constitutionnel, à savoir l'ouverture d'un usage dérogatoire de l'acétamipride pour les filières sans alternative.

M. Pierre Cordier. Comme en Europe !

Mme Hélène Laporte, rapporteure. Pour nos producteurs de noisettes, de betteraves sucrières, de cerises, de pommes et de poires, le recours à l'acétamipride n'est pas un luxe : c'est une nécessité. Il s'agit de rétablir une concurrence équitable avec nos voisins européens, qui autorisent tous cette molécule.

M. Pierre Cordier. Exactement !

Mme Hélène Laporte, rapporteure. Ce n'est ni une lubie ni un caprice, mais une simple mesure de justice.

M. Pierre Cordier. Eh oui !

Mme Hélène Laporte, rapporteure. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2024, 65 % de la récolte française de noisettes a été détruite par le balanin et la punaise diabolique, deux ravageurs contre lesquels seul l'acétamipride offre une efficacité satisfaisante.

M. Pierrick Courbon. C'est faux !

Mme Hélène Laporte, rapporteure. Depuis 2023, quatre sucreries et distilleries ont fermé en France, conséquence directe de l'interdiction des semences enrobées et de l'absence de solution face à la jaunisse transmise par les pucerons. Dans la filière cerise, le coût de la protection contre la mouche a été multiplié par dix, la seule alternative étant désormais le recours massif aux filets.

À gauche de cet hémicycle persiste une volonté profondément dommageable : opposer les agriculteurs entre eux, opposer agriculture conventionnelle et biologique, petites exploitations et grandes, filières végétales et apiculture. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Maintenir l'interdiction de l'acétamipride ne fera pas émerger une agriculture miraculeusement libérée des intrants ; au contraire, cela condamnera nos producteurs à dépenser davantage pour des résultats moindres, souvent au prix d'impacts environnementaux accrus. Vous ne garantirez pas non plus aux Français une alimentation sans résidus (*Mme Béatrice Roullaud applaudit*) : vous les priverez de produits français, en organisant une concurrence structurellement faussée, tout en refusant d'améliorer l'information sur l'origine des produits.

Un député du groupe RN. Eh oui !

Mme Hélène Laporte, rapporteure. Autre illusion : faire croire que la France obtiendra seule l'interdiction européenne de l'acétamipride. Les vingt-six autres États membres l'autorisent, et rien n'indique que les évaluations en cours au

niveau de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) ou de la Commission conduiront à un revirement. C'est d'ailleurs le sens de la proposition de résolution européenne que vous avez échoué à faire adopter en décembre. Cet objectif est non seulement irréaliste, mais surtout injuste. D'abord parce que la concurrence n'est pas seulement européenne, mais mondiale : la Turquie représente à elle seule 70 % de la production mondiale de noisettes. De plus, interdire cette molécule chez nos voisins ne changera rien à l'impasse technique dans laquelle se trouvent nos filières. Oui, cette impasse appelle une réponse législative.

Mme Delphine Batho. Ben voyons !

Mme Hélène Laporte, rapporteure. Une nouvelle proposition de loi, conforme aux exigences du Conseil constitutionnel, a été déposée au Sénat le 30 janvier. Elle mérite d'être examinée rapidement par les deux chambres. À cet égard, je regrette profondément d'apprendre aujourd'hui par sa porte-parole que le Gouvernement ne soutiendra pas ce texte nécessaire à notre agriculture. Je ne doute pas, madame la ministre, que vous nous donniez des explications à ce sujet.

De la même manière, stigmatiser les grands élevages et refuser tout assouplissement de normes plus strictes qu'ailleurs ne favorisera pas l'émergence d'exploitations à taille humaine. Cela accélérera la décapitalisation et substituera, dans l'assiette des Français, la viande importée à la viande française.

Vous rappelez que seules 2 % des exploitations relèvent du régime d'autorisation, mais vous omettez de dire qu'elles regroupent près de 60 % du cheptel national. Vous ne supprimerez pas cette viande de la consommation des Français : vous la remplacerez par des importations polonaises, ukrainiennes ou brésiliennes.

M. Pierre Cordier. Eh oui !

Mme Hélène Laporte, rapporteure. Enfin, l'agriculture française souffre aussi de l'impuissance d'un Gouvernement qui prétend la défendre tout en renonçant à agir. Cette impuissance est manifeste dans la gestion de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC).

Mme Delphine Batho. Hors sujet !

Mme Hélène Laporte, rapporteure. Connue depuis des décennies, présente en France depuis juin 2025, cette maladie n'a fait l'objet d'aucune anticipation – aucun stock stratégique de vaccins, aucune prévention. Résultat : des abattages évitables et des éleveurs abandonnés.

Même renoncement sur l'accord du Mercosur : faute d'avoir constitué une minorité de blocage et d'avoir saisi la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) contre la scission frauduleuse de l'accord, la France s'est résignée une fois de plus. Ce choix n'est pas neutre : c'est un abandon de notre agriculture et de notre souveraineté alimentaire.

Ce débat est l'occasion de le rappeler clairement, la seule voie de sortie par le haut est celle que propose le Rassemblement national : une politique fondée sur la production, la protection et la rémunération. Le déclin de l'agriculture française n'est pas une fatalité : il est la conséquence directe de surtranspositions qui paralysent nos exploitations. Pour nos agriculteurs, nos consommateurs et notre souveraineté, c'est ce combat que nous mènerons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Aurélie Trounev, rapporteure de la commission des affaires économiques.

Mme Aurélie Trouvé, rapporteure de la commission des affaires économiques. En juillet dernier, lorsque la pétition « Non à la loi Duplomb » a émergé, je me suis dit : « Enfin ! Nous ne sommes pas que quelques dizaines à batailler à l'Assemblée nationale ou dans des associations. Des millions de gens sont prêts à se battre aussi ! » (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et GDR.*)

Depuis que je suis députée, je vois les Gouvernements se succéder et capituler les uns après les autres face à l'agrobusiness. En quatre ans, vous avez organisé la plus grande régression environnementale et sanitaire de notre République. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) Et voilà qu'en plein été, une étudiante lance une pétition qui devient la plus grande pétition de l'histoire parlementaire : 2,1 millions de personnes ont signé pour dire : « Ça suffit, de sacrifier notre santé et le vivant ! » (*Mêmes mouvements.*) Grâce à toutes ces personnes mobilisées, les agriculteurs notamment, nous avons pu empêcher le pire. Le Conseil constitutionnel a rappelé le droit : il ne faut pas réintroduire l'acétamipride. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP. – M. Sébastien Peytavie applaudit également.*)

Il n'y a plus de débat sur la dangerosité de ce pesticide et des néonicotinoïdes. La quasi-totalité du monde scientifique et médical s'oppose à la loi Duplomb...

Mme Mathilde Panot. Mais ceux qui soutiennent cette loi n'aiment pas la science !

Mme Aurélie Trouvé, rapporteure. ...car, oui, l'acétamipride peut attaquer la fertilité, le système endocrinien, le cerveau des enfants.

Oui, il se retrouve dans les urines des femmes enceintes, traverse la barrière placentaire et provoque des malformations de fœtus. Ce sont des faits !

Madame la ministre, je sais que vous allez vous efforcer de semer le doute, en nous répétant que ce n'est pas sûr, que l'Anses, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, n'a pas tout à fait dit non ou que l'Efsa attend de nouvelles données. Vous dévoyez ainsi la rigueur scientifique, car il n'y a plus de controverses.

Mme Mathilde Panot. Trente mille études le montrent !

Mme Aurélie Trouvé, rapporteure. Il faut effectivement de nouvelles études – les agences le demandent –, mais pour explorer le lien avec d'autres maladies et pour mesurer d'autres dégâts causés par les pesticides comme les effets cocktails et la toxicité chronique. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) Hier, j'ai passé l'après-midi avec des chercheurs du Centre national pour la recherche scientifique (CNRS) et une professeure de biologie moléculaire. Ne me racontez pas que vous savez mieux qu'eux. L'alerte contre la loi Duplomb a été lancée par vingt et une sociétés savantes et médicales, par l'Ordre des médecins et par la Ligue contre le cancer. Qu'avez-vous à opposer à leurs décennies d'expertise ? Un médecin qui dit le contraire et deux journalistes partiellement payés par l'agrochimie ? En faisant ça, vous faites un déni de science en plus d'un déni de démocratie. Le trumpisme, c'est vous ! (*Mêmes mouvements.*)

La situation est catastrophique. Notre pays est le plus permissif d'Europe s'agissant des pesticides. Depuis quinze ans, leurs ventes n'ont fait qu'augmenter. Les agences de l'eau ont dû fermer des centaines de captages d'eau potable, pollués par l'agriculture. Elles nous disent qu'on y retrouve

encore des pesticides comme l'atrazine, interdite il y a vingt ans. Et que trouve-t-on dans notre budget ? Des coupes dans toutes les aides aux agriculteurs qui veulent en sortir.

Au fond, ce ne sont pas seulement les pesticides qui sont dangereux, mais aussi vous et ce Gouvernement. (*Mêmes mouvements.*)

Notre rôle, comme élus, est d'engager urgemment les transformations longues et incontournables susceptibles à la fois de nous protéger et nous nourrir. Une autre agriculture est possible et il faut planifier dès maintenant le virage agroécologique.

Hier, nous avons reçu un agriculteur bio. Il nous a révélé qu'il percevait exactement 20 euros d'aides publiques de plus que son voisin qui cultive en conventionnel. Avec ces 20 malheureux euros par an, comment voulez-vous que les agriculteurs organisent la transition alors qu'ils sont endettés et qu'ils dépendent des firmes ? (*Mêmes mouvements.*) Presque toutes les filières disposent d'alternatives biologiques qui pourraient être ajustées et largement diffusées si les moyens étaient mobilisés. Qu'est-ce qu'on attend ?

Donc oui, la question est politique ! À quoi servons-nous, dans cet hémicycle, si nous abandonnons la santé de nos enfants ? Les maladies provoquées par l'agrochimie sont politiques parce que le Gouvernement ne fait rien. Pire, vous permettez que les maladies progressent et vous faites croire aux personnes qui en sont atteintes que c'est de leur faute s'ils sont malades. (*Mêmes mouvements.*)

Le sénateur Duplomb revient à la charge et vous le laisserez peut-être faire. Vous ajouterez même votre propre texte – un texte qui va ressasser les mêmes recettes mortifères et écocides – puisque la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) n'a pas eu tout ce qu'elle voulait.

Alors oui, tout ça m'indigne et indigné des millions de Français. Tout ça, c'est le vieux monde, un monde absurde. Nous pouvons, nous devons faire autrement. D'ailleurs, il y a 60 000 agriculteurs biologiques qui font déjà autrement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et GDR ainsi que sur quelques bancs du groupe EcoS.*) Toutes les lois que nous écrivons devraient viser un seul objectif : soutenir ces agriculteurs qui veulent sortir des pesticides et amplifier leurs efforts.

L'agrobusiness tue. Quand allez-vous vous réveiller ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, dont les députés se lèvent, ainsi que sur plusieurs bancs des groupes EcoS et SOC.*)

Mme la présidente. Avant d'en venir aux questions, nous allons écouter un orateur par groupe, pour une durée de cinq minutes.

La parole est à M. Éric Martineau.

M. Éric Martineau (Dem). À deux semaines du Salon de l'agriculture, il est indispensable de parler avec sincérité et responsabilité. Notre agriculture mérite mieux que des caricatures, mieux que des slogans. Elle mérite d'être regardée pour ce qu'elle est vraiment.

La pétition « Non à la loi Duplomb » a rencontré un écho important et inédit. Nous ne pouvons pas l'ignorer ni le balayer d'un revers de la main. Elle traduit une inquiétude réelle de nos concitoyens pour leur alimentation, leur santé et l'environnement. Personne ici ne nie ces préoccupations et les agriculteurs eux-mêmes les partagent. Mais elle dit aussi autre chose. Elle révèle surtout une profonde méconnaissance des réalités agricoles et de notre agriculture.

M. Benoît Biteau. C'est ça !

M. Éric Martineau. Elle laisse entendre qu'il y aurait d'un côté l'agriculture et de l'autre l'environnement. Mais opposer les deux, c'est grave. Les agriculteurs travaillent avec la nature, pas contre elle. Stigmatiser les agriculteurs qui nous nourrissent, c'est fragiliser encore davantage un monde agricole qui est déjà sous tension, c'est oublier les contraintes sanitaires, climatiques, économiques et réglementaires qui pèsent chaque jour sur les exploitations agricoles et c'est surtout oublier que notre agriculture française est l'une des meilleures, les plus contrôlées, les plus sûres et les plus diversifiées au monde.

Cette pétition dénonce la loi Duplomb en la qualifiant d'« aberration scientifique, éthique, environnementale et sanitaire ». Ce faisant, elle ne s'appuie ni sur la complexité des filières, ni sur l'état réel des connaissances scientifiques, ni sur les contraintes auxquelles font face les agriculteurs – et je sais de quoi je parle. Elle ignore volontairement le travail des chercheurs, notamment ceux de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), qui rappellent que, dans certaines situations, les alternatives à l'acétamipride n'existent pas ou sont insuffisantes.

En réalité, cette pétition et, plus largement, les opposants à cette loi ne disent jamais comment produire autrement.

M. Benoît Biteau. Si !

M. Éric Martineau. Non ! On parle toujours de ce qu'il ne faudrait plus faire, jamais de ce qu'il faudrait faire à la place. En tant que producteur de pommes écoresponsable en agriculture biologique, je veux bien qu'on me dise que je travaille mal...

M. Jean-François Coulomme. Ce n'est pas ce qu'on dit ! Ce qu'on dit, c'est que vous êtes aussi une victime !

M. Éric Martineau. ...mais il faut alors me dire comment je dois faire, de façon très concrète car j'ai besoin d'un cahier de culture. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

Cette pétition oublie une phrase essentielle, une phrase de responsabilité collective : « Je m'engage à acheter des produits français de saison, de qualité, en acceptant de rémunérer les agriculteurs à la hauteur de mes exigences sanitaires et environnementales. » Nous aurions alors pu la signer ensemble. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem. – Mme Lise Magnier applaudit également.*)

À force de dénoncer sans proposer, on stigmatise. À force de stigmatiser, on décourage. À force de décourager, on détruit notre agriculture. Car pendant que nous débattons, pendant que nous signons des pétitions, des filières entières vacillent, des exploitations ferment...

Mme Marie Mesmeur. ...des gens tombent malades !

M. Éric Martineau. ...et des agriculteurs renoncent, au point que nous nous retrouvons à importer des produits qui ne respectent ni nos normes sanitaires ni nos exigences environnementales. Quelle ironie !

Mme Delphine Batho. Ce n'est pas ça, le vrai problème !

M. Éric Martineau. La loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ne nie ni la science ni l'environnement. Je regrette que les parlementaires qui ont soutenu ce texte aient été pris pour cible. J'ai moi-même été insulté et traité comme un criminel en puissance.

Cessons cette hypocrisie ! Cette loi partait d'un constat simple : nous avons empilé les normes, nous sommes tombés dans la surtransposition au point de rendre le métier d'agriculteur toujours plus difficile, voire impossible.

Parlons d'élevage. Aujourd'hui, nous manquons d'éleveurs. Ce n'est pas faute de besoin, mais parce que nous avons rendu l'exercice de ce métier quasiment impossible. Il est par exemple devenu trop difficile de construire un bâtiment. À force de normes excessives, de délais interminables et de suspicions permanentes, nous empêchons de produire chez nous et nous importons les produits dont nous avons besoin. On le voit bien dans les rayons : ces dernières semaines, ils manquaient d'œufs.

Sur la question des produits de traitement – les pesticides –, soyons honnêtes : certaines filières agricoles, en conventionnel comme en agriculture biologique, peuvent avoir besoin de solutions pour protéger leur récolte contre les maladies et les ravageurs. Le rapport de l'Inrae le montre clairement : dans certains cas, les alternatives n'existent pas encore ou sont insuffisantes.

Interdire, ce n'est pas protéger l'environnement, c'est déplacer le problème ailleurs et c'est affaiblir notre souveraineté alimentaire.

L'agriculture française est riche de sa diversité, de ses territoires et de ses savoir-faire ; c'est aussi l'une des plus sévèrement contrôlées au monde. Elle mérite d'être soutenue et accompagnée, et non montrée du doigt. À l'approche du Salon de l'agriculture, soyons cohérents : on ne peut pas applaudir les agriculteurs pendant une semaine et les accabler le reste de l'année. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem. – M. François Jolivet applaudit également.*)

Mme Marie Mesmeur. On ne peut pas non plus ne pas le protéger !

M. Éric Martineau. Oui, nous devons réduire l'usage des pesticides. Oui, nous devons conduire la transition agricole. Mais nous ne le ferons pas contre les agriculteurs. Cessons d'opposer l'agriculture et l'environnement...

Mme Marie Mesmeur. C'est vous qui faites cela !

M. Éric Martineau. ...et cessons de stigmatiser ceux qui nous nourrissent.

Préservez plutôt une chose essentielle : soyons fiers de nos agriculteurs ; mangeons français ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Dem, EPR, DR et HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Lise Magnier.

Mme Lise Magnier (HOR). Le débat sur la pétition « Non à la loi Duplomb » n'est pas un débat ordinaire. Il est, à bien des égards, révélateur de l'état de notre société, de ses préoccupations, mais aussi de la vitalité de notre démocratie.

La loi dont il est question a été promulguée le 11 août dernier après avoir été censurée partiellement par le Conseil constitutionnel. Si ce dernier a jugé que la procédure d'adoption de la loi était conforme à la Constitution, il a néanmoins censuré l'une de ses dispositions les plus discutées, à savoir la possibilité d'autoriser par décret une dérogation ciblée à l'interdiction d'utiliser l'acétamipride. Soyons clairs pour nos concitoyens qui nous regardent : le Conseil constitutionnel a fondé sa décision sur l'insuffisance du cadre juridique de la dérogation et non sur le principe même d'autoriser à titre dérogatoire l'usage de l'acétamipride. Deuxième point à réaffirmer clairement : l'article censuré avait pour objet de rétablir des conditions de concurrence

loyale entre les producteurs français et leurs voisins européens en revenant sur une surtransposition qui place notre agriculture dans une situation grave de désavantage compétitif.

Mme Delphine Batho. N'importe quoi ! Il n'y a pas de surtransposition.

Mme Lise Magnier. Ces constats appellent deux remarques : d'une part, il est regrettable que des mesures aussi essentielles n'aient pas fait l'objet d'un projet de loi, dont les garanties procédurales auraient permis de mieux mesurer les effets et de sécuriser les dispositions législatives ; d'autre part, la défense de notre agriculture et de notre souveraineté passe par la capacité à produire sur notre sol, à maintenir des filières économiquement viables et donc à éviter des distorsions de concurrence de nature à fragiliser durablement nos exploitations.

Nous devons regarder cette réalité avec lucidité alors même que certaines dispositions de la loi Duplomb n'ont toujours pas permis de répondre aux attentes des agriculteurs. Je pense notamment à l'assurance prairie, dont le dispositif demeure profondément insatisfaisant pour les éleveurs. Le mécanisme prévu à l'article 4 devait introduire des modalités de recours effectives en cas de contestation de l'évaluation des pertes mais il n'a toujours pas permis de corriger efficacement les erreurs alors constatées. Aujourd'hui, de nombreux éleveurs se détournent de l'assurance faute d'avoir confiance dans un système perçu comme insuffisamment corrélé aux réalités agronomiques du terrain. Madame la ministre, les éleveurs vous attendent sur ce sujet.

Il nous reste encore du travail pour répondre concrètement aux problématiques quotidiennes rencontrées par nos agriculteurs mais nous devons surtout arrêter immédiatement d'en créer de nouvelles.

Que dire de la dernière décision de l'Anses, qui fixe une trajectoire de réduction de l'usage des produits à base de cuivre totalement intenable au point de mettre en péril même nos filières de viticulture biologique ? « Pas d'interdiction sans solution » : cet engagement, madame la ministre a été pris et confirmé par tous les Gouvernements successifs. Sera-t-il enfin un jour respecté ?

À l'occasion de ce débat, nous réitérons tous notre soutien au monde agricole. Ce soutien n'est en aucun cas en contradiction avec l'exigence de protéger la santé publique et l'environnement. Il suppose au contraire une approche lucide et équilibrée, fondée sur la science, sur l'évaluation des risques et sur l'harmonisation des règles au niveau européen.

Dans cet esprit, nous devons refuser les oppositions simplistes qui enferment le débat public. Il ne s'agit pas de choisir entre la santé et l'agriculture, entre l'exigence environnementale et la compétitivité de nos filières. Notre responsabilité est précisément de tenir ces exigences ensemble. Nous ne pouvons pas d'un côté demander à nos agriculteurs de respecter les standards les plus élevés au monde et de l'autre les exposer à une concurrence européenne ou internationale qui n'applique pas les mêmes contraintes de production. Quand nous n'aurons plus d'agriculteurs, nous ne pourrons plus rien leur demander !

Défendre notre modèle agricole, garantir un haut niveau de protection sanitaire et renforcer la confiance démocratique ne sont pas des objectifs contradictoires : ce sont les trois piliers d'une action publique cohérente, exigeante, responsable et résolument européenne.

Mme Sandrine Rousseau. Et polluante !

Mme Lise Magnier. C'est cette ligne de cohérence, de pragmatisme et de responsabilité que nous devons continuer de défendre, nous, responsables politiques,...

Mme Julie Laernoës. Vous êtes tous irresponsables !

Mme Lise Magnier. ...avec courage, sincérité et – oserai-je dire – avec nuance. (*M. Thierry Benoit applaudit.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Joël Bruneau.

M. Joël Bruneau (LIOT). La loi d'orientation agricole n'a pas répondu à l'ensemble des préoccupations que les agriculteurs expriment depuis des mois, voire des années, s'agissant notamment de la question des revenus, de l'accès au foncier ou encore de l'allègement de normes devenues trop rigides. C'est à ce dernier point qu'a voulu s'attaquer cette fameuse proposition de loi dite Duplomb, qui visait à simplifier les réglementations pesant sur les agriculteurs et à renforcer leur compétitivité face à leurs homologues étrangers.

Lors de son examen en commission, notre groupe a défendu une position d'équilibre et de compromis. En effet, s'il nous faut préserver notre souveraineté alimentaire et répondre aux difficultés de nos agriculteurs, nous devons également entendre la légitime inquiétude de nos concitoyens, préoccupés par la préservation de leur santé et de l'environnement.

La rédaction initiale de la proposition de loi ne prenait sans doute pas suffisamment en compte l'ensemble de ces aspects puisque, sous couvert de simplification, elle opérerait certains reculs. Heureusement, le travail de réécriture effectué en commission puis les débats en séance publique avaient permis de progresser sur plusieurs points.

Nous étions notamment favorables à la possibilité, pour un distributeur de produits phytopharmaceutiques, d'exercer une activité de conseil. Son rétablissement faisait l'objet d'une demande ancienne et légitime de la part des coopératives agricoles. En cherchant à prévenir d'éventuels conflits d'intérêts, le législateur avait surtout privé les agriculteurs de conseillers et de conseils sur les conditions d'utilisation – et donc sur la réduction – des produits phytosanitaires. Il était dès lors légitime de revenir sur cette séparation inefficace.

Il reste toutefois à créer les conditions pour que les agriculteurs recourent effectivement au conseil et se voient orientés vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. En la matière, il demeure bien des efforts à entreprendre.

De même, la réécriture de l'article relatif aux méthodes de travail de l'Anses, avec la suppression du conseil d'orientation pour la protection des cultures initialement prévu, limite désormais le risque d'exposer l'Agence aux pressions diverses. Il fallait en revanche préserver un lieu de dialogue entre le monde scientifique et le monde économique : ce sera le rôle dévolu au comité des solutions d'appui à la protection des cultures.

J'en viens à la question clivante du fameux acétamipride et des néonicotinoïdes. Confrontées à la concurrence européenne et mondiale, certaines filières se trouvent aujourd'hui dans une impasse, faute de disposer d'alternatives efficaces à ces produits.

M. Benoît Biteau. Si, justement !

M. Joël Bruneau. Il y avait là un motif sérieux pour en autoriser à nouveau l'usage, dans des conditions limitées et encadrées. Cette justification n'a toutefois pas suffi, semble-t-

il, puisque la proposition de loi a suscité une émotion sincère dans une partie de la population et a fait l'objet d'une pétition sur le site de l'Assemblée nationale.

Nous sommes d'ailleurs nombreux à avoir été conspués pour avoir voté cette loi, certains nous accusant de vouloir mettre en danger nos enfants. Le produit est pourtant utilisé dans le reste de l'Europe : j'imagine que les Allemands, les Italiens et les Polonais aiment eux aussi leurs enfants.

Le Conseil constitutionnel a censuré le texte au motif qu'il ne respectait pas la Charte de l'environnement. Il ne s'est pas opposé par principe à la réintroduction de l'acétamipride, mais a estimé que les conditions de son usage n'étaient pas suffisamment encadrées.

Cette censure laisse donc perdurer une situation de concurrence déloyale au détriment des agriculteurs français, au bénéfice de leurs homologues – européens et au-delà. Il est courant d'accuser l'Europe de toutes les turpitudes mais, en l'espèce, c'est bien la France qui a choisi de s'imposer des règles plus contraignantes.

En autorisant cette dérogation à titre exceptionnel, pour une seule substance et pour des filières très spécifiques, nous nous étions pourtant engagés dans la voie du compromis.

Mme Delphine Batho. Ce n'est pas un compromis !

M. Joël Bruneau. Nous appelons donc le Gouvernement à négocier sans tarder une évolution de la législation communautaire, pour que l'ensemble des agriculteurs européens travaillent sur un pied d'égalité.

Mme Delphine Batho. Celui de l'interdiction !

M. Joël Bruneau. J'en appelle, comme notre ministre de l'agriculture, à un sursaut du patriotisme alimentaire. Nos agriculteurs ont besoin de notre soutien. Ne les pénalisons pas deux fois : d'abord en leur interdisant ce que leurs concurrents directs et voisins immédiats sont autorisés à faire ; ensuite en important et en consommant des produits alimentaires élaborés à l'aide de substances désormais interdites en France. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR, Dem et HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Brugerolles.

M. Julien Brugerolles (GDR). Samedi dernier, quatre-vingts organisations ont appelé à des rassemblements partout en France contre la nouvelle proposition de loi déposée le 2 février par le sénateur Laurent Duplomb. Ce nouveau texte vise à contourner la censure constitutionnelle intervenue en août 2025. Il prévoit notamment de réautoriser, à titre dérogatoire et temporaire et pour certaines filières agricoles, deux insecticides néonicotinoïdes, l'acétamipride et le flupyradifurone.

M. Jean-François Coulomme. On tombe malade rien qu'à entendre ce nom !

M. Julien Brugerolles. Quelques jours auparavant, 2 300 médecins, soignants et chercheurs s'étaient pourtant alarmés d'un « détricotage des avancées réglementaires de ces trente dernières années ».

La nouvelle initiative législative du sénateur Duplomb s'inscrit pleinement dans un contexte européen marqué par des propositions visant à assouplir le cadre réglementaire des pesticides. En effet, dans le cadre d'un nouveau paquet de mesures omnibus, la Commission européenne a proposé en décembre d'autoriser l'utilisation d'un grand nombre de pesticides sans limite de durée – une évolution qui suscite déjà de fortes inquiétudes.

Cette réorientation politique européenne et nationale n'a rien d'anodin. Elle cherche avant tout à invisibiliser et à détourner du débat public les enjeux de fond qui concernent l'agriculture et notre alimentation.

Alors que nous devrions nous concentrer sur les moyens à dégager pour accompagner économiquement et techniquement les transitions agricoles nécessaires pour assurer la durabilité de nos modèles agricoles à long terme, l'obsession de la compétitivité-prix semble tenir lieu de seule vertu politique du moment. (*M. Marcellin Nadeau applaudit.*)

Derrière la sémantique de la « levée des contraintes », c'est en réalité l'accélération de l'ajustement structurel de l'agriculture qui se dessine : un alignement toujours plus poussé sur les seules règles de libre concurrence et une soumission des agriculteurs aux prix de marché mondiaux.

Si le débat sur la loi Duplomb, première du nom, s'est focalisé sur les risques liés à la réintroduction de l'acétamipride – mesure légitimement censurée par le Conseil constitutionnel –, ce texte impliquait pourtant d'autres glissements inquiétants.

Parmi ceux-ci figure le relèvement des seuils à partir desquels les installations d'élevage sont soumises à autorisation – mesure qui n'avait d'autre but que de faciliter la concentration des exploitations et l'émergence de très grandes structures, fortement capitalistiques, au détriment de la majorité des 200 000 éleveurs et éleveuses français.

Il en va de même de l'instauration d'une présomption d'intérêt général majeur pour les retenues de stockage d'eau à unique vocation agricole, alors même que l'urgence est à une maîtrise publique accrue de la ressource en eau à l'échelle des bassins et sous-bassins, conciliant l'ensemble des usages, notamment la fonction essentielle de production d'une alimentation de qualité et diversifiée pour tous.

Malgré la censure du Conseil constitutionnel, c'est bien le cœur idéologique de ces textes qui pose problème. Alors que notre agriculture est confrontée de plus en plus durement aux conséquences du dérèglement climatique, à la concurrence internationale, à la part exorbitante de la valeur ajoutée captée par l'amont et l'aval ainsi qu'à la hausse du coût du capital et des prix de l'énergie, l'unique préoccupation de l'Europe et du Gouvernement ne peut pas être d'accélérer la dérégulation.

Avec un tel cap politique, la seule assurance, au bout du compte, serait de fragiliser encore davantage les exploitations familiales et à taille humaine. Plus nous alignerons à la baisse nos exigences sanitaires et environnementales sur celles des pays moins-disants, plus nous fragiliserons ce qui fait la force de ce modèle agricole, et plus nous le soumettrons aux exigences d'un capitalisme mondialisé et financiarisé.

M. Marcellin Nadeau. Il a raison !

M. Julien Brugerolles. Le débat est donc bien plus profond et structurel. Notre devoir prioritaire devrait être de nous attaquer d'abord à l'insécurité économique des exploitations familiales en restaurant des outils publics de régulation et d'intervention sur les marchés et en empêchant la captation croissante de la valeur par l'agrifourniture, les industriels, la grande distribution et le secteur bancaire. En bref, notre devoir est de desserrer l'étau des contraintes socio-économiques qui empêchent une majorité d'agriculteurs d'adapter leur système de production.

Nous devrions aussi travailler au plus vite à l'instauration d'un régime public de prévention, d'adaptation et d'assurance, pour faire face à la fois aux aléas climatiques et aux

risques environnementaux et sanitaires croissants – régime universel couvrant toutes les exploitations –, au lieu de promouvoir un régime assurantiel privé qui révèle aujourd'hui son inefficacité.

L'étudiante à l'origine de la pétition dont nous débattons aujourd'hui, signée par plus de 2 millions de nos concitoyens, appelait les parlementaires à faire preuve d'« intelligence collective » dans la défense du bien commun. Il est temps, plus que temps, d'ouvrir en grand le débat sur le modèle agricole et alimentaire que nous voulons défendre en Europe et dans notre pays.

Pour les députés communistes et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine, ce n'est certainement pas par le petit bout de la lorgnette des lois Duplomb que nous ouvrirons ce chemin indispensable de reconstruction de notre souveraineté alimentaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et EcoS ainsi que sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Trébuchet.

M. Benoît Biteau. Ça ne va pas être la même limonade !

M. Vincent Trébuchet (UDR). Ce débat, nous l'avons déjà eu.

Mme Delphine Batho. Non, puisque vous l'avez empêché !

M. Vincent Trébuchet. Nous l'avons eu dix fois, quinze fois, sous des formes différentes, et à chaque fois nous faisons le constat de la même incohérence : notre politique agricole finance ce qui ne produit rien, fragilise ce qui produit encore, et ouvre grand notre marché à des productions étrangères qui ne respectent aucune de nos règles.

Commençons par un fait simple, qu'aucune pétition ne contestera. Entre 2022 et 2025, le solde commercial agro-alimentaire de la France est passé de plus de 10 milliards d'euros d'excédent à seulement 200 millions : une division par cinquante en trois ans, ce n'est ni une variation statistique ni un accident conjoncturel, mais bien un effondrement.

Dans le même temps, la France importe aujourd'hui la moitié des fruits, des légumes et du poulet qu'elle consomme, 60 % de la viande ovine et environ 25 % de son bœuf. Si l'on retire les vins et spiritueux, notre balance alimentaire réelle affiche désormais un déficit d'environ 13 milliards d'euros. Voilà où nous en sommes.

Pourtant, le marché européen, lui, se porte bien : il affiche même plusieurs milliards d'euros d'excédent. Il y a quelques années, l'Europe était déficitaire et la France excédentaire. Aujourd'hui, c'est l'inverse.

Parlons donc des raisons de cette situation.

M. Benoît Biteau. Ah oui !

M. Vincent Trébuchet. La première, dont nous parlons trop peu en matière agricole, c'est l'orientation de l'argent public. Depuis des années, nous expliquons aux agriculteurs qu'il n'y a plus de marges budgétaires pour sécuriser leurs filières, pour alléger les contraintes ou pour accompagner l'investissement productif.

Pourtant, dans le même temps, les Gouvernements successifs trouvent des centaines de millions d'euros d'argent public pour financer des filières sans marché et sans débouchés. Après l'argent miracle de la planification écologique – 1 milliard engagé sans aucun audit préalable ni contrôle *a posteriori* –, après le soutien totalement irrationnel et dysfonctionnel à l'agriculture biologique,...

Mme Delphine Batho. Non mais, c'est incroyable !

M. Benoît Biteau. Et voilà !

M. Vincent Trébuchet. ...c'est désormais la filière des farines d'insectes qui vient d'engloutir 150 millions d'euros d'argent public. Je pose une question simple : comment expliquer à un éleveur ou à un arboriculteur qu'il n'y a jamais d'argent pour sécuriser sa production, mais qu'il y en a toujours pour financer des paris idéologiques déconnectés du réel ?

Mme Delphine Batho. Mensonges !

M. Boris Tavernier. N'importe quoi !

M. Vincent Trébuchet. Deuxième raison de ce fiasco : l'asphyxie réglementaire. Il faut aujourd'hui trois à quatre ans pour faire aboutir le moindre projet agricole. Les recours se multiplient, les procédures s'empilent et les coûts explosent. Les filières d'élevage sont toutes concernées. Construire un poulailler peut coûter jusqu'à 1 million d'euros avant même d'avoir produit le premier œuf. Le cheptel bovin laitier recule et la France importe désormais environ 25 % de son beurre.

Or, contrairement à ce que certains militants ont tenté de faire croire, la loi dite Duplomb ne se résumait pas à un article sur l'acétamipride. Il s'agissait d'abord d'une loi de simplification, certes modeste, visant à desserrer l'étau normatif, à faciliter le stockage de l'eau et l'installation des bâtiments d'élevage, et à simplifier les procédures administratives. Une polémique a suffi à effacer des mémoires ces mesures de bon sens, réclamées de longue date par le monde agricole.

M. Boris Tavernier. Par une partie du monde agricole !

M. Vincent Trébuchet. Troisième raison de notre déroute : pendant que nous interdisons chez nous, nous ouvrons ailleurs. Le Mercosur a été écarté pour quelques mois, mais nous savons que ce n'est qu'un répit. Déjà, l'Inde frappe à la porte de l'Europe, avec des productions à bas coût qui, elles non plus, ne respectent ni nos normes sanitaires, ni nos normes environnementales, ni nos exigences sociales.

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer le débat sur l'acétamipride, cas d'école de distorsion de concurrence. Cette molécule est autorisée partout en Europe, mais la France a décidé d'en priver ses filières.

Le Conseil constitutionnel a censuré la première version du dispositif d'autorisation,...

Mme Delphine Batho. Et il a bien fait !

M. Vincent Trébuchet. ...non pour en interdire le principe, mais pour en demander un encadrement juridique plus précis. S'il existait une véritable menace sanitaire, importations-nous 90 % de noisettes traitées avec les mêmes molécules que nous interdisons à nos propres producteurs ?

M. Pierre Cordier. Exactement !

M. Vincent Trébuchet. Voilà le triptyque de l'échec : subventions mal ciblées, interdictions nationales isolées, ouverture commerciale déséquilibrée.

Au fond, le choix politique est clair. Soit nous continuons à financer l'imaginaire, à pénaliser le réel et à importer ce que nous interdisons de produire, soit nous assumons enfin une politique agricole cohérente fondée sur la production, sur la science, sur la réciprocité et sur le bon sens. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Anne Stambach-Terreoin. Sur la science ?

M. Vincent Trébuchet. Depuis des années certains changent de discours en la matière au gré des modes et des émotions. Le groupe de l'Union des droites pour la République et ses alliés du Rassemblement national tiennent une ligne constante : celle de la production, de la souveraineté et du refus des doubles standards.

M. Boris Tavernier. Du refus de la science !

M. Vincent Trébuchet. Nous soutiendrons donc tous les textes répondant à ces critères ; c'est ce que fait, bien que très modestement, la loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Florence Goulet.

Mme Florence Goulet (RN). Le débat que nous tenons aujourd'hui illustre un certain nombre de maux français. Notre modèle agricole, qui faisait notre fierté, est remis en question. Le Gouvernement impose à la fois des méthodes de production vertueuses en France, soumises à des normes environnementales et à des surtranspositions toujours plus nombreuses,...

Mme Anne Stambach-Terrenoir. Les normes servent à nous protéger !

Mme Florence Goulet (RN). ...et une concurrence débridée, due à des importations sans contrôle, qui pèse sur la compétitivité de notre agriculture.

La est tout le paradoxe de ce « en même temps » qui caractérise la politique menée depuis de nombreuses années. Les multiples lois agricoles votées depuis dix ans sont souvent contradictoires et rarement appliquées. Elles sont le symbole d'une lâcheté politique, de l'absence de volonté de fixer des objectifs clairs et d'arbitrer entre certaines ambitions environnementales, dont les agriculteurs reconnaissent la nécessité et qui impliquent de déployer des moyens dans l'innovation et la recherche, et la préservation de notre souveraineté alimentaire.

Nous sommes parvenus au bout de cette contradiction. Notre balance commerciale agroalimentaire s'effondre – un phénomène inédit depuis près de cinquante ans – et atteint seulement 200 millions d'euros en 2025, symbole des difficultés que traverse l'agriculture française. Il est plus facile à certains de dénoncer la loi Duplomb que les importations de bœuf aux hormones brésiliennes, de poulets de batterie ukrainiens, de poissons d'élevage d'Europe du Nord gavés aux antibiotiques, de tomates d'Espagne ou du Maroc pleines de résidus de pesticides. (*Mme Béatrice Roullaud applaudit.*) Ceux-là ne disent pas non plus un mot des émissions de CO₂ supplémentaires liées à ces importations lointaines. (*Même mouvement.*)

Revenons au cœur du sujet, c'est-à-dire à cette pétition qui dénonce la loi Duplomb comme « une aberration scientifique, éthique, environnementale et sanitaire ». La loi du 8 juillet 2025 avait pour ambition de répondre aux difficultés structurelles de l'agriculture française, en particulier à la baisse de la production. Son article 2, censuré par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 7 août, ne permet plus l'usage, même encadré, de l'acétamipride.

La sécurisation de certaines filières agricoles et arboricoles connaissant des impasses techniques et confrontées à l'interdiction de substances phytosanitaires sans alternative était au cœur du texte ; les députés du groupe Rassemblement national considèrent que la loi Duplomb était nécessaire eu égard à l'enjeu majeur que constitue leur survie. Ma collègue Hélène Laporte a pris avec courage la défense d'une filière

agricole enracinée dans son terroir, mais qui a subi un véritable lynchage médiatique exprimant la convergence parfaite de l'écologie punitive, de l'à-peu-près scientifique et de l'absence de tout sentiment de responsabilité quant aux conséquences économiques, sociales et humaines de sa disparition. (*M. Alexandre Dufosset applaudit.*)

Je ne doute pas de la bonne foi de la majorité des pétitionnaires,...

Mme Sandrine Rousseau. Quatre-vingts études scientifiques sur l'acétamipride !

M. Alexandre Dufosset. Qui ne sont pas d'accord entre elles !

Mme Florence Goulet. ...mais pour notre part, nous considérons que le dispositif de recours à l'acétamipride retenu dans cette loi était équilibré et proportionné. Avec nos normes strictes, cette molécule serait utilisée de manière bien plus contrôlée et sécurisée que chez nos voisins européens ; nous parlons d'un produit ciblé, strictement encadré, permettant des interventions ponctuelles déclenchées en fonction d'un seuil. Je rappelle que l'acétamipride est autorisé au niveau européen jusqu'en 2033, qu'aucun effet sanitaire majeur n'a été scientifiquement démontré de manière définitive (*Exclamations sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et EcoS*) et que les filières concernées – la noisette, la cerise, la betterave, la pomme, la poire, entre autres – sont dans une impasse technique documentée par les instituts de recherche agronomique, et donc sans solution de remplacement.

M. Benoît Biteau. Non, il n'y a pas d'impasse technique !

Mme Florence Goulet. Enfin, je tiens à signaler l'envahissement, l'encadrement et la mise au pas de la souveraineté nationale par la jurisprudence expansive du Conseil constitutionnel. Alors que le droit français est écarté par l'échelon européen, le Conseil constitutionnel censure allègrement des dispositions législatives en élevant de son propre chef la Charte de l'environnement et son article 1^{er} – une déclaration de principes – au rang d'une norme constitutionnelle.

Pour conclure, je poserai une question : et maintenant, que vont devenir les agriculteurs et arboriculteurs...

M. Pierrick Courbon. Et les apiculteurs ?

Mme Florence Goulet. ...qui n'ont plus d'espoir de vivre de leur production ?

M. Benoît Biteau. Bien sûr que si !

Mme Florence Goulet. Vont-ils être condamnés à fermer leurs exploitations ? Sans une réautorisation, c'en est fini de ces filières en France. Nous mangerons des productions importées, résultant d'une concurrence déloyale, transportées à grand renfort de CO₂, bourrées de pesticides autorisés ailleurs et produites dans un pays où le coût du travail est bien moindre. Comme l'a souligné ma collègue Hélène Laporte, cela illustre la fâcheuse tendance de notre pays à sacrifier ses propres atouts. Voilà, hélas, l'alternative à laquelle nous sommes confrontés en raison de l'irresponsabilité de certains, de leur volonté de toute-puissance et de leur idéologie punitive. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandra Marsaud.

Mme Sandra Marsaud (EPR). La pétition « Non à la loi Duplomb » est révélatrice des interrogations soulevées dans le débat public et des échanges réguliers au sein de cet hémicycle sur l'agriculture. Disons-le clairement : ces débats

s'inscrivent dans un climat de défiance généralisée où l'émotion et la désinformation prennent le pas sur la raison et sur l'intérêt général.

Nous avons longuement débattu de cette proposition de loi en commission, où chaque groupe a pleinement exercé son droit d'amendement. Elle a été adoptée et le Conseil constitutionnel a confirmé la régularité de la procédure : les exigences de clarté et de sincérité du débat parlementaire ont été respectées.

Certes, le Conseil constitutionnel a censuré partiellement la loi, mais non sur des fondements scientifiques. Il a jugé que le cadre juridique des dérogations à l'interdiction de l'acétamipride devait être plus rigoureux ; c'est une exigence de précision législative, non une désapprobation de fond.

Mme Delphine Batho. Ce que vous dites est faux !

Mme Sandra Marsaud. Le reste de la loi, notamment les mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau, a été précisé par une réserve d'interprétation favorable à la conciliation entre intérêt général, sécurité alimentaire et protection de l'environnement.

Au-delà de la pétition et des slogans, le texte touche à une question plus essentielle : quelle agriculture voulons-nous pour demain ? Les agriculteurs, qui nourrissent le pays et font vivre nos territoires, sont accusés et pointés du doigt, parfois avec une violence insupportable.

Mme Manon Meunier. On leur envoie des cars de CRS, par exemple !

Mme Sandra Marsaud. En refusant de s'aligner sur le cadre européen, la France a créé une distorsion de concurrence majeure, affaiblissant ses filières et renforçant sa dépendance aux importations. Parlons concrètement des filières noisette, pomme, betterave, pomme de terre ou encore cerise ; interdire sans alternative, c'est condamner ces producteurs et importer massivement des productions cultivées avec ce qui est autorisé partout ailleurs. Belle victoire pour l'environnement ? Non ; délocalisation et impacts !

M. Sébastien Peytavie. Il vaut mieux s'empoisonner avec des pesticides bien français !

Mme Sandra Marsaud. C'est pour éviter cette impasse que sont proposés des dispositifs transitoires, limités dans le temps et strictement encadrés, afin d'accompagner la recherche d'alternatives viables. C'est une décision de responsabilité, pas de renoncement.

Or nous assistons depuis des mois à un glissement inquiétant : le débat public et scientifique a été confisqué par la caricature et la peur. « Tsunami de cancers chez les jeunes », ...

Mme Delphine Batho. C'est une citation du directeur général de l'institut Gustave-Roussy !

Mme Sandra Marsaud. ...« explosion des cancers précoces liés aux pesticides » : ces titres, comme des coups de tonnerre, sont taillés par certains médias pour capter l'attention dans le flot d'informations quotidien. (*Exclamations sur les bancs du groupe EcoS.*)

M. Jean-Luc Fugit. Écoutez l'oratrice !

Mme Julie Laernoës. Ce qu'elle dit est faux !

Mme Sandra Marsaud. Relayées par une partie de cet hémicycle, ces campagnes alarmistes ne font pas place au débat contradictoire, ce qui contribue à alimenter encore la peur.

Mme Ségolène Amiot. Il n'y a pas de place pour les faits scientifiques, alors ?

Mme Sandra Marsaud. Ne nous y trompons pas : derrière ces méthodes, il y a une stratégie politique bien rodée qui s'adresse non à la raison des citoyens, mais à leur angoisse de la maladie.

Mme Julie Laernoës. Et le plan des promoteurs de l'acétamipride, c'est de nous empoisonner ? Super, comme stratégie !

Mme Sandra Marsaud. Faute de convaincre par des arguments crédibles, certains préfèrent déplacer le combat sur le terrain de l'émotion, où toute nuance disparaît.

M. Boris Tavernier. Dites cela aux victimes !

Mme Julie Ozenne. Il y a des morts !

Mme Ségolène Amiot. Allez rencontrer les enfants qui ont le cancer !

Mme Sandra Marsaud. Comme l'ont rappelé les professeurs Jérôme Barrière et Jacques Robert, oncologues, instrumentaliser la peur du cancer, c'est trahir la cause de la santé publique. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

Mme Julie Laernoës. Relayer le message des lobbys chimiques, c'est trahir la santé publique !

Mme Sandra Marsaud. C'est ce qu'a également rappelé la présidente de la Société française de lutte contre les cancers et les leucémies de l'enfant et l'adolescent (SFCE).

Les agences indépendantes que sont l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Efsa, l'Agence européenne des produits chimiques (AEPIC) et l'Anses ont toutes évalué l'acétamipride. Leur verdict est clair : cette substance n'est ni cancérigène, ni mutagène, ni reprotoxique. (*Vives exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

Mme Delphine Batho. C'est faux !

Mme Julie Laernoës. Rejoignez le RN !

Mme la présidente. S'il vous plaît !

Mme Sandra Marsaud. Sa toxicité pour les pollinisateurs est faible et maîtrisée lorsque son usage est très encadré. Les études brandies pour dénoncer la toxicité de l'acétamipride ont été elles-mêmes réexaminées par l'Efsa, qui est formelle : elles présentent des biais méthodologiques importants. Loin des fantasmes, l'Europe a renouvelé dernièrement son autorisation jusqu'en 2033 ; ...

Mme Andrée Taurinya. C'est vous qui êtes dans le fantasme !

Mme Sandra Marsaud. ...elle a renforcé encore les marges de sécurité en divisant par cinq la dose quotidienne admissible. Voilà la différence entre des slogans et la vérité : la rigueur, la transparence et la proportion. (*Vives exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

Mme Julie Laernoës. La rigueur des lobbys : c'est tout ce que vous exprimez !

Mme Sandra Marsaud. Ce débat révèle enfin une fracture plus large entre, d'une part, une France agricole elle-même divisée, et, d'autre part, une opinion publique parfois malmenée par des postures caricaturales, angoissantes et contradictoires. (*Exclamations renouvelées sur les mêmes bancs.*)

M. Boris Tavernier. C'est vous qui êtes caricaturale !

Mme Sandra Marsaud. La France ne pourra relever les défis climatiques sans ses agriculteurs, et ceux-ci ne pourront réussir à nous nourrir sans la confiance de la nation. Il est urgent de travailler à résorber ces fractures, y compris à quatorze mois de l'élection présidentielle. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. Benoît Biteau. C'est scandaleux de tenir un discours pareil !

Mme la présidente. Je vous demande d'écouter les orateurs ; c'est le principe même du débat.

La parole est à Mme Manon Meunier.

Mme Manon Meunier (LFI-NFP). Madame la ministre de l'agriculture, attention : vous avez laissé tomber votre sens de l'intérêt général. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Si, regardez bien, il est par terre, à côté de votre respect pour les éleveurs. Il ne vous reste plus que l'agrobusiness et Arnaud Rousseau.

M. Thomas Ménagé. Vous faites du théâtre ?

Mme Manon Meunier (LFI-NFP). Vous n'êtes pas d'accord, madame la ministre ?

Mme Frédérique Meunier. Elle n'a rien dit !

Mme Manon Meunier. Très bien. Alors, faisons le bilan. *Grosso modo*, ça fait dix ans qu'Emmanuel Macron est au pouvoir. Savez-vous comment le nombre d'agriculteurs a évolué pendant ces dix ans ? On en a perdu 100 000 – bilan mitigé, je dirais. Il ne sort pas de nulle part, puisque vous avez enchaîné pendant dix ans des pseudo-lois agricoles (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS. – M. Marcellin Nadeau applaudit également*) qui n'ont surtout jamais touché aux intérêts de l'agrobusiness – normal, c'est lui qui les écrit. Ces lois n'ont toujours eu qu'un seul objectif : toujours plus de compétitivité internationale. Et qu'un seul résultat : toujours moins de paysans. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Votre loi Duplomb s'inscrit dans leur droite ligne.

Mme Andrée Taurinya. Très à droite, même !

Mme Manon Meunier. Voyons ce qu'il en est. Si vous le permettez, j'aimerais qu'on parle d'abord d'élevage. Vous n'en avez rien à faire, des éleveurs : il suffit de voir comment vous les traitez quand ils se mobilisent en masse contre l'abattage total ou contre le traité avec le Mercosur. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP ainsi que sur quelques bancs des groupes EcoS et GDR.*) L'élevage bovin en France est familial, majoritairement herbager, productif et donc intéressant pour la souveraineté alimentaire. Il est respectueux de nos paysages. Il préserve des emplois dans nos territoires ; il est même autonome en matières premières. Mais c'est sûr qu'avec tout ça, il n'est pas compétitif ! Notamment pas avec les fermes de 50 000 bœufs élevés aux hormones dans les pays du Mercosur, avec qui M. Emmanuel Macron négocie depuis dix ans un traité de libre-échange. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur plusieurs bancs des groupes EcoS et GDR.*) Voilà peut-être ce qui explique votre mépris.

La loi Duplomb n'est qu'une preuve de mépris supplémentaire. Elle ne contient qu'une seule mesure sur le sujet qui nous intéresse : l'augmentation des seuils à partir duquel un élevage est considéré comme une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). S'agissant de l'élevage bovin, cette mesure ne concerne personne : seuls 65 des 63 000 élevages bovins sont enregistrés comme ICPE et soumis à autorisation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) En revanche, c'est une

demande majeure de certains industriels du porc. La Cooperl, ça vous dit quelque chose ? Oui, bien sûr, puisqu'Arnaud Rousseau et la direction de la FNSEA la connaissent très bien. Cette immense coopérative – elle n'a d'ailleurs plus rien de coopératif – est en train d'accaparer tous les outils de production de l'élevage porcin en Bretagne : abattoirs, alimentation animale, antibiotiques, etc.

Mme Marie Mesmeur. Exactement !

Mme Manon Meunier. La Cooperl réclame la hausse des seuils de l'ICPE, qui facilitera l'agrandissement des élevages et les rendra plus compétitifs. Dans l'intérêt des éleveurs, vous dites ? Non. L'industrialisation de la filière porcine a mené à une chute du nombre d'éleveurs bien plus importante que dans les filières bovines, qui y ont résisté davantage. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP, EcoS et GDR.*)

L'agrandissement des fermes, c'est toujours moins d'éleveurs ; ce sont des exploitations toujours plus chères et donc toujours plus difficiles à transmettre.

Mme Frédérique Meunier. On parle de la loi Duplomb !

Mme Manon Meunier. Il n'est pas rare de devoir poser 2 ou 3 millions d'euros sur la table pour s'installer comme jeune éleveur de porcs. Forcément, la banque ne prête pas une telle somme sans garantie. Et c'est là qu'arrive la Cooperl avec son petit contrat : elle vous propose d'être votre garante à condition que vous utilisiez tous ses outils de production.

Défendre la souveraineté alimentaire, vous dites ? La Cooperl a de forts intérêts financiers en Chine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe GDR.*) Je ne sais pas ce qu'il en est pour vous, mais moi, je ne mets pas tous les œufs de la souveraineté alimentaire de la France dans le panier de celui qui a des intérêts commerciaux à l'international !

Votre loi Duplomb ne va produire que ça : des fermes toujours plus grandes, toujours plus inaccessibles pour de jeunes éleveurs et détenues de plus en plus souvent par des grands groupes industriels aux intérêts internationaux. C'est votre boussole. (*Applaudissements et « Bravo ! » sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Marcellin Nadeau applaudit également.*)

C'est d'ailleurs aussi ce qui guide le reste de cette loi scandaleuse. Quoi d'autre ?

Mme Ségolène Amiot. Oui, quoi ?

Mme Manon Meunier. Réintroduire l'acétamipride serait dans l'intérêt de la santé publique ou encore de l'écologie ? Vous allez me dire que c'est pour sauver les producteurs de noisettes... L'Ordre des médecins nous alerte pourtant : la réintroduction de ce pesticide neurotoxique met en danger en premier lieu les applicateurs et donc les agriculteurs et salariés agricoles. Drôle de moyen politique de « sauver » les gens ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Pourquoi ne mettez-vous pas plutôt fin aux droits de douane préférentiels dont bénéficie l'importation de noisettes produites en Turquie ?

Vous n'en avez rien à faire des producteurs de noisettes, madame la ministre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS ainsi que sur quelques bancs du groupe GDR.*) Vous servez simplement la soupe aux industriels betteraviers qui exportent déjà massivement leur production.

Est-ce encore le sens de l'intérêt général qui vous guide lorsque vous autorisez les mégabassines ? Elles sont principalement financées par la collectivité et par une majorité des agriculteurs mais elles ne bénéficient qu'à quelques-uns d'entre eux, notamment à quelques géants céréaliers qui exportent leur production et donc exportent notre eau.

Madame la ministre, c'est le peuple qui est souverain, pas le président de la FNSEA. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Une pétition qui récolte plus de 2 millions de signatures, c'est un mouvement démocratique inédit pour dire non à cette loi mortifère. Alors, ramassez votre sens de l'intérêt général ou partez. (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS ainsi que sur quelques bancs du groupe GDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Dominique Potier.

M. Dominique Potier (SOC). Qu'on l'adule ou qu'on l'abhorre, Laurent Duplomb jubile. Avec lui, chacun est sommé de choisir son camp : celui de ceux qui affament ou celui de ceux qui empoisonnent. Il faut choisir entre la souveraineté alimentaire, la santé environnementale et la santé humaine. Un tel choix est mortifère et le groupe socialiste le refuse. Nous refusons de choisir notre camp.

Nous vous invitons, madame la ministre, à ne pas donner dans ce campisme totalement désuet et qui est une impasse. Il me semble que vous êtes allée dans ce sens, à Rungis, en opposant les « thuriféraires du décadentisme » à ceux à qui « l'observation lucide du monde » impose le « constat implacable » que « la guerre agricole menace ». Nous ne voulons ni l'un ni l'autre.

Avec des millions de Français, avec des dizaines de milliers de paysans, nous disons qu'une autre voie est possible, à même de concilier productivité, santé et souveraineté alimentaire. Ce matin, à quelques mètres d'ici, à l'hôtel de Lassay, étaient réunis 200 citoyens qui, autour de Guillaume Garot, travaillaient sur la limitation du gaspillage alimentaire, au bout de la chaîne de production, de façon à proposer une alimentation de qualité pour tous. En ce moment même, dans la salle Colbert, 200 adhérents des coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) participent à une recherche sur l'avenir du modèle coopératif pour établir le revenu agricole à partir de l'amont. (*Mme Dominique Voynet applaudit.*) C'est avec ces forces que nous devons composer un récit de réconciliation.

Trois balises doivent nous guider dans cette entreprise. La première est celle de la science et la démocratie. Dans notre pays, ce n'est ni l'opinion – quelle que soit sa forme, manifestations de tracteurs ou pétitions – ni les forces du marché qui font la loi. Ce qui fait la loi – je le souhaite vraiment pour nos enfants et nos petits-enfants –, c'est cette alliance originale qui est le propre de notre démocratie entre la science et l'arbitrage de la représentation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – M. Jean-Claude Raux applaudit également.*)

Je vous invite avec force à dire notre estime et notre reconnaissance aux dirigeants et aux salariés de l'Inrae, de l'Office français de la biodiversité (OFB) et de l'Anses. (*M. Guillaume Garot et Mme Dominique Voynet applaudissent.*) Dans ce moment trumpiste où tout peut basculer dans notre pays, je vous invite à affirmer avec force que ceux qui incarnent la science et qui préparent et éclairent l'arbitrage public accomplissent leur mission avec dignité, et qu'il revient à tout exécutif de les conforter dans cette période de grande fragilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Pour nous guider sur ce chemin de réconciliation, nous avons aussi cette autre balise : les deux garantes de la productivité de demain que sont l'agroécologie et l'agronomie, d'une part, la justice économique, de l'autre.

Avant de m'investir dans la politique nationale il y a quinze ans, j'ai été élu local et engagé pendant quarante ans dans le monde associatif et paysan. Nous produisons autrement, c'est-à-dire que nous produisons en tenant compte de l'environnement. Depuis, nous avons changé de monde. Les alertes du Giec, le Groupe d'experts interGouvernemental sur l'évolution du climat, celles sur la biodiversité, celles de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) sur la santé humaine, montrent que si nous ne produisons pas autrement, nous ne pourrons plus produire. La santé de nos écosystèmes, la protection de l'eau et la santé des sols sont devenues les premiers facteurs de l'atténuation du dérèglement climatique et donc les premiers déterminants de notre capacité à survivre et à produire demain.

Ce n'est pas le moment, madame la ministre, dans un budget qui est ce qu'il est, de diminuer de presque 80 % les montants consacrés à Écophyto. Nous devons au contraire réanimer plus que jamais ce processus de sortie des produits phytosanitaires et de développement d'autres solutions. (*Mme Dominique Voynet applaudit.*)

Quant à l'équité et à la justice économique, c'est ce dont nous distrait Laurent Duplomb par son aveuglement. Les vrais enjeux sont le commerce équitable, le partage de la valeur, le partage de la terre, le partage équitable des aides publiques. Nous avons tant de chemin à parcourir. Sans revenu agricole solide pour tous, la transition sera quasiment impossible pour les paysans que nous soutenons ici.

La troisième balise est la vigilance européenne. Ce qui se passe en France, qui nous irrite, nous agace et nous divise, n'est presque rien à côté du désastre qui se prépare avec la destruction, omnibus après omnibus, du pacte vert européen. C'est désormais, après le devoir de vigilance et la directive CSRD sur le reporting extrafinancier, le sort des politiques sur les pesticides. Nous allons, à partir des travaux de la commission d'enquête que nous avons menée sur le sujet, présenter dans les jours qui viennent quatorze propositions pour tracer une voie européenne de régulation des pesticides et de transition écologique susceptible de nous réconcilier sur des questions essentielles.

Plus que jamais, en refusant le campisme, les socialistes s'engagent, à travers des propositions de résolution européenne étayées par des commissions d'enquête, des rapports parlementaires, des travaux scientifiques, à chercher à surmonter le mur climatique et la falaise démographique. Nous le ferons notamment à la veille du Salon de l'agriculture, en défendant un texte qui apporte de vraies réponses aux questions posées par Laurent Duplomb et qui tient compte des enjeux de la justice économique et du revenu agricole : la proposition de loi visant à produire autrement en garantissant un partage de la valeur et en réconciliant le monde agricole et la société. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – M. Jimmy Pahun et Mme Dominique Voynet applaudissent également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Dive.

M. Julien Dive (DR). « La loi Duplomb te vaudra une balle. » « Je te souhaite d'être attrapé par les pieds et de te plonger dans un bain de pesticides. » « J'espère, sale raclure, que toi et tes gosses vous allez choper un cancer et en crever. » « Tu ne mérites pas de vivre, les députés comme toi sont des cibles légitimes. » Voilà le genre de mails que j'ai reçus par milliers...

Mme Dominique Voynet. Nous aussi, on a l'habitude !

M. Julien Dive. ...et qui résumait la folie haineuse dans laquelle le débat a sombré l'été dernier. (*Applaudissements sur les bancs des groupes DR et EPR.*) Et je ne suis pas un cas isolé.

Une députée du groupe LFI-NFP. Vous voulez qu'on parle des messages que nous recevons ?

M. Julien Dive. Comment en est-on arrivé là ?

Mme Sandrine Rousseau. Ce n'est pas le sujet !

M. Julien Dive. Et surtout, qui porte la responsabilité de cette dérive violente ? Dès le départ, certains ont diabolisé ce texte, n'hésitant pas à agiter les peurs les plus viscérales.

Mme Sandrine Rousseau. Nous nous appuyons sur la science !

M. Julien Dive. Quand on attise les peurs et qu'on désigne des coupables, on fabrique mécaniquement la violence. Je m'adresse ici à La France insoumise et aux écologistes : vous qui vous érigez en donneurs de leçons humanistes, mesurez-vous le climat de haine que vos outrances ont nourri ? (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

M. Jean-François Coulomme. Vous dites n'importe quoi !

Mme Ségolène Amiot. On veut juste ne pas avoir le cancer !

M. Julien Dive. Vous avez désigné des boucs émissaires en laissant croire qu'ils condamnaient des enfants à mort.

M. Jean-François Coulomme. Ça fait dix ans que vous faites n'importe quoi !

Mme Anne Stambach-Terreñoir. Changez de politique !

M. Julien Dive. Ce débat est devenu fou. Il a échappé à la raison pour verser dans l'appel à la vindicte. Et pour cela, vous portez une lourde part de responsabilité.

Mme Ségolène Amiot. La France est championne d'Europe des cancers !

M. Julien Dive. Vous avez aussi cherché à paralyser le Parlement. Souvenez-vous de ce qui s'est passé ici même : en juillet dernier, nous avons dû faire face à une obstruction sans précédent, avec plus de 3 500 amendements destinés à empêcher tout débat serein. Et après, vous vous offusquez pour 500 amendements déposés sur vos textes ?

Face à cette stratégie du chaos, en tant que rapporteur, j'ai déposé une motion de rejet préalable pour court-circuiter ce sabotage organisé et aboutir à un vote avant la fin de la session.

M. Maxime Laisney. Un 49.3 parlementaire !

M. Julien Dive. Sans cela, il n'y aurait pas eu de loi. On m'a reproché cette procédure en parlant de déni de démocratie.

M. Loïc Prud'homme. Deux millions de signatures !

M. Julien Dive. Je rappelle deux faits simples. La motion de rejet préalable est une procédure prévue par notre règlement, que l'opposition elle-même utilise régulièrement.

M. Pierre Cordier. Exactement !

M. Julien Dive. Le Conseil constitutionnel a jugé la procédure d'adoption de cette loi parfaitement conforme à la Constitution.

J'en viens au fond, car le cœur du problème est là. Qui, parmi nos virulents contradicteurs, a lu l'intégralité de cette loi ?

M. Pierre Cordier. Personne !

M. Julien Dive. Depuis le début, on ne la regarde qu'à travers le prisme de l'acétamipride, en occultant tout le reste. Or ce texte contient des avancées que nul écologiste honnête ne devrait nier. Par exemple, il crée un cadre réglementaire pour la technique de l'insecte stérile, une méthode de lutte biologique innovante contre les insectes ravageurs. N'est-ce pas précisément le genre d'innovation écologique que nous appelions de nos vœux ?

Mme Ségolène Amiot. En matière d'innovation, il faudrait peut-être se mettre à la page !

M. Julien Dive. Qui en parle aujourd'hui parmi les signataires de la pétition ? Personne, alors que c'est une alternative concrète pour réduire l'usage des pesticides.

Autre mesure passée sous silence, l'interdiction, dès le 1^{er} janvier 2026, de produire, stocker ou distribuer en France des pesticides interdits par l'Union européenne. Cette disposition de cohérence, étonnamment, disparaît systématiquement des critiques adressées à ce texte. Bref, toutes ces avancées utiles ont été éclipsées car on a réduit tout un texte à un seul de ses volets, en refusant de voir qu'il comportait aussi d'autres progrès.

Concernant l'acétamipride, remettons les pendules à l'heure. Contrairement à ce qui a été martelé, j'ai veillé dès le départ à encadrer strictement toute éventuelle dérogation sur cette molécule.

Mme Aurélie Trouvé, rapporteure. Vous l'avez tellement encadrée que le Conseil constitutionnel a censuré la disposition !

M. Julien Dive. J'avais déposé en commission des affaires économiques un amendement à l'article 2 qui limitait très fortement la portée de la dérogation : celle-ci n'était consentie que pour une durée très courte et soumise à un contrôle scientifique et des conditions drastiques d'usage. Cette version restrictive avait été adoptée en commission des affaires économiques avant d'être évincée par le Sénat. Je le regrette sincèrement, car en adoptant cette voie de l'équilibre, nous aurions économisé quelques mois. Ironie du sort, c'est exactement ce cadre strict que le Conseil constitutionnel a exigé dans sa décision du 7 août.

Le contexte agricole mérite que l'on se batte pour conjurer souveraineté alimentaire et exigence environnementale au lieu de monter les Français les uns contre les autres. Surtout, ces questions techniques sur les substances phytosanitaires doivent être tranchées par la science et non par les fantasmes. C'est le choix qu'a fait l'Europe : confier l'évaluation des pesticides à des agences indépendantes qui scrutent les données toxicologiques, qui pondèrent risques et bénéfices et qui autorisent ou non les molécules en connaissance de cause. (*Mme Sandra Marsaud applaudit.*)

Laissons la science faire son travail. Si l'Efsa estime que l'acétamipride est trop dangereux, il sera banni partout et définitivement, et nous nous conformerons à cette décision.

M. Pierrick Courbon. Il est déjà dangereux !

M. Julien Dive. En revanche, si des solutions temporaires peuvent être tolérées pour sauver nos filières en difficulté, comme la noisette ou la cerise, sans compromis majeur sur la santé ou l'environnement, sachons l'entendre aussi. Arrêtons de hurler à la mort et examinons posément, cas par cas, ce qui est acceptable ou non. C'est ainsi qu'on construit des politiques publiques équilibrées – il faut raison garder.

Nous partageons tous ici l'objectif d'une agriculture durable, compétitive et respectueuse de la santé,...

M. Jean-François Coulomme. Et métastasée!

M. Julien Dive. ...à part quelques-uns qui, je cite, « n'en ont rien à péter ». (*Mme Sandra Marsaud et Mme Frédérique Meunier applaudissent. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Personne, dans cet hémicycle, ne se réjouit d'utiliser des produits chimiques. Les agriculteurs eux-mêmes y aspirent de moins en moins. Mais notre devoir de législateur est d'accompagner la transition agroécologique sans démagogie, en soutenant l'innovation, en protégeant nos agriculteurs contre la concurrence déloyale et en s'appuyant sur les conclusions de la science.

Ce que je réclame, c'est un débat adulte, où l'on peut ne pas être d'accord, bien sûr, mais sans se traiter d'empoisonneurs ou de monstres. (*Plusieurs députés du groupe LFI-NFP désignent la pendule.*)

Mme la présidente. Merci, monsieur le député.

M. Jean-François Coulomme. C'est fini!

Mme Danielle Simonnet. Au revoir!

M. Julien Dive. Un débat où l'on peut s'opposer sans recevoir en retour le souhait de voir nos enfants mourir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Batho.

Mme Delphine Batho (EcoS). Ceux qui n'ont que le mot identité à la bouche n'ont pas voulu voir que la loi Duplomb s'était fracassée sur l'identité française.

Merci, madame Éléonore Pattery. Merci aux 2 131 368 personnes qui ont signé la pétition « Non à la loi Duplomb ». (*Applaudissements sur les bancs des groupes Ecos, LFI-NFP, SOC et GDR.*)

Pourquoi cette pétition s'est-elle emparée de la société tout entière, du Conseil national de l'Ordre des médecins, des malades du cancer qui crient leur colère, de tout ce que la France compte de communautés scientifiques, des associations de protection de la nature, des chefs cuisiniers qui proclament « Nous, restaurateurs, faisons ce métier pour nourrir, pas pour empoisonner » (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – M. Marcellin Nadeau applaudit également*), des 61 % des citoyennes et citoyens favorables à l'abrogation de la loi Duplomb, habitants autant nos campagnes que nos villes, toutes générations confondues, toutes tendances politiques mélangées, de monsieur et madame Tout-le-monde, qui, pour la première fois, ont utilisé FranceConnect?

Pourquoi cette pétition est-elle l'une des plus signées de l'histoire de France?

Mme Frédérique Meunier. Parce que vous l'avez manipulée!

M. Pierre Cordier. C'est de la propagande!

Mme Delphine Batho. Pourquoi ce fait politique s'impose-t-il à tous? Vous l'êtes-vous seulement demandé?

La loi Duplomb, votée sans débat démocratique, promulguée malgré 2 millions de signatures, heurte l'identité profonde de la France.

Car la France, c'est la nation qui a inventé la sécurité sociale pour garantir « notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs », comme le rappelle le préambule de la

Constitution de 1946, la protection de la santé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP. – M. Marcellin Nadeau applaudit également.*)

La France, c'est le pays des Lumières, qui a, chevillés au corps, la connaissance scientifique et le refus de l'obscurantisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*)

La France, c'est le pays de la gastronomie, qui a érigé les arts culinaires au rang de culture forgée par la diversité de nos terroirs, de nos paysages, de notre agriculture, au point que le repas gastronomique des Français a été inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

La France ne peut se résigner à l'empoisonnement alimentaire ni à figurer au hit-parade des pays les plus consommateurs de pesticides. Elle ne se résout pas à être un pays qui enregistre un nombre record de cancers, sachant, en outre, qu'une épidémie de cas – le directeur de l'Institut Gustave-Roussy parle même de « tsunami » – frappe des personnes jeunes.

Où est le nouveau plan cancer qui s'attaquerait aux causes environnementales de la maladie, dans le prolongement de celui lancé par le président Chirac il y a vingt ans? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*)

La loi Duplomb n'est que la partie émergée d'un scandale immense, monstrueux, silencieux. Les cancers mais aussi l'endométriose, les troubles du neurodéveloppement, les maladies neurodégénératives – je pourrais citer tant d'autres exemples – sont aussi des maladies politiques.

Mme Frédérique Meunier. Arrêtez avec cette instrumentalisation!

Mme Delphine Batho. Pas moins de 1,7 million d'écoliers sont exposés à de fortes doses de pesticides.

M. Robert Le Bourgeois. Ça sort d'où?

Mme Delphine Batho. Quelle inconscience! La qualité de l'eau potable s'est effondrée en seulement dix ans – charge aux collectivités de se débrouiller avec ce fardeau. Pour protéger l'eau potable, adoptons, demain, la proposition de loi de Jean-Claude Raux! (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – MM. Guillaume Garot et Marcellin Nadeau applaudissent également.*)

En annonçant une loi Duplomb 2 pour tenter de faire revenir par la fenêtre le poison des néonicotinoïdes que le Conseil constitutionnel avait chassé par la porte, ses promoteurs veulent faire croire qu'il ne sert à rien de signer des pétitions, et ce en dépit de l'État de droit et du jugement dans l'affaire dite Justice pour le vivant, qui reconnaît la responsabilité de l'État dans le préjudice causé à la biodiversité par les pesticides.

Ne sous-estimez pas la force citoyenne qui s'est levée. Elle fera barrage à la loi Duplomb 2. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – M. Marcellin Nadeau applaudit également.*) Elle s'opposera au paquet européen de mesures dit omnibus qui tourne le dos à la science et à la souveraineté et qu'il faudrait rebaptiser « omnipesticides » *ad vitam eternam*.

Les signataires de la pétition contre la loi Duplomb ne nous ont pas demandé un débat mais « la santé, la sécurité, l'intelligence collective ». Celle-ci consiste à se rassembler autour des causes que représentent la santé environnementale et l'avenir de notre agriculture en refusant les provocations et les logiques d'affrontement.

Non, le sénateur Laurent Duplomb n'est pas une « ordure ». Il n'est que le représentant du lobby du poison des pesticides. Nous refusons toute forme de violence contre les parlementaires. Nous refusons les dégradations et les insultes qui se multiplient contre les associations et les agents publics chargés de la protection de l'environnement. Nous refusons la funeste mécanique du trumpisme à la française, qui cultive la haine et la division. Nous voulons en finir avec ces clivages stériles et réconcilier enfin nature, santé et agriculture (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – M. Dominique Potier applaudit également*), une exigence qui fédère huit français sur dix.

Nous avons confiance dans la profondeur du mouvement en faveur de la santé environnementale. Il est irréversible, aussi puissant que l'envie de vivre. Il rassemble une France qui a besoin d'unité. Merci à la pétition contre la loi Duplomb d'avoir fait cette démonstration porteuse d'espoir. (*Les députés du groupe EcoS se lèvent et applaudissent. – Plusieurs députés des groupes SOC et GDR, ainsi que M. Christophe Bex, applaudissent également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Véronique Besse.

Mme Véronique Besse (NI). « Cette ordure revient à la charge [...] sa place est en prison. » Ces propos ne sont pas de moi mais de Rima Hassan, députée française au Parlement européen qui, la semaine dernière, a encore franchi un cap en prenant personnellement pour cible notre collègue sénateur Laurent Duplomb pour son travail parlementaire. (*« Honteux! » sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

M. Eddy Casterman. Ils attisent la haine!

Mme Véronique Besse. Dénonçons tous fermement et avec gravité les propos honteux – et je dirai même dangereux – d'une élue qui met une cible dans le dos d'un élu de la République. (*Mme Sandra Marsaud applaudit.*)

Je dénonce l'hypocrisie et la lâcheté de ceux qui ont laissé la violence politique s'installer dans nos débats : les uns, obsédés par la conquête de l'audience sur les réseaux sociaux, rivalisant de formules chocs et de contre-vérités toujours plus grossières ; les autres, prêts à tout pour satisfaire une base militante radicalisée et déconnectée des réalités du pays. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN. – Mmes Sandra Marsaud et Frédérique Meunier applaudissent également.*)

Mme Ségolène Amiot. « Déconnectée » mais on parle tout de même de 2 millions de signatures!

Mme Véronique Besse. Tous ont un point commun : ils ont oublié le sort de nos agriculteurs. Pourtant, depuis trois ans, ces derniers descendent régulièrement dans la rue. Le mois dernier encore, ils sont venus jusque devant nos portes pour crier tout simplement qu'ils ne voulaient pas mourir.

Où en sommes-nous ? Quel message voulons-nous adresser aux agriculteurs ? Alors que la France était la deuxième puissance agricole mondiale, on leur impose le Mercosur mais aussi des importations de viande traitée aux hormones, à la traçabilité presque inexistante, et ils vont encore devoir subir la concurrence de produits traités avec des dizaines de pesticides et de substances toxiques interdits en France et en Europe.

Je pense aussi à nos éleveurs qui ont vu leur cheptel abattu et qu'aucune indemnisation ne saurait réellement consoler.

Je pense enfin à nos aviculteurs – par exemple chez moi, en Vendée –, victimes, parfois pour la troisième fois, de la grippe aviaire.

Nos agriculteurs n'en peuvent plus.

En tout cas, ils le constatent aujourd'hui : la Commission européenne n'est pas la seule à se désintéresser de leurs difficultés. Car, lorsqu'on entend une partie de l'Assemblée, on comprend que la source du malheur de nos paysans est aussi en partie franco-française.

Chers collègues écologistes, c'est vous que je cite à présent : vous n'en avez « rien à péter » de la rentabilité des agriculteurs.

M. Nicolas Bonnet. Ces propos sont tronqués. Mauvaise foi!

Mme Véronique Besse. Nous l'avions deviné mais comprenez-vous qu'avec ce type de propos, vous insultez nos agriculteurs ? (*« Une honte! » sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

Mme Frédérique Meunier. Qu'ils l'assument!

M. Jean-François Coulomme. C'est ridicule ! Vous êtes des vendus, c'est tout !

Mme Véronique Besse. Ces derniers se sentent également insultés quand ils apprennent qu'une de vos anciennes militantes, chantre de la décroissance agricole, prend ses fonctions de directrice générale déléguée de l'Office français de la biodiversité.

Alors s'il vous plaît, ayez un peu de mesure dans vos propos et revenons à la raison.

M. Jean-François Coulomme. C'est bien vous qui parlez de mesure, madame Besse ?

Mme Véronique Besse. Depuis plusieurs mois, le débat autour de la loi Duplomb a été dramatisé à l'extrême, volontairement chargé d'angoisse et d'amalgames au point d'empêcher tout échange serein sur le fond. En instrumentalisant la peur du cancer, certains ont substitué l'émotion à la raison, l'indignation aux faits et la caricature au débat démocratique. Cette stratégie d'emballement, nourrie de slogans anxiogènes et de raccourcis scientifiques, n'a qu'un objectif : disqualifier toute discussion avant même qu'elle ait lieu.

Or la santé publique mérite mieux que des postures et nos agriculteurs mieux que des procès d'intention. Refuser la peur comme méthode, ce n'est pas nier les enjeux sanitaires mais au contraire défendre un débat fondé sur les faits, la proportionnalité des risques et la responsabilité politique.

Au fond, je ne pense pas que les 2,1 millions de Français qui ont signé votre pétition croient à votre démagogie ; nombre d'entre eux ont voulu défendre une agriculture de proximité et de qualité, comme celle que savent produire nos agriculteurs.

M. Pierre Cordier. Exactement !

Mme Véronique Besse. Ils sont réellement inquiets de ce que devient la terre de France.

Or, parce que je crois à l'honnêteté intellectuelle, je le dis clairement : oui, il y a eu des dérives, celles d'un productivisme parfois irresponsable, trop souvent manipulé par de grands intérêts industriels...

Mme Marie-Charlotte Garin. Faites gaffe, c'est un peu décroissant comme discours !

Mme Véronique Besse. ...au détriment du vivant, des paysans et de la biodiversité.

M. Benoît Biteau. Et vous voulez continuer comme ça ?

Mme Véronique Besse. Pendant que vous vous livrez à de l'obstruction parlementaire et que vous mentez aux Français au nom d'un prétendu combat pour l'agriculture, pendant que nous débattons ici, des agriculteurs arrachent leurs cultures.

Un choix de société fondamental est en jeu : voulons-nous encore d'une France agricole, rurale, vivante, innovante et respectée...

M. Benoît Biteau. Évidemment !

Mme Véronique Besse. ...ou acceptons-nous sans rien dire le lent effacement de ces terres, de ces métiers, de ces femmes et de ces hommes qui façonnent nos paysages et nourrissent encore notre quotidien ?

Nous ne répondrons pas à cette question par des circulaires ni par des injonctions contradictoires ; il faut une vision, une véritable ambition nationale, pensée avec – et pour – les agriculteurs, au nom de l'intérêt général, en cessant d'opposer écologie et agriculture, ville et campagne, exigences et réalités.

M. Benoît Biteau. C'est vous qui faites ça !

Mme Véronique Besse. Le monde agricole n'attend pas de compassion mais de la considération. Il est temps d'assumer un choix clair, cohérent, courageux. Il est temps de dire que la France agricole est une chance, une force, une priorité – et de le prouver. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – M. Pierre Cordier applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire. Au-delà de nos divergences politiques, je tiens à dire qu'il est sain que chaque citoyen puisse participer au débat public et faire connaître ses convictions.

Mme Anne Stambach-Terreñoir. Encore faut-il l'écouter !

Mme Annie Genevard, ministre. De même, il est juste et démocratique que les pouvoirs exécutif et législatif répondent ainsi aux interrogations légitimes qui se posent. Car une pétition ayant réuni plus de 2 millions de signatures de nos concitoyens ne peut être ignorée. Elle traduit des inquiétudes réelles qu'il nous faut prendre en considération et des questions légitimes sur lesquelles, il convient, en tant que pouvoirs publics, d'apporter des éclaircissements.

M. Eddy Casterman. Et la détresse des agriculteurs ?

Mme Annie Genevard, ministre. Cependant, j'ai parfois l'impression que nous abordons ces sujets sans les principaux intéressés : les agriculteurs. Car, au-delà des anathèmes, parfois des fausses informations et des chiffres, nous parlons d'hommes et de femmes bien réels, dont la profession est, depuis plusieurs années, malmenée...

M. Alexandre Dufosset. Merci Macron !

Mme Annie Genevard, ministre. ...par certains idéologues, par exemple à l'extrême gauche de l'hémicycle, qui s'intéressent davantage à leur propre cause qu'aux conséquences concrètes de leurs choix. Ils n'en ont rien à faire – mais alors rien du tout ! – des agriculteurs. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

Mme Marie Mesmeur. Vous n'en avez rien à faire, des gens qui meurent à cause des pesticides !

Mme Annie Genevard, ministre. Quand je parle d'idéologues, je ne parle pas – vous le savez – de chaque signataire de la pétition. Je l'ai dit : il est important que la société civile se saisisse des outils qui lui permettent de participer au débat public, particulièrement en matière de santé publique.

Je parle de l'idéologie sous-jacente, plus générale, qui s'exprime depuis les plateaux de télévision : celle qui conduit à dire qu'on se fiche de la rentabilité d'une ferme ; celle selon laquelle la France serait une île sans concurrent et la clé du bonheur résiderait dans une accumulation sans fin de normes, de contraintes et de réglementations ; celle qui consiste à proclamer des principes en refusant catégoriquement de regarder les difficultés du monde agricole et ses conséquences – et quelles conséquences !

Mme Marie Pochon. C'est votre politique !

Mme Sandrine Rousseau. Donnez-leur des revenus plutôt que des pesticides !

Mme Annie Genevard, ministre. Pour la première fois depuis près d'un demi-siècle, la balance commerciale agricole de la France est nulle. Nous devons tous être très attentifs à ce signal préoccupant. Oui, la France, ce pays qui fut l'un des greniers les plus remplis d'Europe, qui générerait un excédent de 5 milliards d'euros il y a encore deux ans, importe désormais autant qu'elle exporte.

Mme Anne Stambach-Terreñoir. La faute à qui ?

Mme Danielle Simonnet. C'est votre bilan !

Mme Annie Genevard, ministre. Dans ces conditions, il est de bonne politique que les initiatives du Parlement s'ajoutent à celles du Gouvernement pour faciliter l'activité agricole comme ce fut le cas en 2025.

Toutefois, au nom d'une vision manichéenne et binaire du monde, certains proposent toujours plus de normes et de contraintes, en dépit de ce constat et de la nécessité d'infléchir la courbe de notre compétitivité.

Mme Manon Meunier. Ah ! La compétitivité !

Mme Annie Genevard, ministre. Ne nous y méprenons pas : la colère agricole qui s'est exprimée à partir de décembre ne portait qu'en partie sur la DNC. Je me permets au passage de rappeler que la stratégie mise en œuvre pour endiguer cette maladie a porté ses fruits...

Mme Manon Meunier. C'est la quinzième fois que vous le dites ! Vous devriez faire preuve de plus d'humilité !

Mme Annie Genevard, ministre. ...nous ne comptons plus aucun cas de DNC depuis plus d'un mois (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem*), ce dont nous devrions tous nous réjouir.

Nous connaissons tous les raisons profondes de cette colère : le sentiment que nourrir le pays n'est plus assez valorisé, voire est regardé avec défiance par une catégorie de la population.

Mme Marie Pochon. Vous avez refusé les prix rémunérateurs !

Mme Annie Genevard, ministre. Cette colère est attisée par un constat plusieurs fois exprimé ; des normes divergentes par rapport à celles d'autres pays européens aboutissent à une concurrence déloyale.

Ce message a été pleinement entendu par le Gouvernement : rejet du Mercosur, mise en avant des mesures miroirs et interdiction des importations traitées avec des produits interdits chez nous. Partout où elles existent, les distorsions de concurrence doivent être combattues.

La loi, dite Entraves, visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur a apporté une pierre utile à un édifice que le Gouvernement construit depuis des années : celui de la simplification, de l'allègement des normes inutiles et de la défense de nos intérêts agricoles à l'international. Toutes les initiatives sont les bienvenues dès lors qu'il s'agit de contribuer à la souveraineté alimentaire de notre pays. Or cette loi, que certains voudraient abroger, en est une.

Oui, vous voulez mettre fin à une initiative utile à notre souveraineté, alors que l'assiette des Français – la vôtre – se remplit progressivement d'aliments venus de l'étranger et produits de façon infiniment moins vertueuse qu'en France.

M. Pierre Cordier. Exactement !

Mme Annie Genevard, ministre. Ce ne sera donc une surprise pour personne : je ne partage pas le point de vue de ceux qui s'opposent à la loi « Entraves ». Car empêcher les agriculteurs de produire, c'est aussi les empêcher de vivre de leur travail.

Par ailleurs, cessons de manipuler la voix des Français. Les inquiétudes entendues lors de l'examen du texte concernaient un article très précis : celui relatif à la réintroduction de l'acétamipride. Cet article a été censuré par le Conseil constitutionnel : il n'existe plus en l'état dans cette loi.

Depuis le mois d'août, il y a donc deux voies. La première est la voie parlementaire, que d'aucuns peuvent emprunter s'ils veulent un nouveau débat au sujet de cette réintroduction. Il ne vous aura pas échappé que des sénateurs issus de cinq groupes parlementaires différents...

Quelques députés des groupes LFI-NFP et EcoS. De droite !

Mme Annie Genevard, ministre. ...ont déposé une nouvelle proposition de loi. J'y reviendrai.

La seconde est la voie opérationnelle. Comment éviter que des filières en impasse de production disparaissent faute d'options alternatives ? Répondre à cette question est ma priorité et j'ai agi pour soutenir nos filières et trouver des solutions : à ma demande, l'Inrae a rendu un rapport analysant les impasses de production. Elles ne sont ni idéologiques, ni théoriques, mais bien réelles et mettent en péril les exploitations. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Frédérique Meunier. Écoutez ce qu'elle vous dit !

Mme Aurélie Trouvé, rapporteure. Mais enfin, le rapport dit le contraire !

Mme Annie Genevard, ministre. Quant au Parsada – le plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures –, il est doté de 50 millions d'euros pour trouver des possibilités alternatives, et j'ai annoncé la création d'un fonds de soutien à la filière noisette.

Mme Aurélie Trouvé, rapporteure. Vous avez baissé le budget !

Mme Annie Genevard, ministre. Au-delà de ce sujet, qui n'était qu'un article parmi d'autres, je souhaite rétablir la vérité sur cette loi : elle constitue un outil de simplification important, qui s'ajoute à tout le travail mené par le Gouver-

nement. (*M. Loïc Prud'homme s'exclame.*) Elle apporte de la lisibilité s'agissant des ICPE et du conseil phytosanitaire et vise à pacifier les relations parfois houleuses entre l'administration et le terrain.

Cette loi apporte aussi une réponse bienvenue à la problématique de l'eau. Comment expliquer son abrogation aux agriculteurs du Sud, confrontés chaque année à une disponibilité toujours moindre de l'eau ? Comment rejeter l'idée que le stockage raisonnable de l'eau...

M. Benoît Biteau. Encore faut-il qu'il soit raisonnable !

Mme Annie Genevard, ministre. ...relève d'un intérêt général majeur ? Comment s'opposer à ce stockage ? (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Cette loi s'inscrit dans un mouvement indispensable de simplification encadrée et mesurée. Elle renforce par ailleurs l'assurance prairie face aux aléas climatiques, qui constitue, pour des milliers d'exploitations, un dispositif central, dont je veux dire qu'il n'est pas à la main du privé – oserai-je vous rappeler que l'État lui consacre chaque année 600 millions d'euros de fonds publics ?

Elle encadre enfin l'application de la technique de l'insecte stérile. Ce sont autant de dispositifs que certains proposent d'abolir...

Mme Sandrine Rousseau. Au nom de notre santé !

Mme Annie Genevard, ministre. ...sans proposer de solutions alternatives. Or, comme souvent, démolir sans rien édifier ferait de l'agriculture un champ de ruines.

Avant de conclure, je veux dire un mot plus large au sujet de la protection que nous devons aux agriculteurs et aux consommateurs. C'est un enjeu réel : il s'agit d'assurer la protection sanitaire des Français et la protection économique de nos agriculteurs face aux produits qui ne respectent pas nos interdictions phytosanitaires.

J'invite donc tous les députés, notamment ceux qui ont encouragé cette pétition, à soutenir la ministre que je suis (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS. – Mme Danielle Brulebois applaudit.*)...

M. Pierrick Courbon. Merci, mais non merci !

M. Loïc Prud'homme. Même pas en rêve !

Mme Annie Genevard, ministre. ...lorsque je défends dans les enceintes européennes l'abaissement à zéro des limites maximales de résidus – sur ce thème, je ne vous ai pas entendus ! C'est en effet de cette manière, et seulement de cette manière, que nous empêcherons que des produits interdits en France ne se retrouvent dans l'assiette des Français, au détriment de nos agriculteurs. Ce combat, je le mène, et je le mènerai jusqu'au bout. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR et sur plusieurs bancs du groupe DR. – M. Éric Martineau applaudit également.*)

Il y a quelques semaines encore, j'ai demandé à la Commission européenne d'interdire l'entrée sur notre territoire de produits traités avec cinq substances dont nous avons interdit l'usage à nos agriculteurs au niveau national. C'est chose faite pour trois d'entre elles, la Commission ayant élargi notre interdiction à toute l'Europe. C'est une victoire incontestable. (*Mme Danielle Brulebois applaudit.*)

M. Jean-François Coulomme. Si ce n'est pas dangereux, pourquoi les interdire ?

Mme Annie Genevard, ministre. Sur ce sujet encore, je ne vous ai pas entendus.

Pour nous assurer de l'effectivité de ces interdictions, j'ai annoncé la création d'une brigade de contrôle des denrées importées. (*Mme Danielle Brulebois et M. Éric Martineau applaudissent. – Mme Marie Pochon s'exclame.*)

M. Jean-François Coulomme. Ce n'est pas logique !

Mme Annie Genevard, ministre. C'est une première en Europe. Elle sera composée de plus de cent agents et ses contrôles seront dissuasifs. Là encore, je ne vous ai pas entendus !

J'invite également tous les députés, en particulier ceux qui ont soutenu cette pétition aux côtés de tous les robots qui l'ont allègrement fait tourner (*Vives protestations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS. – M. Pierrick Courbon proteste également. – Mme Delphine Batho brandit un exemplaire du règlement*), à me soutenir lorsqu'en tant que ministre, je défends auprès des institutions européennes l'homologation européenne – et non plus nationale – des produits phytopharmaceutiques, pour que tous les États membres de l'Union européenne appliquent le même standard, déterminé par une agence scientifique indépendante, en vue d'éviter toute concurrence déloyale. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR. – Mme Danielle Brulebois applaudit également.*)

J'invite enfin tous les députés, particulièrement ceux qui ont défendu cette pétition, à soutenir mon action ministérielle lorsque je défends l'émergence de solutions alternatives pour ne laisser aucun agriculteur sur le bord de la route. Le Parsada – cher Dominique Potier –, ce sont 50 millions d'euros que j'ai décidé de préserver cette année. Cela passe aussi par le déblocage de dossiers pour les filières menacées d'extinction faute de solution technique, dans le strict respect de l'indépendance et de l'expertise des agences concernées : là encore, nous avons agi de concert pour trouver un bon équilibre. Cela suppose également un plein soutien aux nouvelles techniques génomiques, en faveur desquelles j'ai obtenu des avancées claires au niveau européen en débloquent un dossier enlisé depuis des années pour que nous développions des productions végétales moins gourmandes en eau et plus résistantes aux ravageurs.

Le bilan est clair : les ambitions environnementales du Gouvernement sont fermes. Il fait confiance à la science et au bon sens, non à la décroissance, pour relever le défi du changement climatique et maintenir notre cap vers la souveraineté alimentaire.

Mme Sandrine Rousseau. Vous aurez des comptes à rendre devant l'histoire, madame la ministre !

Mme Annie Genevard, ministre. Revenons enfin à la proposition de loi sénatoriale relative à l'acétamipride qui a été déposée la semaine dernière – je n'ai pas pour habitude d'ignorer l'éléphant dans la pièce.

On peut aborder le sujet sur les plans juridique et scientifique, et sur le plan politique. Du point de vue scientifique, je rappelle que le précédent Gouvernement a agi l'année dernière dans le cadre d'un espace européen régi par des règles sanitaires strictes. En la matière, l'approbation des substances actives relève des autorités scientifiques européennes et l'Efsa, agence scientifique, a estimé que cette substance demeurerait autorisée au niveau européen jusqu'en 2033.

M. Dominique Potier. Saisissez l'Anses !

Mme Annie Genevard, ministre. D'autres pays – l'Allemagne puis la Belgique, par exemple –, après analyse, ont élargi le champ des usages de cette substance. La situation de

la France est donc atypique, puisqu'elle est le seul pays au monde dont le législateur a légalement interdit l'utilisation de cette substance, prenant par là une décision en lieu et place d'une autorité scientifique.

Mme Manon Meunier. Nous sommes mieux-disants : c'est bien, non ?

Mme Annie Genevard, ministre. Il est sain que des débats scientifiques aient lieu. Revient-il au législateur d'empêcher qu'ils se tiennent ?

Mme Dominique Voynet. Il ne faut pas les déformer !

Mme Annie Genevard, ministre. C'est la question de fond qu'il nous revient de poser et avec laquelle nous devons vivre.

J'en viens ensuite au point de vue juridique. Je rappelle d'abord une chose très simple : au printemps dernier, le Gouvernement a agi dans le cadre de l'État de droit ; il ne s'en abstrait jamais. Une majorité des groupes politiques siégeant dans cet hémicycle – ne vous déplaît – viennent de s'exprimer en faveur de cette loi. Je rappelle que, dans notre démocratie, le Parlement est souverain et, à travers lui, le peuple français.

M. Benoît Biteau. Faut oser quand on utilise le 49.3 !

M. Maxime Laisney. Franchement, c'est osé !

Mme Annie Genevard, ministre. Le Conseil constitutionnel a estimé cet été que la mesure relative à l'acétamipride était anticonstitutionnelle, non pour des raisons de fond mais pour des raisons de forme, considérant que l'encadrement ne devait pas relever du décret mais de la loi. Des sénateurs ont voulu tirer les conséquences de cette jurisprudence constitutionnelle en déposant un texte qui, selon eux, y serait conforme.

Il ne me revient pas de me prononcer sur ce point de droit, d'autant que le président du Sénat a décidé de saisir le Conseil d'État au sujet de cette proposition, pour lever tout doute et disposer d'un avis éclairé. Nous serons donc très sensibles – comme vous, je n'en doute pas – à son avis, qui est toujours de nature à fournir une garantie essentielle de la solidité juridique et de la conformité à nos principes constitutionnels de tout texte législatif avant son dépôt.

Le débat du jour n'est donc ni juridique, ni scientifique,...

Mme Marie Mesmeur. Il est politique !

Mme Annie Genevard, ministre. ...mais politique.

Mme Marie Mesmeur. Bien sûr ! Cela permet de dire ce qu'on veut !

Mme Annie Genevard, ministre. En tant que ministre de l'agriculture, j'ai voulu trouver un juste milieu en objectivant ce débat politique et j'ai demandé à l'Inrae, organisme de recherche reconnu, d'indiquer quelles filières sont dans l'impasse technique ou rencontrent des difficultés techniques en raison de l'absence de solution alternative à l'usage de l'acétamipride.

M. Loïc Prud'homme. Non, ce n'est pas ce que vous lui avez demandé, vous le savez bien !

Mme Annie Genevard, ministre. Mon rôle est de trouver des solutions. Quand il y en a, il faut s'en saisir et déverrouiller les situations.

M. Loïc Prud'homme. Vous mentez !

Mme Annie Genevard, ministre. C'est ce que j'ai fait pour bien des filières cette année. Mais certaines filières – l'Inrae le dit – connaissent des impasses techniques majeures et deviennent en conséquence menacées de disparition.

M. Loïc Prud'homme. Ce n'est pas ce que dit l'Inrae !

Mme Annie Genevard, ministre. À titre personnel, comme l'été dernier, j'étudie avec bienveillance et sans tabou toutes les démarches équilibrées qui visent à trouver des solutions strictement encadrées pour des filières en situation d'urgence. Ces solutions doivent respecter la science et le droit européen (« *Justement !* » sur les bancs du groupe LFI-NFP)...

Mme Marie Pochon. Et la santé publique !

Mme Annie Genevard, ministre. ...et s'appliquer avec suffisamment de précautions pour préserver la santé publique et protéger l'environnement. Si cet équilibre est respecté – je m'exprime à titre personnel –, pourquoi ne pas suivre de telles voies ? Qui se soucierait de ces filières sinon la ministre de l'agriculture ? (*Mme Sandra Marsaud applaudit.*)

Se pose enfin la question de la place de ce texte sénatorial dans le projet de loi d'urgence agricole que prépare le Gouvernement. Le Premier ministre a rappelé ce week-end que, si ce texte peut résoudre certains problèmes, il en pose aussi d'autres. Or le Gouvernement souhaite que le projet de loi d'urgence soit aussi efficace que possible eu égard au contexte parlementaire actuel, en vue d'une adoption aussi rapide que possible. Cela requiert un certain consensus et la possibilité de faire des compromis. Par conséquent, il n'a pas fait le choix d'intégrer cette proposition de loi – dont je rappelle qu'elle est d'abord soumise à l'analyse du Conseil d'État – dans le sommaire du projet de loi d'urgence agricole.

Pour conclure, je veux vous redire une conviction forte, que nous sommes nombreux ici à partager – je veux du moins le croire et l'espérer : agriculture et environnement ne s'opposent pas. C'est en nous préoccupant des deux que nous trouverons la voie de la reconquête de notre souveraineté alimentaire, à l'heure de l'adaptation au changement climatique.

C'est pourquoi je poursuivrai, en mobilisant des moyens à la hauteur de nos ambitions, la recherche et le déploiement d'options alternatives aux produits phytopharmaceutiques,...

M. Loïc Prud'homme. Avec Arnaud Rousseau ?

Mme Annie Genevard, ministre. ...dans un pas de temps compatible avec les difficultés rencontrées par certaines filières.

M. Maxime Laisney. Et les pesticides ?

Mme Annie Genevard, ministre. En effet, dans l'expression « transition environnementale et climatique »,...

Mme Anne Stambach-Terrenoir. Quelle transition ?

Mme Annie Genevard, ministre. ...vous ne retenez jamais le premier terme : « transition ». (*Exclamations sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

Mme Marie Pochon. Où est la transition dans la loi Duplomb ?

Mme Annie Genevard, ministre. Je continuerai de défendre inlassablement une concurrence juste et loyale au sein de l'Union européenne et vis-à-vis des pays tiers.

M. Maxime Laisney. Quelle blague !

Mme Annie Genevard, ministre. Voilà le chemin de la reconquête de la souveraineté alimentaire. C'est à le tracer que je travaille tous les jours car mon objectif demeure inchangé : ne jamais opposer les Français et ceux qui les nourrissent – nos agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes DR et HOR. – Mme Danielle Brulebois et M. Éric Martineau applaudissent également.*)

Mme la présidente. Nous en venons aux questions. Je vous rappelle que la durée des questions... (*Mme Delphine Batho brandit à nouveau un exemplaire du règlement.*) Je termine ma phrase et je vous donne la parole. La durée des questions ainsi que celle des réponses est limitée à deux minutes, avec droit de réplique et de contre-réplique.

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Batho, pour un rappel au règlement. Je suis désolée : je vous avais oubliée.

Mme Delphine Batho. Ce rappel se fonde sur l'article 147, alinéa 3. Mme la ministre a tenu un propos grave visant l'Assemblée nationale : des robots auraient produit les 2 131 368 signatures en faveur de la pétition « Non à la loi Duplomb ».

M. Jean-François Coulomme. On n'est pas des Playmobil !

Mme Delphine Batho. L'alinéa que je viens de citer dispose que « les conditions dans lesquelles les signatures sont recueillies, authentifiées et susceptibles d'être ajoutées ou retirées après leur enregistrement ainsi que les conditions de collecte et de conservation des informations communiquées à l'Assemblée par les pétitionnaires sont précisées par une décision du bureau de l'Assemblée nationale ». (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EcoS, LFI-NFP et SOC.*)

Votre propos, madame la ministre, est d'une extrême gravité. Jusqu'ici, lors des débats que nous avons eus en commission et qu'a rappelés le président Travers, aucun parlementaire n'a osé mettre en doute l'authenticité des plus de 2 millions de signatures qu'a recueillies la pétition pour l'abrogation de la loi Duplomb ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EcoS, LFI-NFP, SOC et GDR.*) Qu'un membre du Gouvernement se livre à la propagation de telles *fake news* est alarmant ! (*Vifs applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EcoS, LFI-NFP, SOC et GDR.*)

Mme Marie Mesmeur. La honte ! Vous n'aimez pas le peuple !

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre, pour expliciter son propos.

Mme Annie Genevard, ministre. Je dois reconnaître qu'à l'extrême gauche, vous avez un art consommé de vous saisir d'un objet pour en faire un scandale politique.

Mme Andrée Taurinya. Ce que vous avez dit est scandaleux !

Mme Annie Genevard, ministre. Soyons bien clairs – sur ce point, madame Batho, vous ne pourrez pas me contredire : comme vous le savez très bien, certains algorithmes accroissent la popularité de textes, en l'occurrence de cette pétition, sur les réseaux sociaux. (*Protestations vives et prolongées sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS. – Mme Sandra Marsaud applaudit.*) Je n'ai pas parlé de l'inscription sur FranceConnect ! (*M. Pierre Cordier applaudit.*)

Mme la présidente. Nous sommes d'accord : il n'y a pas de mise en cause. L'Assemblée nationale a vérifié l'intégralité des signatures, qui sont très contrôlées. Il n'y a pas de débat à ce sujet. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP, EcoS et SOC.*)

M. Pierre Cordier. C'est ce qu'elle a dit ! Un peu de neutralité, madame la présidente !

Mme la présidente. Nous savons tous par ailleurs que les pétitions peuvent gagner en popularité sur les réseaux sociaux, de la même manière que n'importe quel message susceptible d'y être colporté. C'est la vie de notre époque.

Il est en tout état de cause indéniable que, pour la première fois dans son histoire, l'Assemblée nationale est saisie d'une pétition comptant plus de 2 millions de signataires. C'est un fait ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP, EcoS et SOC.*)

REPRISE DU DÉBAT

Mme la présidente. Nous en venons à la phase des questions-réponses.

La parole est à M. Éric Martineau.

M. Éric Martineau (Dem). La question soulevée par cette pétition, c'est au fond celle du lien entre l'agriculture et la société, celle de la compréhension de plus en plus difficile entre les Français et leurs attentes d'une part, et ce que font ceux qui les nourrissent d'autre part – c'est-à-dire nos agriculteurs, avec leurs contraintes. Et au cœur de cet enjeu, il y a évidemment nos modes de production et la question de l'adaptation au changement climatique et des transitions qui en découlent. Disons-le clairement : il faut penser la manière dont nous permettons aux agriculteurs de sortir progressivement d'un modèle de production dans lequel nous les avons collectivement invités à entrer depuis l'après-guerre, tout en leur conservant une capacité à produire absolument essentielle pour maîtriser nos interdépendances.

C'est une question de trajectoire, de moyens et d'échelle. De trajectoire, car rien ne se décrète : il faut anticiper, planifier et accompagner. De moyens, car cet accompagnement doit aussi être financier : c'est un investissement pour notre souveraineté, qui passe en particulier par la recherche et l'innovation – il ne saurait y avoir de souveraineté sans transition écologique. D'échelle enfin, car c'est bien dans un cadre européen et face à une concurrence mondiale que nous devons penser ces transitions.

Je souhaite donc vous interpeller sur plusieurs sujets. Dans quelle mesure la dimension d'adaptation au changement climatique est-elle prise en compte dans les discussions que mène la France avec les régions et avec nos partenaires européens sur la future politique agricole commune – la PAC – ? Quelles seront les priorités de votre ministère en matière de planification écologique ? Je pense au déploiement de 60 millions d'euros destinés au fonds hydraulique ; je pense aussi à la haie, cet élément clé pour restaurer la biodiversité qui fournit de nombreux services environnementaux, en plus d'être un symbole fort de la possible réconciliation de tous les acteurs agricoles – et davantage encore – autour des enjeux de la transition écologique.

Dans le cadre du projet de loi de finances, notre groupe avait demandé une augmentation des moyens du Parsada... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'orateur.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Annie Genevard, ministre. Dans le cadre de la future PAC, la première de nos priorités consiste à préserver le budget existant. La deuxième est de maintenir un caractère communautaire à la politique agricole, afin d'éviter que les pays ne soient en concurrence les uns avec les autres au travers de fonds renationalisés permettant à chacun de soutenir, à sa guise, un peu plus ou un peu moins ses agriculteurs.

En matière d'adaptation au changement climatique, vous avez noté, et je vous en remercie, le triplement du montant alloué au fonds hydraulique. En effet, le stockage de l'eau est devenu une impérieuse nécessité. Pas n'importe comment bien sûr, et il ne se résume pas aux mégabassines comme certains se plaisent à le dire : il s'agit de procéder à un stockage raisonnable de l'eau, de remettre à niveau des ouvrages hydrauliques et de développer les dispositifs de réutilisation des eaux usées, ainsi que de favoriser des productions végétales moins gourmandes en eau et plus résistantes aux ravageurs, autant de façons de s'adapter au changement climatique.

Pour ce qui est de la réconciliation des agriculteurs avec la nation, je crois impérieux de rétablir le lien de confiance. J'ai entendu certains d'entre vous parler de cancers et de maladies de toutes sortes en évoquant les agriculteurs...

M. Éric Martineau. Moi aussi.

Mme Annie Genevard, ministre. ...comme pour les y associer et, en amalgamant tout cela, rendre nos agriculteurs responsables de tous les maux en matière de santé publique.

M. Benoît Biteau. Ce n'est pas du tout ça, madame la ministre !

Mme Manon Meunier. Personne n'a dit cela !

Mme Annie Genevard, ministre. Ce n'est pas admissible. Vous n'imaginez pas les dégâts que vous faites en vous livrant à ce genre de raccourcis. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS*) Il faut redonner du sens à l'acte de produire que certains, par un raccourci facile, confondent avec le productivisme. (*Mêmes mouvements.*) La productivité, c'est du revenu pour les agriculteurs !

M. Benoît Biteau. Non, pas toujours !

Mme la présidente. La parole est à M. Thierry Benoit.

M. Thierry Benoit (HOR). Nul doute que nos concitoyens, mais aussi les députés lorsqu'ils ont eu à prendre position sur la proposition de loi, auraient gagné en confiance si ce sujet avait été abordé dans le cadre d'un projet de loi, ce qui aurait permis d'y annexer une étude d'impact. Lise Magnier l'a souligné dans son intervention et Dominique Potier a fait, à juste titre, référence à l'Anses, à l'Inrae et à l'Efsa.

M. Dominique Potier. Et à l'OFB !

M. Thierry Benoit. D'autre part, j'en suis convaincu, lorsqu'on a débattu de l'indépendance de l'Anses, c'était bien pour rassurer non seulement nos concitoyens, mais aussi le législateur que nous sommes.

M. Dominique Potier. Très juste !

M. Thierry Benoit. Le sénateur auteur de la proposition de loi ne l'a vraisemblablement pas compris puisqu'il remet le couvert avec une deuxième proposition de loi. Nous assistons toutefois, semble-t-il, à une prise de conscience collective puisque vous avez indiqué, madame la ministre, que le prési-

dent du Sénat avait saisi le Conseil d'État. Nous devrions donc être plus éclairés en ce qui concerne le volet juridique du dossier.

M. Dominique Potier. Il faut aussi saisir l'Anses !

M. Thierry Benoit. En tout cas, je souhaite qu'à la suite de vos sollicitations auprès de l'Anses et de l'Inrae, nous obtenions plus de garanties que lors de l'examen de la première proposition de loi. (*M. Dominique Potier applaudit.*) Le principe général doit rester celui de l'interdiction de l'acétamipride, quitte à accorder peut-être des dérogations aux filières demeurant sans solution alternative, mais sachant que d'autres seraient alors affectées par son éventuel retour – je pense notamment à l'apiculture. (*MM. Sébastien Delogu, Pierrick Courbon et Dominique Potier et Mmes Sandrine Rousseau et Agnès Pannier-Runacher applaudissent.*) Il faut donc pouvoir mesurer les conséquences d'une réintroduction partielle de l'acétamipride, y compris du point de vue géographique. C'est pourquoi je souhaite que vous puissiez aborder ce sujet dans le projet de loi d'urgence agricole.

M. Dominique Potier. Oh non !

M. Thierry Benoit. Vous avez parlé tout à l'heure du sommaire du texte ; l'y inscrire permettrait de rouvrir le sujet, mais à partir d'un projet de loi avec étude d'impact et non plus d'une proposition de loi, qui peut paraître plus approximative. (*M. Éric Martineau applaudit.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Annie Genevard, ministre. Je suis d'accord avec votre propos liminaire. Mais les obstructions, illustrées par le dépôt de plus de 3 000 amendements, ont privé cet hémicycle de débats. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – M. Éric Martineau et Mme Christelle Minard applaudissent également. – Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS.*) Et cela a manqué. De même, les éléments de l'étude d'impact qu'aurait permis un projet de loi auraient sans aucun doute nourri les échanges de part et d'autre. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS.*)

M. Pierrick Courbon. Il a manqué une chose : la démocratie !

Mme Annie Genevard, ministre. Votre obstruction n'a pas laissé d'autre choix que d'examiner le texte dans de telles conditions, comme Julien Dive, rapporteur de la proposition de loi, l'a rappelé tout à l'heure.

S'agissant des garanties scientifiques qui auraient pu être réaffirmées dans une étude d'impact, je vous informe que la Commission européenne a engagé en 2024 une procédure de réexamen de l'approbation de l'acétamipride au titre de l'article 21 du règlement 1107 /2009. Je sais qu'on cherche à opposer les scientifiques entre eux, mais l'Efsa et l'Anses, ce n'est pas n'importe quoi : elles sont composées de scientifiques de très haute tenue et même de très haut vol,...

Mme Danielle Brulebois. Bien sûr !

Mme Annie Genevard, ministre. ...qui se sont exprimés au sujet de l'acétamipride et qui réexaminent régulièrement la validité scientifique des autorisations qu'ils ont délivrées. (*M. Benoît Biteau s'exclame.*) Il faut que la science s'exprime.

Quant à l'inscription dans le projet de loi d'urgence agricole du texte de la proposition de loi sénatoriale, elle appelle deux remarques. Tout d'abord, un projet de loi d'urgence porte sur quelques sujets très ciblés et donc susceptibles d'être traités rapidement par voie législative. En l'occur-

rence, le Premier ministre en a retenu trois : l'eau, la prédation et les moyens de production. Le sommaire est par conséquent déjà balisé.

Mme la présidente. Je vous remercie de conclure.

Mme Annie Genevard, ministre. Ensuite, nous verrons bien ce qu'il en sera de la nouvelle proposition de loi sénatoriale après l'avis du Conseil d'État.

Mme la présidente. La parole est à M. Joël Bruneau.

M. Joël Bruneau (LIOT). De tels sujets appellent rarement des débats sereins et fondés sur des analyses scientifiques. J'ai connu, il y a quelques années, la même chose dans l'hémicycle s'agissant, par exemple, de l'usage du glyphosate.

Serait-il utopique de penser que nous pourrions parvenir à définir une règle commune à l'échelle de l'Union européenne – puisque notre politique agricole en relève pour une bonne part du fait des soutiens qu'elle en reçoit –, c'est-à-dire que nos réglementations soient totalement identiques et qu'en aucun cas, un pays ne puisse être plus souple ou au contraire plus restrictif en la matière ? L'accord serait évidemment basé sur des analyses scientifiques pointues, grâce auxquelles on pourrait établir un climat de confiance permettant une approche un tant soit peu sereine de ces sujets qui, manifestement, ne s'y prêtent guère aujourd'hui dans notre pays.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Annie Genevard, ministre. Nous sommes tous dans le même espace économique de production : l'Union européenne. Vous avez raison de le rappeler, mais c'est là tout le problème. Mme Pannier-Runacher, lorsqu'elle était aux responsabilités, et moi avons travaillé de concert pour que l'Union européenne fixe les règles auxquelles seraient assujettis l'ensemble des pays membres en matière agricole. Il faut en effet rappeler que la principale concurrence, pour l'agriculture française, provient des autres pays membres, lesquels sont censés avoir les mêmes règles que nous, dans le cadre d'une politique agricole commune. Mais sur ce point, elle n'est pas commune et c'est bien là tout le problème. Il empoisonne nos débats politiques et met en très grande difficulté économique plusieurs de nos productions : la pomme, la poire, la cerise, la noisette, mais aussi un certain nombre de légumes.

M. Emeric Salmon. Les noisettes viennent de Turquie, pas de l'Union européenne !

M. Loïc Prud'homme. Il faut demander des comptes aux industriels !

Mme Annie Genevard, ministre. Quand je me suis rendue auprès d'un arboriculteur que m'avait demandé de rencontrer Jean-Luc Fugit, j'ai vu un homme en larmes parce qu'il n'a pas de solution pour traiter son champ de pommes. Je ne peux pas imaginer que vous ne soyez pas vous-mêmes touchés par cet homme. Car c'est de l'humain ! (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Et je ne comprends pas qu'au sein du même espace de production européen, nous ne soyons pas assujettis aux mêmes règles de concurrence. C'est véritablement une source de problèmes énormes pour notre agriculture.

M. Loïc Prud'homme. C'est votre boulot !

Mme la présidente. La parole est à M. Marcellin Nadeau.

M. Marcellin Nadeau (GDR). Je suis assez affligé de constater qu'on ne tire nullement les enseignements de drames causés par une certaine forme d'agriculture. Je viens d'une terre polluée pour longtemps par le fameux chlordécone.

M. Pierre Cordier. Il ne faut pas tout mélanger !

M. Marcellin Nadeau. J'en profite pour vous poser deux questions en relation avec cette substance.

Il a été établi par des chercheurs que l'utilisation de néonicotinoïdes avait pour conséquence d'exacerber les effets délétères de la molécule de chlordécone. Que comptez-vous donc faire pour limiter l'usage de certains pesticides sur des parcelles agricoles chlordéconées, afin d'éviter ce qu'on appelle l'effet cocktail? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP. – M. Jean-Claude Raux applaudit également.*)

Vous savez que la grosse majorité des subventions du Posei, le programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité, alimentent les spéculations à l'exportation – filière d'excellence selon vous, n'est-ce pas? –, c'est-à-dire à la banane. Les hommes et les femmes en larmes, ce sont les petits paysans, notre agriculture nourricière.

À la suite du mouvement contre la vie chère en Martinique, il était question de ne leur accorder que 2 millions d'euros sur un total de 120 millions, dont 95 millions destinés au secteur de la banane. Que comptez-vous faire pour que ces agriculteurs, dont certains ont été placés en garde à vue il y a peu pour avoir occupé pacifiquement un local de votre ministère (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Jean-Victor Castor applaudit également*), touchent enfin ces 2 millions budgétés en 2025? (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Annie Genevard, ministre. Vous évoquez le chlordécone et je le comprends...

Un député du groupe LFI-NFP. Mais...

Mme Annie Genevard, ministre. ...car votre territoire a vécu un drame en raison de l'usage de ce pesticide.

M. Marcellin Nadeau. Vit !

M. Jean-Victor Castor. Pas « a vécu » ! Vit !

Mme Annie Genevard, ministre. Oui, il le vit toujours si l'on tient compte de la rémanence du produit. Fort heureusement, la France est engagée depuis longtemps dans le plan Écophyto qui, après l'élimination des plus dangereux, vise à faire diminuer l'usage des produits phytosanitaires.

M. Benoît Biteau. Ça a vachement bien marché !

Mme Annie Genevard, ministre. Malheureusement, en son temps, le chlordécone n'a pas été l'objet d'une telle politique, mais ce drame a contribué à la faire émerger.

Par ailleurs, chaque fois que je vais à Bruxelles pour discuter du budget de la PAC, j'évoque celui du Posei. En effet, alors que ce programme ne fait pas partie de la PAC, il serait fondamental de l'y introduire et de lui accorder un budget préservé. Trois pays comptant des régions ultrapériphériques, le Portugal, l'Espagne et la France, mènent ce combat, que nous espérons remporter avec votre concours.

M. Marcellin Nadeau. Le problème est celui de la répartition des moyens !

Mme Annie Genevard, ministre. L'idée est de pouvoir ensuite affecter des fonds du Posei à l'autonomie alimentaire et à la diversification agricole, des sujets essentiels pour les territoires ultramarins.

Mme la présidente. La parole est à M. Eddy Casterman.

M. Eddy Casterman (RN). On a l'impression que l'agriculture française vit un jour sans fin. Après deux ans de mobilisation et de colère paysannes, après une loi d'orientation, après des centaines d'heures d'auditions et de débats, nous en sommes encore à débattre pour savoir si nous voulons sauver la France d'un Fessenheim agricole. Nous en sommes là, madame la ministre, parce que vous avez laissé les militants de l'écologie punitive orchestrer une formidable campagne de désinformation qui a entraîné un vent de folie dans l'opinion publique.

La bataille de l'information a été perdue car votre Gouvernement n'a jamais assumé clairement son soutien à la loi Duplomb, ni fait œuvre de pédagogie pour répondre aux inquiétudes suscitées par ce déluge de propagande. Afin de répondre point par point à toutes les caricatures, vous auriez dû déplacer le débat sur le terrain scientifique, vulgariser les études de l'Anses ou de l'Efsa et lancer une campagne de lutte contre la désinformation anti-agricole. En refusant de mener la bataille politique et médiatique, vous avez laissé le champ libre à une minorité d'activistes qui ont pollué le débat public.

L'annonce, par la porte-parole du Gouvernement, de l'absence de soutien à une nouvelle proposition de loi Duplomb constitue une capitulation en rase campagne et une récompense à la désinformation. Il y a encore plus insoutenable : la semaine dernière, nous avons appris que les groupuscules qui salissent l'agriculture française étaient grassement subventionnés par l'impôt des Français et, donc, des agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. Loïc Prud'homme. Rends l'argent ! 4 millions !

M. Eddy Casterman. Ainsi, en 2024, France Nature Environnement et Générations futures, deux fers de lance de la mobilisation contre la loi Duplomb, deux succursales du parti des écologistes, ont touché 520 000 euros de la part de l'Office français de la biodiversité. (« *Et vos 4 millions ?* » sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

M. Emmanuel Fernandes. Vous êtes des escrocs !

M. Eddy Casterman. Oui, la police de la chasse, de l'agriculture et de l'environnement a versé 520 000 euros à des groupuscules, opposés à la chasse et aux agriculteurs, qui ont activement participé à la campagne d'intimidation ayant visé les députés favorables à la loi Duplomb. (*Exclamations prolongées sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*) C'est un pur scandale ! Ma question est donc simple : quand l'OFB et votre ministère cesseront-ils de financer, avec l'argent des Français et des agriculteurs, ceux qui veulent détruire l'agriculture française? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. Jean-François Coulomme. Quelle bande d'escrocs !

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Annie Genevard, ministre. La vocation de l'Assemblée nationale est d'organiser des débats. Le fonctionnement des institutions démocratiques implique qu'il y en ait ! Vous voudriez que j'empêche les militants de professer leurs convictions. Là encore, en démocratie, le débat public inspire des opinions diverses qui s'expriment. Quand je ne suis pas d'accord avec telle ou telle de ces opinions, je le dis très clairement, comme je l'ai fait aujourd'hui. (*M. Eddy Casterman s'exclame.*)

Vous réécrivez un peu l'histoire. Dans sa version initiale, la proposition de loi Duplomb était invotable. Avec Mme Pannier-Runacher, qui était alors ministre de la transition écologique,...

M. Eddy Casterman. Comme soutien aux agriculteurs, il y a mieux !

Mme Annie Genevard, ministre. ...nous avons travaillé pour rendre le texte acceptable. Convenez qu'il comporte des mesures sur la séparation entre la vente et le conseil, sur le stockage de l'eau, sur l'assurance prairie, sur l'OFB, etc. !

M. Eddy Casterman. Nous l'avons voté !

Mme Annie Genevard, ministre. Bien sûr que vous l'avez voté ! Mais qu'ai-je fait sinon le rendre votable ?

M. Loïc Prud'homme. Par le RN ! Beau travail !

M. Eddy Casterman. Alors soutenez la nouvelle proposition !

Mme Annie Genevard, ministre. Nous l'avons rendu votable et une majorité, dont vous avez fait partie, a pu l'adopter. Le résultat est là. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Alexandre Dufosset.

M. Emmanuel Fernandes. Pareil : rendez l'argent !

M. Alexandre Dufosset (RN). Ce débat, le débat sur le débat, la pétition sur le débat, le débat sur la pétition, je conviens que tout cela est utile. Mais ne perdons pas de vue le terrain ou, plutôt, la terre qui,...

M. Jean-François Coulomme. ...elle, « ne ment pas » !

M. Alexandre Dufosset. ...avec la force de leurs bras, est la seule richesse des agriculteurs ! Or, parfois, la terre se refuse et il faut l'aider. C'est le rôle des intrants – engrais, insecticides ou pesticides. Les paysans ont toujours procédé ainsi.

Mme Marie Pochon. Ce n'est pas vrai !

M. Alexandre Dufosset. Au lycée agricole, on m'a appris à faire en sorte que la productivité ne prime jamais la santé. Plusieurs producteurs de betteraves exercent dans ma circonscription du Cambrésis et on leur interdit l'usage du seul intrant qui pourrait leur permettre de sauver leur production : l'acétamipride.

M. Loïc Prud'homme. Ce n'est pas vrai !

M. Alexandre Dufosset. Pourtant, l'Union européenne l'a approuvé et aucun consensus médical n'existe sur sa dangerosité. Néanmoins, les agriculteurs, qui sont des professionnels pragmatiques, n'ont aucune idolâtrie pour ce produit, qu'ils sont prêts à arrêter d'utiliser. Mais quelle solution alternative leur propose-t-on ? Rien...

M. Loïc Prud'homme. Si : de changer de pratiques agricoles ! Vous avez séché les cours, au lycée agricole !

M. Alexandre Dufosset. ...ou d'autres produits phytosanitaires pour le coup vraiment dangereux ! On marche sur la tête, comme dit leur slogan. Les manipulateurs de cette pétition voudraient que les plantes poussent toutes seules et que l'être humain n'intervienne pas. Chers collègues, ce n'est pas ça, l'agriculture !

M. Eddy Casterman. Ils ne connaissent pas l'agriculture !

M. Alexandre Dufosset. Les ennemis du monde paysan, comme tous les idéologues sectaires et dogmatiques, veulent non une agriculture propre...

M. Loïc Prud'homme. Des élus propres ! rendez l'argent !

M. Alexandre Dufosset. ...mais une agriculture pure. Avec eux, les Français auront soit l'estomac pur, puisque vide, soit l'estomac plein d'aliments bourrés d'hormones importés du Mercosur.

Ma question est la suivante : aurez-vous le courage d'aider les agriculteurs betteraviers autrement que par des mots, en soutenant la nouvelle proposition de loi du sénateur Duplomb ? À vrai dire, je crains que la porte-parole du Gouvernement y ait déjà répondu ce matin. Vous êtes peut-être la ministre de l'agriculture, mais certainement pas celle des agriculteurs.

M. Benoît Biteau. Encore heureux !

M. Alexandre Dufosset. Agissez, ou partez ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Annie Genevard, ministre. La betterave est une production attaquée par un puceron. Contrairement à votre affirmation provocatrice selon laquelle je serais la ministre de l'agriculture et non celle des agriculteurs – il faudrait que vous m'expliquiez comment c'est possible –, je reçois régulièrement des betteraviers et je sais donc que le développement de la prophylaxie a produit des effets et permis d'abaisser les niveaux d'incidence par rapport à 2021. Les producteurs doivent également s'approprier les produits et les techniques de biocontrôle tandis qu'à moyen terme, une gamme de variétés résistantes offrira une autre réponse aux difficultés.

Toutefois – et c'est un point sur lequel je vous rejoins –, tant que les alternatives ne sont pas pleinement opérationnelles et maîtrisées par les producteurs, un accès aux produits phytopharmaceutiques semble incontournable, ainsi que le dit l'Inrae. Il est incontestable que les plantes ont besoin de médicaments et de traitements. L'expression « transition environnementale et climatique » comporte le mot « transition ». Le temps que nous maîtrisions toutes les techniques alternatives, il faut admettre les traitements par des produits phytosanitaires.

M. Loïc Prud'homme. Ça fait soixante-dix ans que ça dure !

Mme Annie Genevard, ministre. Si besoin était, je rappellerais qu'en agriculture biologique aussi, on utilise des produits phytosanitaires.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Luc Fugit.

M. Jean-Luc Fugit (EPR). S'ajoutant aux épisodes météorologiques extrêmes comme le gel ou la grêle, qui ont des répercussions directes sur les récoltes, le réchauffement climatique a permis à des espèces invasives de s'acclimater à nos terroirs, conduisant à l'apparition de maladies qui touchent, selon les périodes, telle ou telle filière d'élevage ou de culture. Élu du Rhône, je vais parler de l'arboriculture, qui se caractérise, dans ce département, par la diversité de ses productions : cerises, pommes, pêches, poires ou petits fruits rouges.

Les arboriculteurs du Rhône, que je salue, sont en grande difficulté car ils doivent régulièrement se battre face à des attaques d'insectes ravageurs et à des invasions de pucerons qui mettent à mal leurs rendements et, donc, la viabilité économique de leurs exploitations. Madame la ministre, en novembre dernier, vous avez pris le temps de les rencontrer et de les écouter. Je crois pouvoir dire qu'ils vous ont fait part de leurs difficultés avec dignité.

Depuis votre venue, nous avons poursuivi les échanges avec votre cabinet comme avec la direction générale de l'alimentation (DGAL), et les arboriculteurs ont pu démontrer, à partir d'exemples concrets, qu'ils ne disposent pas des mêmes moyens de protection de leurs cultures que leurs homologues européens. Devant cette distorsion de concurrence, le découragement et la colère gagnent, et l'abandon de l'activité est de plus en plus souvent la seule issue envisagée. C'est inacceptable.

Un retrait de substances actives ou de produits phytosanitaires s'entend quand l'amélioration des connaissances scientifiques en est la raison. En revanche, il n'est pas acceptable quand il ne concerne que notre pays, en raison d'une surtransposition. Les agriculteurs français demandent une chose simple : avoir les mêmes règles de production que leurs homologues européens avec qui ils sont en concurrence.

Mme Manon Meunier. Protégeons aussi les autres pays !

M. Jean-Luc Fugit. Vous avez indiqué en janvier que le Gouvernement plaiderait à Bruxelles pour que les produits phytosanitaires acceptés dans un pays européen le soient dans un autre. C'est une demande qui relève du bon sens, lequel doit redevenir la règle, comme le dit le Premier ministre.

M. Benoît Biteau. Vous n'en avez pas le monopole !

M. Jean-Luc Fugit. Où en sommes-nous ? Avez-vous un message d'espoir pour les arboriculteurs ? Pourront-ils bénéficier de certaines dérogations prévues dans notre droit s'ils devaient faire face au printemps prochain à des attaques contre lesquelles ils n'ont pas de solutions ? (*MM. Jean-René Cazeneuve et Éric Martineau applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Annie Genevard, ministre. Merci pour cette question. L'épisode que vous avez rappelé m'a beaucoup marquée, mais il ne fait que s'ajouter à tant d'autres où j'ai pu voir sur le terrain la colère se mêler au découragement en raison de l'absence de solutions. La distorsion de concurrence que vous avez soulignée nourrit un profond sentiment d'injustice. Pourquoi mon voisin espagnol, italien ou allemand, ou mon concurrent polonais, peut-il produire à foison ce que je peine à produire,...

M. Loïc Prud'homme. Et, pendant ce temps, vous signez des accords de libre-échange !

Mme Annie Genevard, ministre. ...ce que, parfois, je ne peux pas commercialiser parce que le consommateur veut des produits calibrés et d'aspect impeccable ? (*Exclamations sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

Le commissaire européen à la santé, M. Várhelyi, sensibilisé aux questions agricoles, voudrait faire remonter au niveau communautaire les décisions d'autorisation ou de retrait des substances actives. Malheureusement, à Bruxelles, les choses prennent du temps, parce qu'il y a le trilogue et parce qu'il est compliqué de convaincre vingt-sept pays. Toutefois, certaines dispositions sont prometteuses. C'est le cas de la reconnaissance mutuelle : lorsqu'une demande d'autorisation d'une substance est déposée au niveau de l'Union européenne, les analyses et l'expertise réalisées dans un pays pourraient servir aux vingt-six autres. Il en est de même pour les extensions d'usage, qui permettent à un produit utilisé pour une production de l'être pour une autre.

M. Benoît Biteau. Ce n'est pas très bon pour la santé !

Mme Annie Genevard, ministre. J'espère que ce sont des pistes encourageantes pour nos chers arboriculteurs.

Ce qui est à la main du ministre, ce sont les autorisations dérogatoires temporaires, qui n'en restent pas moins soumises à une évaluation scientifique de leur impact sur la santé humaine.

Mme la présidente. La parole est à Mme Agnès Pannier-Runacher.

Mme Agnès Pannier-Runacher (EPR). Plutôt que de rappeler ma position – la réintroduction de l'acétamipride est une mauvaise solution à de vrais problèmes (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EcoS et GDR*) –, je voudrais concentrer mes trois questions sur les leviers dont vous disposez ou dont vous pourriez disposer pour aider davantage les agriculteurs, madame la ministre.

À l'initiative de la France et d'autres États membres, l'Union européenne a abaissé en 2024 les limites de résidus d'acétamipride autorisés sur les aliments aux minima détectables. Cette mesure de précaution sanitaire, défendue comme telle au niveau européen, contribue également à favoriser une concurrence loyale. Elle fonctionne, à condition de procéder à des contrôles – ceux-ci ne portent évidemment que sur les fruits, puisque le sucre et la noisette ne présentent pas de résidus. Par conséquent, je voulais vous interroger sur le nombre de contrôles qui ont pu être réalisés, sur les constats qui en ont été tirés, donc sur l'effectivité de cette mesure, et sur les améliorations que nous pourrions leur apporter.

M. Pierre Cordier. Il aurait fallu qu'elle soit ministre de l'écologie !

Mme Agnès Pannier-Runacher. À votre demande, l'Inrae a rendu un rapport sur les filières sans solution du fait de l'interdiction de l'acétamipride. D'après cette institution, seule la filière noisette se trouverait sans solution. Pouvez-vous confirmer, infirmer ou compléter cette information et m'indiquer les conclusions opérationnelles que vous tirez de ce rapport, qui a été remis en octobre dernier ?

En 2024, nous avons réservé 800 millions d'euros de crédits à différentes mesures de soutien – à la recherche, à la mécanisation, à l'adoption de nouveaux itinéraires techniques – afin d'accompagner les agriculteurs dans leur transition. En dépit d'une équation budgétaire que nous savons difficile, quels crédits y allouerez-vous cette année ? Selon quelles priorités ? Et, le cas échéant, à quels besoins vous semblerait-il le plus urgent de répondre ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR. – M. Éric Martineau applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Annie Genevard, ministre. Vous avez raison de rappeler que la France a pris l'initiative d'une demande d'abaissement de la limite maximale de résidus (LMR) pour l'acétamipride.

Mme Delphine Batho. Non, la France en a demandé l'interdiction !

M. Pierre Cordier. On laisse parler la ministre !

Mme Annie Genevard, ministre. Non, elle n'a pas demandé l'interdiction, mais l'abaissement de la LMR.

Mme Delphine Batho. Si, par deux fois !

Mme Annie Genevard, ministre. Je reprends les mots de Mme Pannier-Runacher : cela fonctionne si des contrôles ont lieu. C'est pourquoi j'ai annoncé la création d'une brigade de cent contrôleurs, car je pense que nous ne contrôlons pas suffisamment.

Cela étant, le problème ne tient pas au contrôle des produits intra-européens, mais à celui des produits extérieurs, issus de pays tiers, qui ne sont pas soumis à notre réglementation. Si je contrôle des fruits produits en Europe et qu'il s'avère qu'ils ont été traités à l'acétamipride, comment reprocher aux agriculteurs d'un autre pays membre d'avoir utilisé un produit qui est autorisé chez eux ?

M. Eddy Casterman. Il n'y a qu'en France qu'il ne l'est pas ! Nous sommes les dindons de la farce !

Mme Annie Genevard, ministre. Voilà le problème ! Nous ne pouvons pas reprocher aux pays de l'Union européenne d'appliquer une réglementation qui est en vigueur partout. Les contrôles doivent se concentrer sur les productions issues de pays tiers, où la réglementation européenne est battue en brèche. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

D'après le rapport de l'Inrae, l'interdiction de l'acétamipride représenterait en effet une impasse technique pour la filière noisette. Dans l'immédiat, elle laisserait aussi les productions de cerises, de pommes et de betteraves sans protection ; elles sont donc exposées, le rapport l'affirme très clairement – mais vous l'avez lu, je suppose.

Mme la présidente. La parole est à Mme Mathilde Hignet.

Mme Mathilde Hignet (LFI-NFP). Le débat que nous avons aujourd'hui sur la loi Duplomb n'est pas à prendre à la légère : il fait écho aux 2,1 millions de personnes qui, en plein été, ont signé la pétition réclamant son abrogation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Christine Arrighi applaudit également.*)

Il s'agit en réalité d'un débat sur l'avenir du modèle agricole dominant, sur notre responsabilité écologique et sur la place du peuple dans l'élaboration des lois. Dans un tel débat, une question doit nous guider : à qui profite vraiment cette loi ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Elle ne profite pas à la population, qui voit le nombre de malades à cause des pesticides augmenter chaque année. Elle ne profite pas aux 400 000 agriculteurs, qui disparaissent d'année en année, tenus à la gorge par les banques, l'agrochimie et l'agro-industrie. Elle ne profite pas aux 63 000 élevages bovins, dont 65 seulement sont concernés par le régime des ICPE. (*Mêmes mouvements.*)

Cette loi sert uniquement les intérêts de quelques-uns, sur le dos de la santé publique : Bayer-Monsanto, qui produit à la fois des pesticides et des traitements contre le cancer (*Mêmes mouvements*), ou Tereos, numéro 2 mondial du sucre, qui a affiché un bénéfice net de 131 millions d'euros en 2025. Pendant que certains font du profit, nous payons le prix fort : 18 milliards d'euros, c'est ce que coûtent chaque année les pesticides à la société en décontamination, en soins, en arrêts maladie, en destruction de la biodiversité. (*Mêmes mouvements.*) Favoriser les multinationales et leurs profits à un coût financier, mais surtout humain et environnemental. L'État assume-t-il de laisser les agriculteurs tomber malades, les cancers pédiatriques exploser, la biodiversité disparaître ?

Comme femme, je suis inquiète pour toutes les autres face aux pesticides reprotoxiques, qui affectent la fertilité (*Mêmes mouvements*) ; comme maman, je suis inquiète pour nos enfants face à l'augmentation des cancers pédiatriques ; comme paysanne en devenir, je suis inquiète pour la profession, pour la santé des agriculteurs et pour l'avenir du métier (*Mêmes mouvements*) ; comme députée, représentante du peuple, je suis inquiète pour l'intérêt général – y compris pour vous. Que faudra-t-il pour que vous entendiez raison ? Tant que votre politique empoisonnera les Françaises et les Français, méprisera les agriculteurs et les agricultrices,

madame la ministre, nous ne vous laisserons pas tranquille ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, dont plusieurs députés se lèvent. – Mmes Christine Arrighi et Marie Pochon applaudissent également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Annie Genevard, ministre. « À qui profite cette loi ? » Vous vous complaisez dans un complotisme qui veut que (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)...

M. Eddy Casterman. C'est l'extrême gauche !

Mme Andrée Taurinya. Arrêtez avec ce mépris !

Mme Annie Genevard, ministre. Je vous cite : l'agrobusiness, les gros de l'agriculture. Voilà bien votre obsession de la lutte des classes !

Plusieurs députés du groupe LFI-NFP. Mais oui !

Mme Annie Genevard, ministre. Voilà, exactement.

M. Emeric Salmon. C'est l'extrême gauche !

Mme Annie Genevard, ministre. Il n'y aurait, à vous entendre, que deux catégories d'agriculteurs : ceux qui s'enrichissent sur le dos de tous les autres (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)... Madame Hignet, vous êtes issue d'un territoire agricole. Vous avez sans doute un double discours : je ne suis pas certaine que vous teniez celui que nous venons d'entendre devant vos agriculteurs bretons. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Mme Mathilde Hignet. Si !

Mme Annie Genevard, ministre. En tout cas, ils ne peuvent pas s'y retrouver quand vous cédez aux amalgames suivants : agriculteurs égale cancer ;...

Mme Anne Stambach-Terre noir. Ce n'est pas ce qu'elle a dit !

Mme Annie Genevard, ministre. ...agriculteurs égale maladies. Voilà ce qui ressort de votre propos. Les agriculteurs coûteraient 18 milliards d'euros par an à la santé publique ? (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Andrée Taurinya. Vous n'avez pas écouté la question !

Mme Annie Genevard, ministre. C'est une honte, madame la députée, ce que vous dites !

Mme Claire Lejeune. C'est vous, la honte !

Mme Annie Genevard, ministre. Pour tous les agriculteurs, qui travaillent dur et qui gagnent peu, c'est une honte d'entendre ce que vous venez de dire.

Mme Marie Mesmeur. Ils meurent à cause de vous, les agriculteurs !

Mme la présidente. La parole est à Mme Anne Stambach-Terre noir.

Mme Anne Stambach-Terre noir (LFI-NFP). C'est officiel : la vague trumpiste s'abat sur la France et elle fait des ravages. De l'omnibus européen sur la sécurité alimentaire aux lois de simplification de la vie économique, en passant par la loi Duplomb 1 et la future loi Duplomb 2, même combat : saccager les normes environnementales et sanitaires qui nous protègent pour assurer des bénéfices toujours plus grands à quelques-uns. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Car il faut simplifier la vie de ces pauvres multinationales, ici Bayer et l'agrobusiness, fût-ce en détruisant littéralement la vie : celle des animaux, celle de nos enfants, celle des

agriculteurs. Plus de 2 millions de personnes ont signé cette pétition historique pour dire non. (*Mêmes mouvements.*) Non aux mégabassines, qui nous privent d'accès à l'eau! Non à l'élevage intensif, qui fait souffrir toujours plus d'animaux entassés dans des bâtiments! Non au retour de pesticides qui nous rendent malades!

M. Alexandre Dufosset. C'est n'importe quoi!

Mme Anne Stambach-Terreoir. Alors, je sais, vous allez me dire de me calmer, car nous serions dans l'émotion – surtout les femmes – pendant que tout l'arc de la propagande réactionnaire ici serait rationnel. C'est pourtant nous qui sommes du côté de la raison! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Il ne s'agit même pas de nous conformer au principe de précaution, applicable en cas de doute. En l'occurrence, il n'y en a pas! On sait! On sait que les pesticides sont toxiques: étymologiquement, le suffixe -cide veut dire « tuer ». On sait que ces produits tuent les insectes – c'est fait pour –, mais aussi les batraciens, des mammifères, les oiseaux. On sait qu'ils se propagent partout: au Japon, on en a retrouvé dans l'eau de pluie. On sait aussi qu'ils sont cancérigènes et neurotoxiques pour nous, êtres humains. La France présente le taux de cancers du sein le plus élevé au monde; les cancers pédiatriques explosent. Entendez la colère de la nation tout entière! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.* – *M. Marcellin Nadeau applaudit aussi.*)

L'Anses a recensé vingt-deux solutions de rechange, rien que pour la betterave, et vous osez prétendre que nous n'aurions pas le choix? Plus de 1 200 études scientifiques prouvent l'impact des pesticides sur la santé humaine comme sur la biodiversité. Combien vous en faut-il de plus pour être certains du danger? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Combien de tribunes de médecins, combien de malades, combien de morts?

Oui, nous sommes en colère. Il faut en finir avec votre modèle agricole productiviste et mortifère. Aux côtés des agriculteurs, nous défendons un modèle nourricier, qui protège la terre, la santé, la vie. Que ceux qui nous écoutent gardent espoir: ensemble, nous y arriverons! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, dont les députés se lèvent, ainsi que sur plusieurs bancs des groupes EcoS et GDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Annie Genevard, ministre. Je voudrais d'abord rappeler que la France a lancé un mouvement, Écophyto, qui n'a jamais été contesté depuis lors et qui vise à réduire l'usage des produits phytosanitaires d'origine chimique.

M. Loïc Prud'homme. Un échec patent!

Mme Anne Stambach-Terreoir. Nous ne parlons pas de la même chose!

Mme Annie Genevard, ministre. Il s'agit d'une réalité, objectivable...

M. Loïc Prud'homme. C'est surtout un échec objectivable!

Mme Annie Genevard, ministre. ...au travers d'indicateurs précis, que nous tenons à votre disposition, si toutefois vous voulez bien avoir l'honnêteté intellectuelle d'en prendre connaissance.

Mme Anne Stambach-Terreoir. Et les cancers, on en parle?

Mme Annie Genevard, ministre. Vous résumez l'agriculture française à l'élevage intensif, aux mégabassines, au « productivisme mortifère » et à l'agrobusiness. Cette caricature...

Mme Marie Pochon. C'est vous qui faites une caricature!

Mme Annie Genevard, ministre. ...ne trompe personne et elle désespère beaucoup.

Mme Marie Pochon. C'est tout?

Mme la présidente. La parole est à M. Pierrick Courbon.

M. Pierrick Courbon (SOC). Dans ce débat, je porte modestement la voix de ceux que l'on a trop peu entendus lors de l'examen de la loi Duplomb: les apiculteurs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, LFI-NFP et EcoS.*) Lorsqu'il s'est agi de tenter de réintroduire l'acétamipride, le plus connu des insecticides tueurs d'abeilles, personne ne leur a donné la parole, personne n'a pris la peine de les auditionner.

Dans le monde agricole français, la filière apicole doit avoir droit de cité comme toutes les autres, car elle non plus n'est pas épargnée par les difficultés. Les défenseurs de Duplomb mettent en avant la souveraineté alimentaire, la nécessité de produire en France des noisettes, des pommes, des cerises, de la betterave. Soit. Mais de telles considérations ne vaudraient-elles pas pour le miel et les autres produits de la ruche, alors que la France est très loin d'être autosuffisante en la matière, ses importations représentant près du double de sa production nationale?

Si nous sommes des défenseurs de l'agriculture, l'idée de défendre telle ou telle filière au détriment direct d'une autre, tout aussi importante par son poids économique, ne présente pas la moindre rationalité à nos yeux. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et EcoS.*)

Les 60 000 apiculteurs français ont été choqués d'apprendre que les défenseurs du texte considéraient la survie des pollinisateurs comme une « contrainte à lever » – pour reprendre le titre de la proposition de loi. Non, la préservation des pollinisateurs n'est pas une contrainte mais bien une nécessité, et ce pour l'ensemble du monde agricole.

Concernant l'acétamipride – que certains appellent déjà le chlordécone de l'Hexagone –, la persistance de la molécule dans les sols, sa forte mobilité dans l'eau, sa dispersion environnementale à très grande échelle et l'exposition chronique qu'elles impliquent pour les insectes, les oiseaux et les populations humaines sont largement documentées. Il pleut de l'acétamipride au Japon, mais M. Duplomb et le Gouvernement ne voient aucun problème à le réautoriser en France.

Ma question est simple, madame la ministre: alors que le sénateur Duplomb a annoncé vouloir amender la future loi d'urgence agricole pour en faire le cheval de Troie de ses délires monomaniaques, quelle serait la position du Gouvernement sur d'éventuels amendements – émanant de lui ou d'autres – visant à autoriser de nouveau des néonicotinoïdes, qu'il s'agisse de l'acétamipride ou du flupyradifurone? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, LFI-NFP, EcoS et GDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Annie Genevard, ministre. Vous posez une question importante: quel effet l'acétamipride peut-il avoir sur les abeilles? L'Efsa s'est prononcée sur la toxicité aiguë de ce produit pour les abeilles mellifères par voie orale et par contact, et pour les bourdons par contact uniquement, sur la base des études disponibles dans le dossier de renouvellement de l'approbation.

L'Efsa a conclu à un niveau de risque faible, tant pour les abeilles que pour les bourdons, dans tous les scénarios des usages représentatifs évalués.

Plusieurs députés du groupe LFI-NFP. Ouf!

Mme Annie Genevard, ministre. Je rappelle que la culture mellifère est interdite après traitement. Toutefois, compte tenu des données du dossier, il n'a pas été possible d'évaluer la toxicité chronique sur les abeilles mellifères. Aucune donnée n'était disponible non plus pour évaluer le risque pour les abeilles solitaires. L'Efsa n'a donc pas modifié ses conclusions de 2022 à la lumière des études fournies par la France dans le cadre de sa demande d'interdiction de l'acétamipride.

Mme la présidente. La parole est à Mme Chantal Jourdan.

Mme Chantal Jourdan (SOC). Cet été, la pétition contre la réautorisation de l'acétamipride a constitué, avec ses 2 millions de signatures, un véritable sursaut démocratique de la part de la société civile, qui a nettement exprimé son opposition à la loi Duplomb. Les effets des pesticides sur la santé humaine et environnementale sont connus de tous et le travail législatif ne peut se faire dans un déni tant scientifique que démocratique.

Si la réintroduction de l'acétamipride a été écartée par le Conseil constitutionnel, le reste de cette loi continue à être contraire au modèle agroécologique que nous sommes nombreux à espérer et auquel 70 à 80 % des agriculteurs sont favorables. Ceux-ci attendent d'être accompagnés. Aussi l'article 3, qui porte sur le relèvement des seuils en matière d'élevage, est-il tout aussi déterminant que la question des pesticides.

Le nombre d'exploitations d'élevage a chuté d'un tiers en quinze ans alors que la taille moyenne des élevages a explosé. Les importations de viande, notamment de volaille, n'ont pas pour autant diminué – bien au contraire. L'agrandissement et la spécialisation des fermes n'ont donc ni protégé nos éleveurs ni renforcé notre souveraineté alimentaire.

L'augmentation des seuils ICPE pour l'élevage est un contresens. Face aux crises écologiques et sanitaires qui se succèdent, l'heure doit être à la désintensification, à une meilleure répartition des élevages sur le territoire et à la restauration des prairies peu ou non consommatrices d'intrants chimiques.

Avec mes collègues socialistes, nous proposons d'élaborer une cartographie et une projection pour la reconversion de productions, en s'appuyant sur la polyculture, notamment celle des élevages, et en tenant compte des besoins alimentaires comme de la nécessité de réduire les circuits, de préserver la ressource en eau, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de répondre à l'objectif de souveraineté alimentaire.

Madame la ministre, êtes-vous prête à explorer ces alternatives, qui existent déjà, et à accompagner le monde agricole dans sa transition agroécologique, à la fois sur le plan des intrants et sur celui de l'élevage? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Annie Genevard, ministre. Tout d'abord, je vous remercie d'évoquer le reste de la loi. En effet, celle-ci ne traite pas seulement des pesticides – et elle ne traite d'ailleurs pas des pesticides mais d'un seul produit phytosanitaire.

Mme Christine Arrighi. L'appeler pesticide, c'est très bien!

Mme Annie Genevard, ministre. Je vous remercie ensuite d'évoquer l'élevage. Je rappelle qu'un éleveur peut vouloir moderniser son bâtiment d'élevage, l'agrandir au motif du bien-être animal, afin que les animaux aient davantage d'espace...

M. Loïc Prud'homme. Bien sûr : ce sont des philanthropes!

Mme Annie Genevard, ministre. ...ou construire un nouveau bâtiment, un poulailler ou une porcherie par exemple, parce qu'il y voit une opportunité. Beaucoup de produits sous signe de qualité dépendent en outre de l'amont agricole. Par exemple, pour faire de la saucisse de Morteau comme dans mon territoire, il faut bien qu'il y ait du porc! C'est aussi basique que cela. Or actuellement, pour moderniser, agrandir ou installer un nouveau bâtiment d'élevage, il faut des années.

On a en outre tellement diabolisé l'élevage – pas vous spécifiquement, mais tant d'autres – que l'installation d'un bâtiment d'élevage dans un village suscite généralement réprobation et opposition. Un porteur de projet peut ainsi avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires et se voir mis en difficulté, ne serait-ce que par une seule pétition. Car lorsqu'on fait signer les gens pour savoir s'ils sont favorables à un nouveau bâtiment d'élevage, ils répondent que non, que surtout pas, qu'ils ne veulent ni odeur, ni bruit, ni camions et qu'ils refusent ces temples de la maltraitance animale! (*M. Benoît Bîteau s'exclame.*)

M. Éric Martineau. C'est vrai.

Mme Annie Genevard, ministre. C'est comme cela qu'on perd en souveraineté alimentaire. Je rappelle que 60 % de la viande ovine et 25 % de la viande bovine consommées en France sont importées et que 80 % du poulet consommé hors domicile n'est pas produit en France! Si nous persistons dans cette voie, les élevages intensifs et industriels – que nous n'avons pas en France car ce n'est pas dans notre culture – continueront à produire la viande que nous importons!

Mme la présidente. La parole est à Mme Christelle Minard.

Mme Christelle Minard (DR). Le débat autour de la loi Duplomb dépasse largement le cadre d'un texte technique; il révèle une crise plus profonde, qui porte sur la confiance et le lien entre notre société et celles et ceux qui la nourrissent. Trop souvent pourtant, ce débat reste enfermé dans des oppositions caricaturales: agriculture contre santé; production contre environnement; science contre précaution. Cette lecture est fautive. L'inquiétude de près de 2 millions de signataires mérite d'être entendue, mais elle doit aussi être replacée dans la réalité juridique comme dans celle du terrain.

Mme Marie Pochon. Les signataires de la pétition sont aussi sur le terrain!

Mme Christelle Minard. Les mesures les plus contestées, notamment celle portant sur l'acétamipride, ne figurent plus dans la loi puisque l'article 2 a été censuré. Notre débat sur ce texte ne fait donc plus référence à la réalité juridique – une situation qui doit nous interroger sur les approximations, voire la désinformation, dont se nourrit le débat public.

Ces dernières années, les normes, les taxes et les contraintes sur les moyens de production se sont empilées. Comme si les exploitations pouvaient encore supporter ce poids, alors que nos voisins européens utilisent les solutions que nous interdisons! Pour remplir nos assiettes, nous importons des produits issus d'une agriculture soumise à bien moins d'exigences que la nôtre. Nous avons donc affaibli nos

producteurs, cela sans réel bénéfice sanitaire ou environnemental, et cette situation alimente un profond sentiment d'injustice et d'abandon.

Madame la ministre, que comptez-vous faire pour mettre fin à ce précautionnisme délétère menant à des interdictions et à des injonctions intenable ? Surtout, que comptez-vous faire pour mettre fin au carcan réglementaire qui étouffe les exploitants français ainsi qu'aux surtranspositions de normes européennes qui les isolent un peu plus chaque jour ? Quel message d'espoir avez-vous à transmettre à nos agriculteurs ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Annie Genevard, ministre. Vous avez raison, les surtranspositions sont un mal, plutôt français d'ailleurs, qui pénalise nos agriculteurs puisqu'elles créent des contraintes supplémentaires auxquelles ne sont pas soumis les producteurs européens, qui sont leurs premiers concurrents. Je les ai toujours combattues : pas une seule mesure de surtransposition ne passe ni ne passera par mon bureau sans être identifiée, questionnée et, le cas échéant, corrigée.

Je vous mets au défi, mesdames et messieurs les députés, de me faire remonter une seule surtransposition défavorable aux agriculteurs que j'aurais soutenue depuis que je suis ministre. S'il y en a une, j'y serai très attentive. Le Premier ministre a été très clair et notre ligne est constante : nous avons engagé un travail systématique de simplification pour redonner de la compétitivité à nos filières agricoles.

Mais l'acétamipride, auquel votre question fait référence, est d'abord un sujet de société majeur. J'en veux pour preuve la pétition qui a mobilisé 2,1 millions de signataires. Les mesures concernant l'acétamipride ne peuvent donc pas être regardées comme une simple surtransposition. (*Mme Delphine Batho s'exclame.*) Vous parlez ensuite de précautionnisme. Mais qui a interdit l'acétamipride en premier lieu ? C'est le Parlement. Qui peut seul faire et défaire la loi ? C'est encore le Parlement. L'été dernier, celui-ci a d'ailleurs tenté de lever la surtransposition qu'il avait lui-même introduite en 2016,...

Mme Delphine Batho. Ce n'est pas une transposition !

M. Jean-Claude Raux. Ça n'existe pas, les surtranspositions !

Mme Annie Genevard, ministre. ...ce qui a été censuré par le Conseil constitutionnel. Enfin, pour mon humble défense, je terminerai en disant que je ne suis pas juge constitutionnel mais que je continuerai à me battre contre ce mal français qu'est la surtransposition.

Mme la présidente. La parole est à M. Benoît Biteau.

Mme Christine Arrighi. Écoutez bien, c'est un agriculteur qui vous parle ! (*Exclamations sur les bancs du groupe RN, auxquelles répondent des exclamations sur ceux du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. S'il vous plaît, serait-il possible d'écouter notre collègue ? Il y a des agriculteurs sur tous les bancs de l'Assemblée !

M. Benoît Biteau (EcoS). Nous ne pouvons plus laisser le corporatisme agricole confisquer le débat sur l'avenir de l'agriculture. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et LFI-NFP.*) Nous parlons non seulement de l'air que nous respirons à chaque instant, de l'eau que nous buvons chaque jour, de la nourriture que nous mettons dans nos assiettes, mais aussi de l'engagement de beaucoup, beaucoup, beaucoup d'argent public. En outre, l'espoir de souveraineté alimentaire repose désormais sur une atténuation urgente du

dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité. (*Mêmes mouvements.*) L'avenir de l'agriculture doit donc rapidement faire l'objet d'un véritable débat de société : c'est précisément ce que demandent plus de 2 millions de citoyens et citoyennes avec cette pétition.

Parce que le Conseil national de l'Ordre des médecins nous a alertés ; parce que les scientifiques, mobilisés, nous disent notamment que l'acétamipride est un néonicotinoïde neurotoxique que l'on retrouve dans le liquide céphalo-rachidien des enfants ; parce que les parents d'enfants malades – que je vous invite à rencontrer – ont de très bonnes raisons de penser que le cancer de leur enfant est lié, du moins en partie, à l'exposition à un cocktail de toxiques parmi lesquels se trouvent les pesticides ; parce que les disparitions d'Emmy, de Pauline, de mes collègues agriculteurs comme Yannick et de tant d'autres ne sont pas acceptables (*Mêmes mouvements*) ; et parce que les combats menés par Théo, Eliott et trop d'autres pour vivre ne peuvent plus être le passage obligé du début de la vie, nous ne pouvons plus détourner le regard sur l'épidémie – oui, l'épidémie – de cancers en 2026. D'autant qu'il existe des alternatives solides, crédibles et robustes à ces poisons !

M. Alexandre Dufosset. Non, il n'y en a pas !

M. Benoît Biteau. Alors, après ce vote sans débat, puis ce débat sans vote, à quand une convention citoyenne sur l'avenir de l'agriculture ?

M. Frédéric Weber. Oh là là !

M. Benoît Biteau. À quand une réforme en profondeur qui permette à l'agriculture française de se réinventer et d'être enfin au rendez-vous de l'histoire ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et LFI-NFP ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Annie Genevard, ministre. Je pense que lorsqu'ils vous entendent parler, les agriculteurs, qui suivent sans doute ce débat avec attention, ne peuvent pas entrevoir leur avenir.

M. Benoît Biteau. Pourtant, il existe !

Mme Annie Genevard, ministre. Le tableau que vous dressez est tellement noir ! Vos propos, qui sont outranciers, associent systématiquement l'agriculture à la maladie, à l'effondrement de la biodiversité, à l'agrobusiness, à l'appropriation indue de l'eau...

Mme Ségolène Amiot. Qui seraient causés par quoi d'autre, en fait ?

Mme Annie Genevard, ministre. Je ne sais pas comment les agriculteurs peuvent entendre qu'ils ont un avenir en France. Et pourtant...

M. Benoît Biteau. Il y a un chemin !

Mme Annie Genevard, ministre. Oui, il y a un chemin, que beaucoup empruntent !

M. Benoît Biteau. Ce chemin, ce n'est pas le vôtre !

Mme Ségolène Amiot. Le bio !

Mme Annie Genevard, ministre. C'est celui dessiné par l'agriculture biologique, par l'agriculture raisonnée, par l'agronomie, par l'utilisation de produits de biocontrôle, par des alternatives de toutes natures. Moi, quand j'écoute les agriculteurs, je n'oppose pas les modes d'agriculture entre eux : il y a de la place pour tout le monde.

Plusieurs députés des groupes LFI-NFP et EcoS. Mais non !

Mme Annie Genevard, ministre. Les agriculteurs sont d'ailleurs bien plus soucieux de leur environnement et de la nature – qui est leur outil de travail – que vous ne semblez vouloir le croire, vous qui connaissez pourtant bien le sujet agricole.

Plusieurs députés des groupes LFI-NFP et EcoS. Justement !

Mme Annie Genevard, ministre. Certains parmi vous maîtrisent les sujets agricoles et, en dehors de l'hémicycle, vont voir les agriculteurs pour les assurer de leur soutien. Mais ici, que dites-vous ?

Mme Marie Pochon. La même chose !

Mme Annie Genevard, ministre. Que ces derniers sont responsables des cancers, de la mort des enfants (*Exclamations sur les bancs du groupe EcoS*), de l'empoisonnement du sol, de l'effondrement de la biodiversité ! Voilà ce que vous dites aux agriculteurs ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

M. Pierre Cordier. Très bien !

Mme Annie Genevard, ministre. Et ça, ce n'est pas possible, parce que cela revient à nier les efforts qu'ils font quotidiennement pour produire proprement. (*M. Éric Martineau applaudit.*)

M. Hadrien Clouet. Moins de lobbyistes, plus de féministes !

Mme la présidente. Nous en avons fini avec les questions.

La parole est à Mme Héléne Laporte, rapporteure.

Mme Héléne Laporte, rapporteure. Les propos qui viennent clore ce débat me semblent dangereux et morbides. Il est triste et indécent de parler de ceux qui combattent le cancer et de faire cet amalgame qui me glace. Si je m'en tiens aux faits, l'Efsa, après une évaluation approfondie des propriétés toxicologiques de l'acétamipride, n'a trouvé aucune preuve d'un caractère génotoxique ou cancérigène. L'étude suisse sur laquelle tout le monde prétend s'appuyer pour établir que l'acétamipride affecte le neurodéveloppement des enfants a été jugée irrecevable par l'Efsa.

M. Jean-François Coulomme. Mettez-en dans les biberons !

Mme Héléne Laporte, rapporteure. Laissez-moi terminer ! Aucun pays européen autre que la France n'a jugé opportun d'interdire l'acétamipride. La France elle-même ne l'a pas fait sur la base de dangers avérés ou probables de cette substance, mais uniquement parce qu'elle appartient à la famille des néonicotinoïdes.

Mme Delphine Batho. C'est une raison suffisante !

Mme Héléne Laporte, rapporteure. Faut-il penser que les vingt-six autres États européens veulent empoisonner leur population ? Vous mentionnez le corps médical, mais vous oubliez souvent de citer la tribune publiée le 31 juillet 2025 par deux cancérologues qui expliquent ne pas signer cette pétition car « invoquer le principe de précaution dans ce contexte pour exiger une interdiction absolue, à la différence de tous les autres pays européens, relève d'un contresens juridique et scientifique ». Ils sont cancérologues et ont voix au chapitre au même titre que les autres.

Mme Ségolène Amiot. Deux cancérologues sur 500, bravo !

Mme Héléne Laporte, rapporteure. Monsieur Martineau, je vous remercie d'avoir cité la filière pomme, que vous connaissez bien. Cette filière incarne malheureusement particulièrement bien le déclin de notre agriculture. En 2000, nous étions encore le premier exportateur mondial de pommes. Aujourd'hui, elle est au bord de l'effondrement, dans ses composantes conventionnelle et biologique. Cette

filière illustre pleinement le déni de réalité dans lequel se trouvent ceux qui s'attaquent indistinctement aux produits phytosanitaires.

M. Éric Martineau. Eh oui !

Mme Héléne Laporte, rapporteure. Madame Magnier, je vous remercie d'avoir abordé le sujet de l'assurance récolte pour les prairies et donc celui de nos filières d'élevage, notamment bovin, qui subissent aujourd'hui une conjonction de crises commerciales et épidémiques d'une gravité sans précédent. Alors que la décapitalisation se poursuit et s'aggrave d'année en année, la pérennité de notre élevage est une priorité absolue de toute politique agricole digne de ce nom.

Monsieur Bruneau, nous nous rejoignons bien sûr pleinement sur le caractère inadmissible du décalage de normes entre l'agriculteur français et ses voisins européens, qui est la cause directe de fermetures d'exploitations chaque année. Il me paraît en revanche contre-productif de se fixer pour objectif principal l'alignement de l'ensemble de l'Union européenne sur la législation française. Il est illusoire de penser que la victoire est acquise, et la problématique des ravageurs ne disparaîtra pas pour autant : nos filières resteront fragilisées. Il y a eu dans cet hémicycle une majorité pour permettre l'usage de l'acétamipride aux filières dans le besoin. Retrouvons-la pour adopter une nouvelle loi répondant aux exigences formulées par le Conseil constitutionnel.

Monsieur Brugerolles, vos propos appelant à l'ouverture d'un débat sur une révision d'ensemble du modèle agricole français ne manquent pas d'intérêt. Toujours est-il qu'en interdisant à nos agriculteurs les solutions techniques leur permettant de ne pas couler, vous assumez d'enterrer l'agriculture française. Vous ferez disparaître la profession agricole avant même d'avoir le temps de réformer quoi que ce soit. (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe RN.*)

Monsieur Trébuchet, je suis en plein accord avec vous sur la paralysie administrative de nos exploitations, qui empêche quotidiennement la réalisation de projets d'agrandissement et de modernisation. Comme souvent, la France sacrifie elle-même ses atouts par un zèle environnemental dans lequel nous nous sommes donné pour consigne d'être les éternels bons élèves.

Madame Goulet, vous avez soulevé à raison le problème de l'interprétation résolument extensive de nos normes constitutionnelles par le Conseil constitutionnel. Il s'agit en effet d'un problème de droit qui a été soulevé à de multiples reprises, et de façon croissante, depuis cinquante ans. La censure partielle du mois d'août dernier en est évidemment une parfaite illustration. Malheureusement, nous y sommes aujourd'hui soumis.

Madame Marsaud, vous avez été d'une parfaite clarté sur la question de l'acétamipride et la malhonnêteté intellectuelle déployée par ceux qui se sont acharnés à politiser cette question. J'espère que nous trouverons la même clarté dans les rangs de votre groupe pour faire adopter une loi autorisant enfin son usage aux filières qui en ont besoin.

Madame Meunier, nous l'avons compris, vous ne voulez plus de grands groupes agricoles en France. Peut-être arriverez-vous un jour à les faire disparaître de notre pays. Mais, ce faisant, vous ne ferez que renforcer l'agriculture industrielle. Je suis toujours amusée d'entendre les groupes de gauche prétendre défendre l'agriculture, alors que vous faites plutôt preuve de désintérêt : vous avez voté contre la loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture, vous avez voté contre la loi Duplomb, vous avez voté contre ma proposition

de loi sur l'étiquetage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Et le 30 janvier 2025, vous avez voté contre l'amendement qui demandait la saisine de la Cour de justice de l'Union européenne pour refuser la ratification de l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*) Allez dire après cela que vous êtes pour les agriculteurs ! Ils ne sont pas dupes, ils peuvent aller consulter vos votes.

Monsieur Potier, vous avez soulevé de nombreux points d'une importance capitale pour l'avenir de notre agriculture, qu'il s'agisse du modèle coopératif ou encore du revenu agricole. Mais vous persistez, et je le regrette, dans la même posture dogmatique sur la question des phytosanitaires. Cette posture vous dessert : étant vous-même agriculteur, vous ne pouvez ignorer le caractère sérieux et raisonné des demandes de nos filières. Il est plus que jamais nécessaire de dépasser les postures politiques. La situation de l'agriculture française ne nous autorise plus à tergiverser.

Monsieur Dive, vous le savez, je suis pleinement d'accord pour dénoncer sans ambiguïté les outrances inadmissibles que des opposants fanatisés à la loi Duplomb se sont crus autorisés à proférer contre les élus qui, comme vous ou moi, ont soutenu cette loi. Il est inadmissible de s'entendre souhaiter – pour soi, ses proches, ses propres enfants –, souvent par des anonymes, de mourir d'un cancer pour avoir osé endosser un rôle que nous avons toujours considéré comme relevant de notre devoir en défendant une loi d'équilibre.

Madame Batho, vous avez – non sans un certain lyrisme, je vous le concède – voulu porter l'étendard de la gastronomie française et la richesse culinaire de nos terroirs. Il est néanmoins regrettable que vous le dirigiez directement contre nos filières. Au nom de la richesse agricole française, vous assumez, par vos paroles comme par vos votes, d'accepter la disparition de la noisette française, de la cerise française et de la pomme française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme Delphine Batho. Et de défendre les abeilles !

Mme la présidente. La parole est à Mme Aurélie Trouvé, rapporteure.

Mme Aurélie Trouvé, rapporteure. Je suis très heureuse que nous ayons enfin pu mener ce débat, grâce à la pétition signée par 2,1 millions de personnes, que je remercie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*) Une motion de rejet dévoyée avait confisqué ce débat dans l'hémicycle l'an dernier. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Le Gouvernement a soutenu mordicus une proposition de loi sans étude d'impact, sans même d'auditions de représentants du monde de la santé. C'est une honte ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

J'entends dire que des députés ayant voté la loi Duplomb ont reçu des e-mails. Je ne vous parlerai pas de tous les messages de menaces que nous avons reçus de la part des lobbies de l'agrochimie, ni des permanences dévastées (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS*) – et cela concerne aussi les quelques collègues du bloc présidentiel qui ont eu le courage de voter contre la loi Duplomb. Je pense aussi à tous les journalistes qui sont menacés parce qu'ils osent écrire à propos des pollutions qui dévastent les milieux naturels de Bretagne ! (*Mêmes mouvements.*)

J'entends également des collègues prétendre que les aides favoriseraient le bio et ceux qui veulent renoncer aux pesticides. C'est tout le contraire : les agriculteurs bio touchent bien moins d'aides de la politique agricole commune.

Mme Annie Genevard, ministre. Sept cents millions d'euros par an !

Mme Aurélie Trouvé, rapporteure. Madame la ministre, vous n'avez pas répondu à la question de Mme Pannier-Runacher : quel sera le montant consacré à l'agroécologie cette année dans le budget imposé par 49.3 ? Qu'en est-il du programme 149, *Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt*, qui concerne l'agroécologie et dont les crédits devraient baisser de 20 % ?

Mme Annie Genevard, ministre. Sept cents millions sont prévus pour l'agriculture biologique !

Mme Aurélie Trouvé, rapporteure. On peut parler de Parsada ou de plan Écophyto, la réalité est que ces aides sont en baisse et que c'est vous qui organisez l'opposition entre l'agriculture et l'environnement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) C'est vous qui dressez un sombre tableau aux agriculteurs en ne leur laissant pour seul choix que les pesticides, qui sont une impasse ! En réalité, vous abandonnez les Français à la fatalité des pesticides, qui sont dangereux. C'est pour cela que je suis indignée, comme les millions de Français qui ont signé cette pétition ! (*Mêmes mouvements.*)

Madame la ministre, vous dites que la science s'est exprimée. Mais de quelle science parlez-vous ? Les vingt et une sociétés savantes et médicales ? La Société de cancérologie tout entière ? La Société de pédiatrie ? La Société d'endocrinologie ? Toutes, même le Conseil national de l'Ordre des médecins, s'opposent à la loi Duplomb et l'ont affirmé haut et fort. Alors, quand je vous entends dire que la science s'est exprimée et que vous avez bien fait de soutenir la loi Duplomb, les bras m'en tombent !

Vous citez l'Efsa et l'Anses ? L'Efsa affirme depuis 2013 que l'acétamipride est potentiellement cancérigène et peut affecter de façon défavorable le développement des neurones et des structures cérébrales. (*Mêmes mouvements.*)

M. Alexandre Dufosset. Pas forcément ! (*Exclamations sur les bancs du groupe EcoS.*)

Mme Aurélie Trouvé, rapporteure. Et si elle n'est pas allée plus loin, c'est pour la même raison que l'Anses, parce qu'il n'y a pas suffisamment de données scientifiques. Pourquoi l'État n'a-t-il pas fait en sorte que davantage de données scientifiques soient disponibles ? En réalité, les Gouvernements successifs ont organisé le manque de données scientifiques par manque de moyens. Moi qui suis scientifique depuis vingt-cinq ans, je suis indignée par le budget de la recherche publique, qui est encore en baisse cette année ! Où sont les moyens pour les recherches sur les alternatives possibles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

D'ailleurs, nous n'avons pas lu de la même façon le rapport de l'Inrae sur les alternatives à l'usage des néonicotinoïdes. J'ai discuté avec ses auteurs hier et nous les avons auditionnés. Ce rapport établit que pour toutes les productions, sauf la noisette, il existe des alternatives. Et M. Christian Lannou nous a déclaré hier, devant des centaines de personnes, que la betterave avait connu une excellente année – sans acétamipride. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Oui, les alternatives existent. Et pour la noisette, le même rapport annonce qu'il existera une alternative d'ici trois ans.

Mme Annie Genevard, ministre. Trois à cinq ans!

Mme Aurélie Trouvé, rapporteure. Cela concerne 300 producteurs de noisettes. Et ces derniers nous le disent, vous ne leur donnez pas les sommes nécessaires pour les faire tenir pendant trois ans. Or c'est tout à fait possible: il ne s'agit que de quelques millions d'euros, pour les soutenir et leur permettre de faire face aux baisses de rendement.

Mme Annie Genevard, ministre. Ah bon, vous avez chiffré?

Mme Aurélie Trouvé, rapporteure. Vous nous dites que nous n'avons rien à faire des agriculteurs, à nous qui avons passé notre carrière à nous occuper de l'agriculture, nous qui avons visité des milliers d'exploitations? Comment osez-vous dire cela à des agriculteurs et des agricultrices comme M. Biteau et Mme Hignat? Comment?

M. Pierre Cordier. Nous ne faisons que citer les collègues!

Mme Aurélie Trouvé, rapporteure. Plutôt que de vous plaindre parce que nous ne soutenons pas vos décrets inutiles, revenez au droit existant, appliquez la mesure de sauvegarde et interdisez en conséquence les importations de produits traités avec des substances interdites en France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) La Commission européenne l'a dit lors de nos auditions, c'est tout à fait possible.

Quant à la souveraineté alimentaire, madame la ministre, c'est vous qui la détruisez à coup d'accords de libre-échange signés par les Gouvernements successifs d'Emmanuel Macron! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS.*) Vous osez nous parler des 60 % de viande d'agneau importée, et vous êtes en train d'accepter l'accord de libre-échange avec l'Australie qui va finir de tuer la filière de l'agneau! Vraiment, vous n'êtes pas en position de donner des leçons sur le sujet! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, dont les députés se lèvent, ainsi que sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Annie Genevard, ministre. Avant de conclure, je voudrais reprendre quelques éléments factuels.

S'agissant tout d'abord de l'assurance prairie, l'indice de production des prairies, dit indice Airbus, est sans doute à perfectionner afin de mieux apprécier la pousse de l'herbe. C'est une question technique, mais nous ne pouvons pas revenir aux expertises de terrain qui existaient autrefois: les assureurs n'assureraient plus.

M. Benoît Biteau. Ah bon?

Mme Annie Genevard, ministre. Je rappelle que nous consentons un effort financier considérable pour inciter les agriculteurs à s'assurer afin de mieux faire face aux aléas. Il s'agit de l'aléa climatique – et depuis peu, des aléas économiques, puisque le Parlement l'a voté. Il est donc faux, madame la rapporteure Trouvé, de dire que l'État se dérobe à ses obligations de soutien aux filières puisque vous avez voté – et que le Gouvernement y a donné droit – la prise en compte des aléas d'ordre économique et climatique. Trois millions d'euros sont prévus pour soutenir la filière noisette, 40 millions d'euros pour le secteur des grandes cultures – très exposé à l'effet croisé de l'augmentation des coûts de production et de la baisse des cours mondiaux –, 130 millions pour la viticulture, exposée au changement climatique et à la surproduction; 30 millions

supplémentaires seront dédiés aux fruits et légumes et au plan protéines pour améliorer la souveraineté alimentaire. La perte de souveraineté alimentaire n'a pas surgi cette année, c'est une lente attrition due à l'absence d'équilibre entre la nécessité de produire et des contraintes et des normes inspirées par une écologie qui n'est pas toujours pragmatique ni à l'écoute du terrain.

Mme Christine Arrighi. Cela fait huit ans que vous êtes au pouvoir!

Mme Annie Genevard, ministre. Produire pour nourrir, c'est noble, et il faut le reconnaître. Les divergences politiques qui se sont exprimées et que ce débat n'a pas permis de réduire ni de résoudre ne sont pas une surprise pour moi. D'un côté, le Gouvernement poursuit un objectif de souveraineté alimentaire. De l'autre côté, l'extrême gauche vit dans un monde binaire et n'a que le mot interdiction à la bouche.

Je remercie tous ceux qui s'intéressent honnêtement à ce sujet,...

Mme Christine Arrighi. Pas vous, alors!

Mme Annie Genevard, ministre. ...qui acceptent de raisonner et d'aborder la difficile question de la conciliation entre respect de l'environnement et nécessité de soutenir nos agriculteurs; je remercie tous ceux qui font preuve d'honnêteté intellectuelle. Mais surtout, je remercie tous les agriculteurs, car c'est chaque jour de la semaine qu'ils se lèvent pour nous nourrir et, pour beaucoup d'entre eux, de la manière la plus vertueuse qui soit, au prix d'efforts considérables. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN, EPR, DR et Dem.*)

Mme Manon Meunier. Eux ne vous remercient pas!

Mme Annie Genevard, ministre. L'agriculture française est, sinon la plus vertueuse, du moins la plus exigeante au monde.

Mme Manon Meunier. Alors cessez de l'aligner sur les moins-disants!

Mme Annie Genevard, ministre. Or rien n'est plus décourageant que des efforts qui ne sont pas reconnus. En l'espèce, les agriculteurs français en ont consenti beaucoup...

M. Pierre Cordier. Beaucoup trop!

Mme Annie Genevard, ministre. ...mais jamais vous ne leur en avez donné acte. C'est extrêmement démotivant; c'est surtout contre-productif, car vous aboutissez au résultat inverse de celui escompté. Jamais vous ne leur dites merci.

Mme Christine Arrighi. Vous, vous les laissez mourir!

Mme Annie Genevard, ministre. Jamais vous ne les félicitez d'avoir fait des efforts, alors que vous pourriez saluer la modification des pratiques agronomiques, reconnaître les risques qu'ils ont pris et leur redire que l'État les accompagne par des dispositifs dédiés. Vous ne l'avez pas fait et c'est une faute, car c'est bien ce découragement, dont vous attribuez la responsabilité à tout autre que vous-mêmes, qui pourrait finir par les emporter.

M. Christophe Bex. Mais qu'avez-vous fait, de votre côté? Cela fait dix ans que vous êtes au pouvoir! C'est vous, les responsables!

Mme Annie Genevard, ministre. Heureusement, des gens sincères continuent de les soutenir et des agriculteurs courageux acceptent encore, malgré tout ce que vous leur avez reproché et continuez à leur reprocher, de travailler avec la même détermination. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR et Dem. – Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

Mme la présidente. Je vous indique que nous avons décidé, le président de la commission des affaires économiques, les deux rapporteuses et moi-même, d'établir le bilan de ce premier débat engagé à la suite d'une pétition. Nous vous le transmettrons, bien évidemment. Si vous avez des propositions pour organiser différemment la discussion, n'hésitez pas à me les soumettre. L'Assemblée nationale a voulu témoigner de l'importance qu'elle accordait à cette pétition et j'ai tenu à m'engager personnellement en présidant l'intégralité de la séance.

Le débat est clos.

Je vous invite à présent à rejoindre la salle Lamartine, où se tiendra le prochain débat.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures, est reprise à dix-huit heures dix, sous la présidence de Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.)

PRÉSIDENCE DE MME MARIE-AGNÈS POUSSIER-WINSBACK

vice-présidente

Mme la présidente. La séance est reprise.

3

CLARIFICATION DES COMPÉTENCES : QUEL BILAN DES LOIS DE DÉCENTRALISATION, QUELLES PERSPECTIVES ?

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle le débat sur le thème : « Clarification des compétences : quel bilan des lois de décentralisation, quelles perspectives ? »

Ce débat a été demandé par le groupe Les Démocrates dans le cadre de sa séance thématique.

Conformément à l'organisation arrêtée par la conférence des présidents, nous entendrons d'abord les rapporteurs, qui ont établi une note mise en ligne sur le site de l'Assemblée, puis les orateurs des groupes et, enfin, le Gouvernement. Nous procéderons ensuite à une séquence de questions-réponses.

La parole est à M. Hervé Saulignac, rapporteur désigné par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Hervé Saulignac, rapporteur. Je veux d'abord dire le plaisir et l'intérêt qui sont les miens à participer à ce débat aux côtés de mes collègues rapporteurs et avec l'appui d'un administrateur que je remercie. Ce débat porte sur un sujet qui occupe nos réflexions plus que nos actes et qui paraît faire hésiter les gouvernants, tant il est vrai que l'hypothèse d'une nouvelle étape de la décentralisation est systématiquement repoussée.

Et pourtant, la question décentralisatrice traverse notre société sans faire de bruit. Nos concitoyens nous interrogent très souvent : pourquoi les élus locaux semblent-ils s'occuper de tout, mais n'être jamais responsables de rien, alors que les maires se disent décideurs de rien mais responsables de tout ?

Pourquoi la commune n'exerce-t-elle plus telle ou telle compétence ? Pourquoi peut-on croiser des financements dans certains cas alors que dans d'autres, cette opération est proscrite ?

Au fond, la démocratie de proximité semble si difficile à appréhender qu'elle finit par souffrir des mêmes travers que les instances les plus éloignées. Ces interrogations, qui contribuent à alimenter une abstention croissante aux élections locales, ne sont pas anecdotiques. Elles représentent des signaux d'alerte, ce que corrobore d'ailleurs l'enquête, publiée hier, du Cevipof – Centre de recherches politiques de Sciences Po – sur la confiance des Français dans leurs responsables politiques.

Le diagnostic est donc largement partagé. La spécialisation des compétences n'est pas allée à son terme et n'a pas permis d'aboutir à la clarification attendue. Pratiquement personne ne maîtrise la répartition des compétences et bien peu d'élus considèrent que l'organisation actuelle permet à la République de relever efficacement les défis de notre temps.

Le paradoxe est même frappant : notre pays a beaucoup décentralisé, il a multiplié les textes et pourtant, dans les faits, nos concitoyens n'ont jamais cessé de voir le paysage se brouiller. La décentralisation, qui a pu en son temps compenser la distance entre l'État et les citoyens, semble marquer le pas. Les réformes successives ont fini par corseter l'idéal décentralisateur et installer une sorte de lassitude démocratique.

La question qui nous est posée est simple : existe-t-il un chemin pour un nouvel acte de décentralisation capable de rétablir la confiance ? Oui, si l'on admet que la République peut se régénérer par ses territoires, que l'État doit prendre un peu de distance et renoncer à sa culture du contrôle et, enfin, qu'il est impossible, à moins de biaiser le débat, de discuter des compétences sans évoquer leur financement, sauf à biaiser le débat.

La décentralisation fait vivre le dialogue local, rend possible la participation citoyenne, donne du sens à la mise en œuvre des décisions, se soumet facilement à l'évaluation et s'adapte aux réalités locales. Aussi, loin d'affaiblir l'action publique, la décentralisation la rend-elle plus forte et plus intelligible. Cette décentralisation a fait ses preuves : elle n'a ni fragmenté la République, ni affaibli l'égalité ; elle a produit de l'oxygène démocratique tout en maintenant la solidarité nationale.

Alors que le courage politique consisterait à reprendre le fil de ce mouvement quelque peu délaissé, l'État, sans l'assumer réellement, s'est fait recentralisateur depuis plus d'une décennie. Il mène une recentralisation financière, normative et technique qui est presque toujours très mal vécue. Dans le même temps, à force de compromis juridico-politiques, de compétences partagées, déléguées, subdéléguées, exercées sans être financées, de chefs de file sans réelle autorité, l'organisation territoriale est devenue opaque. Elle est désormais frappée d'inertie alors qu'elle était autrefois louée pour sa réactivité. Personne ne sait plus clairement qui décide, agit ou paye ; l'État s'est trop souvent comporté en mauvais partenaire, transférant des charges sans garantir sur le long terme les moyens afférents. Les communes redoutent leur effacement au profit des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ; les départements craignent d'être vidés de leurs compétences ; les régions ont parfois des difficultés à s'installer dans leurs frontières élargies et chacun se replie sur la défense de son périmètre et de ses missions.

Pourtant, la République ne doit pas craindre ses territoires mais s'appuyer sur eux. Les collectivités ne demandent pas le Grand Soir mais la stabilité, la visibilité et le respect. S'il n'est pas spectaculaire, l'enjeu est d'importance : on ne peut plus se contenter de faire de la décentralisation un thème de campagne pour l'oublier une fois élu. C'est à cette exigence de cohérence et de responsabilité que nos travaux doivent répondre.

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Brugerolles, suppléant Mme Émeline K/Bidi, rapporteure désignée par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Julien Brugerolles, suppléant Mme Émeline K/Bidi, rapporteure. Je vous prie d'excuser l'absence de ma collègue, Émeline K/Bidi, retenue en circonscription, dont je lirai l'intervention.

Si, depuis plus de quarante ans, les actes successifs de décentralisation ont profondément transformé l'organisation territoriale de la République, un constat – bien connu et largement partagé – a émergé des auditions conduites en amont de cette séance thématique de contrôle : la clarification des compétences demeure inachevée et l'action publique locale reste trop souvent illisible pour nos concitoyens. Les élus locaux attendent moins de nouveaux transferts de compétences qu'un réalignement des compétences, des responsabilités et des moyens afin de rendre l'action publique plus claire, plus efficace et plus compréhensible.

Ils sont confrontés à trois défis : l'identification des responsables des politiques publiques locales, une relation dégradée avec l'État et des enjeux financiers entraînant des conséquences sur le processus de décentralisation.

Le premier enjeu est d'identifier qui fait quoi. Les associations d'élus décrivent la difficulté persistante qu'éprouvent les habitants pour reconnaître l'interlocuteur responsable, notamment dans le domaine des politiques transversales du logement et des mobilités. Cette difficulté d'identification est particulièrement prégnante dans nos territoires ultramarins. Elle appelle une clarification : il faut que, pour chaque politique publique, l'échelon décisionnaire soit plus identifiable et qu'il dispose de l'ensemble des leviers réglementaires, humains et financiers nécessaires à son action.

Une deuxième attente forte des élus locaux est la simplification de la relation entre l'État et les collectivités, notamment sur le terrain normatif. La clarification des compétences ne produira d'effets durables qu'à la condition d'être accompagnée d'une simplification des normes. Les élus ne décrivent pas uniquement un problème de répartition des compétences mais aussi – et peut-être surtout – une accumulation de normes, procédures, schémas, comités et guichets – y compris dans les politiques décentralisées –, accumulation qui ralentit l'action publique et contribue à dégrader les relations entre l'État et les collectivités.

Pour répondre à cette difficulté, on peut envisager une meilleure association des collectivités à l'élaboration de la norme et à l'évaluation de ses effets, en particulier lorsqu'elle emporte des conséquences sur leurs budgets.

On peut aussi renforcer les dispositifs de chef de file, qui, utiles en théorie, sont trop souvent insuffisants en pratique, faute de portée réelle ou de capacité à prévenir les doublons.

On peut, enfin, renforcer le rôle du préfet afin d'en faire l'interlocuteur principal, voire unique, des collectivités dans le département. Cela permettrait d'éviter les doublons et les réponses contradictoires qui, émises par des administrations ou des services différents, découragent nos élus locaux. Les

élus ne demandent pas moins d'État, mais un État plus lisible et plus efficace. En d'autres termes, pour paraphraser le rapport déposé il y a deux ans par Éric Woerth, ils souhaitent un « État territorial » capable tout à la fois d'accompagner l'action publique locale, de les soutenir et de les aider.

Enfin, le troisième enjeu est celui des moyens financiers des collectivités. Les auditions réalisées par les rapporteurs convergent sur un point essentiel : clarifier les compétences n'a de sens qu'à la condition de clarifier parallèlement les ressources nécessaires à leur exercice. La plupart des élus regrettent l'évolution récente de la fiscalité locale. La diminution d'impôts à la main des collectivités et leur remplacement par des compensations ou par des fractions d'impôts nationaux fluctuants sont perçus comme une fragilisation de leur autonomie et un affaiblissement du lien entre les contribuables et les collectivités. Celles-ci s'inquiètent de se voir progressivement cantonnées à un rôle d'opérateur chargé d'appliquer des politiques publiques, avec des marges de manœuvre insuffisantes et dans un cadre financier trop dépendant de la conjoncture économique.

Plusieurs pistes ont été évoquées lors des échanges. Pour les élus, le point clé concerne non les instruments mais la méthode : si le futur acte de décentralisation doit porter principalement sur l'organisation des compétences, les élus attendent un débat financier, consubstantiel à toute politique de décentralisation. Ce débat ne doit pas conduire à mettre la poussière sous le tapis mais à dégager des pistes de réforme pour renforcer la décentralisation sur le terrain, grâce à des moyens financiers suffisants laissés à la main des collectivités.

Je formule le souhait que les futurs textes de décentralisation annoncés en octobre par le Premier ministre prennent en compte l'ensemble de ces enjeux. Je souhaite surtout qu'ils soient préparés en étroite collaboration avec les collectivités, car seul un travail commun entre l'État et les élus locaux permettrait le succès d'un nouvel acte de décentralisation.

Mme la présidente. La parole est à Mme Perrine Goulet, rapporteure désignée par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Mme Perrine Goulet, rapporteure. Le groupe Les Démocrates ne pensait pas anticiper à ce point les souhaits du Premier ministre en proposant la tenue, cette semaine, d'un débat pour esquisser un bilan de la décentralisation ! Si, dès son entrée en fonction, au mois de septembre, le Premier ministre, Sébastien Lecornu, avait annoncé sa volonté d'avancer sur le sujet, il vient de faire connaître son intention de déposer trois textes en lien avec les collectivités : un texte de simplification de la vie des collectivités locales, un texte plus ambitieux sur la réforme de l'État, la décentralisation et la clarification d'un certain nombre de compétences et un troisième texte sur le Grand Paris. Nous sommes ainsi en pleine convergence ! Compte tenu des contraintes temporelles qui sont les nôtres, pourriez-vous, madame la ministre, préciser aux parlementaires le calendrier Gouvernemental en la matière ?

Les auditions que nous avons menées sont riches d'enseignements, riches des attentes des collectivités et de leurs différences – tant en ce qui concerne leurs besoins qu'au vu de leurs questionnements autour du rôle de l'État partenaire. Une évidence s'en dégage : les représentants des collectivités sont moins en attente d'un grand acte de décentralisation que d'un acte de simplification, de clarification et, surtout, de confiance. Si de nouveaux transferts de compétences étaient envisagés, tous les refuseraient en l'absence de budget afférent.

Si, lors de nos auditions, vous nous avez indiqué qu'il ne serait pas question de financement dans les textes proposés, tous les représentants entendus, issus de tous les échelons locaux, nous ont parlé de la nécessité de réformer la dotation globale de fonctionnement (DGF) afin de la rendre plus lisible et prévisible et de réévaluer certaines dotations. Ils ont aussi évoqué leur volonté de retrouver une autonomie fiscale et la faculté de fixer des taux d'imposition. Certains ont fait des propositions intéressantes, comme la mise en place d'une contractualisation État-collectivités respectant leur libre administration ou la création d'un impôt unique pour toutes les collectivités, qui disposeraient de la faculté d'en fixer le taux. Madame la ministre, en dehors des textes annoncés, allez-vous lancer des travaux de refonte du financement des collectivités?

Les demandes de transfert de nouvelles compétences sont marginales. La majorité des personnes entendues évoquent la nécessité de clarifier le partage des compétences actuelles – qui fait quoi – et de permettre des subdélégations à la main de chaque collectivité, en lien avec son territoire. De même, la différenciation fait consensus : on ne peut avoir les mêmes compétences en outre-mer ni, pour prendre l'exemple de la strate intercommunale, entre une métropole et une communauté de communes. Il faut partir des territoires, qui le demandent, afin de coller mieux à leurs besoins. En revanche, il a été demandé de manière unanime que la commune conserve sa compétence générale. Pouvez-vous nous indiquer, madame la ministre, si vous envisagez de nouveaux transferts de compétences? Dans l'affirmative, lesquels?

Bien qu'aucune des personnes auditionnées ne nous ait indiqué expérimenter une relation de confiance entre l'État et les collectivités, toutes appellent à une plus forte déconcentration des services de l'État pour que celui-ci exerce pleinement ses compétences sur tous les territoires. Pour apaiser les relations entre l'État et les collectivités, le préfet doit devenir le chef d'orchestre de la politique de l'État dans les territoires et son porte-parole unique. Ainsi, au lieu que les collectivités attendent des réponses de chaque administration pour un même dossier, il est essentiel que la signature du préfet soit la seule valable. Conférer toute l'autorité de l'État au préfet permettrait aussi de clarifier l'apport des agences de l'État dans les territoires et de consacrer leur plus-value auprès des acteurs locaux.

Une autre demande a émergé : redonner aux collectivités un pouvoir réglementaire et normatif et moins encadrer l'exercice de leurs compétences par des normes. Pour ce faire, le pouvoir préfectoral pourrait être renforcé tant en matière d'adaptabilité des normes au niveau des territoires que de contrôle de légalité sur les actes et les délibérations. Le préfet pourrait ainsi intervenir autant pour conseiller que pour contrôler. Madame la ministre, pensez-vous lancer ce nouvel acte de confiance qui passe par un renforcement des ressources des préfets dans les territoires?

Avant toute nouvelle décentralisation de compétences, il est important de déterminer si nous acceptons que, sur certains sujets, les Français ne soient pas tous égaux. En matière de protection de l'enfance, j'observe que, selon le département et l'endroit où est placé un enfant, il bénéficiera d'accompagnements différents, ce qui est difficilement acceptable. Envisagez-vous d'engager une réflexion globale avec les parlementaires sur les domaines, régaliens, dans lesquels l'égalité de traitement entre Français doit prévaloir et sur ceux, relevant des collectivités, dans lesquels des différences de traitement entre les citoyens seraient acceptables?

Mme la présidente. Nous allons à présent entendre les orateurs inscrits. Je rappelle que chaque groupe dispose de cinq minutes.

La parole est à M. Emmanuel Mandon.

M. Emmanuel Mandon (Dem). Depuis les grandes lois de décentralisation de 1982 et les réformes successives qui n'ont cessé de rendre la décentralisation plus complexe et toujours moins compréhensible pour nos concitoyens, la décentralisation et l'organisation des territoires font l'objet en France d'un débat permanent.

Alors que nos concitoyens auraient des raisons de réclamer davantage de lisibilité et de clarté dans la répartition des compétences et qu'ils seraient en droit d'exiger plus de transparence sur le fléchage de l'argent public entre les différents niveaux d'administration territoriale – ce millefeuille tant décrié que nous ne parvenons jamais à alléger ni à simplifier –, ils ne semblent pas fondamentalement remettre en cause l'édifice construit et la pyramide des pouvoirs locaux.

Ayant gardé en mémoire l'adage napoléonien – « On peut gouverner de loin, mais on n'administre bien que de près » –, nous savons d'expérience que la réponse aux aspirations des territoires de la République n'est pas la déconcentration de l'État, toujours insuffisamment déployée et souvent objet de méfiance.

Pour leur part, les élus locaux, qui ont la lourde charge de gérer quotidiennement leurs collectivités, d'assurer des services publics de proximité et de faire vivre notre démocratie locale, doivent se satisfaire d'une architecture institutionnelle complexe, assez éloignée du projet initial mais toujours structurée à partir du vieux couple maire-préfet, qui continue à coproduire l'action publique du quotidien.

Il faut bien le reconnaître, le mouvement de décentralisation, accompagné d'une certaine déconcentration de l'État, n'est pas parvenu à atténuer totalement les effets du centralisme français. Face à ce constat, le groupe Les Démocrates reste très attaché au principe et aux idées qui sous-tendent la décentralisation : elle a été voulue pour libérer les énergies, responsabiliser les acteurs de terrain et ainsi permettre un développement local assumé et validé par les habitants. Nous avons toujours soutenu les différentes réformes conçues pour rapprocher les centres de décision des citoyens.

Cependant, nous constatons que la grande majorité des élus locaux aspirent à une plus grande stabilité de notre organisation territoriale, trop de lois ayant imposé des transformations jugées inadaptées aux réalités de terrain, en particulier à la ruralité et à la montagne. À cet égard, il est très important de respecter les légitimités locales. C'est sur ce premier échelon, sur cette démocratie de proximité que repose notre édifice républicain. Dans cet esprit, un nouveau big bang territorial ne saurait être une réponse pertinente, pas plus qu'un retour au cadre traditionnel qui ressemblait à un jardin à la française parfaitement dessiné. Ce modèle ne correspond plus à la réalité des enjeux de développement et d'aménagement du territoire. La France a changé.

Venons-en maintenant aux finances locales et aux relations entre l'État et les collectivités territoriales. Sur le papier, l'article 72-2 de la Constitution fixe un objectif qui semble avoir été atteint : chaque transfert de compétences s'est accompagné de l'attribution de ressources de peu près équivalentes. Cela a été quantifié, mais il n'en demeure pas moins que le système actuel suscite de multiples critiques dénonçant l'enchevêtrement des compétences, la complexité des financements croisés, l'absence de compensations évolutives et le

manque de cohérence entre les compétences et les ressources attribuées. Et que dire des questions de péréquation ? Ce sont des rustines que l'on a ajoutées aux rustines.

Notre groupe attend une vraie simplification. C'est un chantier important que nous avons devant nous. Nous soutenons une culture démocratique favorisant la vie active des collectivités territoriales. C'est pourquoi nous invitons à poursuivre la réflexion sur la décentralisation à partir de plusieurs axes : la différenciation, lorsque c'est cohérent et possible, une réelle décentralisation, la déconcentration et la simplification.

Au-delà, il est essentiel de garder à l'esprit l'idée que, derrière cette conception de la décentralisation, c'est bien une vision humaine de l'aménagement du territoire qui doit se développer.

Mme la présidente. La parole est à M. Thierry Benoit.

M. Thierry Benoit. Quel est le bilan des lois de décentralisation ? C'est le désordre, parce que ces lois sont trop souvent pensées pour servir la carrière des élus. Je pense au statut spécifique du Grand Paris, en Île-de-France, à la métropole de Lyon, qui a récupéré des compétences du département du Rhône, désormais rabougri, et à la collectivité européenne d'Alsace, qui est apparue à l'issue de la création de la région Grand Est. Certaines régions comptent douze départements, tandis que d'autres n'en comptent que quatre ! Quant aux intercommunalités, je prendrai l'exemple du département de l'Ille-et-Vilaine où vous êtes élue, madame la ministre : on y trouve une intercommunalité de cinq communes aux portes d'une métropole de 450 000 habitants et, entre les deux, des communautés d'agglomération et des communautés de communes rurales.

Je ne prétends pas avoir la science infuse, mais j'ai des propositions pour remédier à cette situation.

D'abord, l'État devrait encourager davantage les élus des petites communes à créer des communes nouvelles. Si nous avons un peu de courage, nous débattrions de l'avenir des communes de moins de 500 habitants. Celles-ci gagneraient à mutualiser leurs moyens pour financer les écoles, le périscolaire et la petite enfance.

Ensuite, il faut revoir l'organisation des intercommunalités en recherchant une cohésion géographique, économique, culturelle et sociale autour des bassins de vie, pour retrouver ce qu'on appelait, il y a quelques années, les pays. L'Ille-et-Vilaine compte dix-huit intercommunalités très disparates. Si on les regroupait autour des bassins de vie, il n'y en aurait plus que six : Saint-Malo, Fougères, Vitré, Redon, Montfort et Rennes. Leurs compétences seraient concentrées sur l'économie, la mobilité, l'aménagement du territoire, l'environnement, l'eau, l'assainissement et les déchets.

Enfin, à l'échelle de la région et du département, je soutiens la création du statut du conseiller territorial et la mise en extinction des conseils départementaux. Les lois successives ont affirmé le rôle des intercommunalités et ont renforcé les compétences des régions. Rappelons que, selon le rapport Ravignon, le coût de l'enchevêtrement des compétences entre les régions et les départements est estimé à 7,5 milliards d'euros par an.

La loi Notre a supprimé la clause générale de compétence pour les régions et les départements, mais elle a rétabli le principe de compétence partagée. Tout cela sème la confusion. La création du conseiller territorial retirerait une strate d'élus et une administration. L'administration territoriale regrouperait alors les compétences actuelles des régions et des départements.

Les prestations sociales – allocation personnalisée d'autonomie (APA), prestation de compensation du handicap (PCH) et RSA – sont le cœur de métier des départements. Il faudrait cependant les faire remonter auprès de l'État, qui allouerait ces prestations à travers ses opérateurs – la sécurité sociale, par exemple.

Les services départementaux d'incendie et de secours (Sdis) pourraient être placés sous l'autorité du ministère de l'intérieur, c'est-à-dire des préfets, comme les policiers. Les routes départementales relèveraient soit des régions, soit des pays. La politique médico-sociale doit également être simplifiée. Aujourd'hui, selon leur degré de médicalisation, les établissements dépendent soit du département, soit de l'agence régionale de santé (ARS), qui est un opérateur de l'État, soit des deux.

Pour finir, il faut redéfinir les moyens financiers des collectivités, qui sont aujourd'hui dispersés : la DGF est alimentée par une vingtaine d'impôts et de taxes affectées, ce qui entraîne une perte d'autonomie fiscale. Il est impératif de rétablir un lien fiscal entre les populations et l'exécutif. Dans quelques semaines, les Français voteront aux élections municipales. Selon que vous êtes propriétaire ou locataire, la situation change du tout au tout : le propriétaire est lié au projet municipal par l'impôt, notamment sur le foncier bâti et le foncier non bâti, alors que le locataire n'a aucun lien fiscal avec la municipalité.

Cela vaut non seulement pour les communes, mais aussi pour les régions. Plus que de décentralisation et de différenciation, c'est de davantage de clarification que les élus et les habitants ont besoin. Tout un programme, avant les municipales !

Mme la présidente. La parole est à M. Joël Bruneau.

M. Joël Bruneau (LIOT). Vaste programme, en effet ! Nous sommes nombreux à avoir écouté avec intérêt les intentions du Premier ministre en matière de décentralisation. Je fais partie de ceux qui pensent que rapprocher la décision du citoyen est à la fois un moyen de revivifier notre démocratie représentative et d'optimiser l'argent public, en imposant à l'État un recentrage sur ses missions essentielles.

Je ne déclinerais pas dans le détail nos propositions de réorganisation globale des institutions, mais il convient de s'interroger sur les raisons pour lesquelles on parle tant de décentralisation – vous n'êtes pas les premiers à vouloir réformer l'organisation territoriale – et on fait si peu. Pourquoi tant de choses se décident-elles encore à Paris ? On pourrait y voir la persistance d'une tradition jacobine très ancrée et, il faut bien le dire, la propension naturelle de bon nombre d'élus locaux à solliciter l'État à chaque fois qu'un problème survient – je parle d'expérience, ayant moi-même longtemps été élu local. Ce serait toutefois faire l'impasse sur l'essentiel : la résistance profonde à ces tentatives de décentralisation.

Cette résistance s'explique d'abord par la culture de nos administrations centrales, qui sont peuplées de personnes très compétentes, mais dont le point commun est de considérer qu'il faut protéger les élus locaux contre eux-mêmes, en leur donnant le moins de pouvoir possible.

Ensuite, je peux témoigner d'une dérive à laquelle j'ai personnellement assisté. Faute de budget suffisant, puisque depuis quarante ans, l'État dépense toujours plus et investit toujours moins – en tout cas, en pourcentage –, certaines administrations, notamment celles qui s'occupent d'équipements et d'aménagement, comme les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), les directions

régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) et les missions régionales d'autorité environnementale (MRAE), se sont progressivement transformées en administrations de contrôle de l'action des collectivités. Elles émettent des remarques et des recommandations. En quelque sorte, elles ont subrepticement recréé le contrôle *a priori* que les lois Defferre avaient aboli.

Je ne vise pas les agents de l'État qui travaillent dans ces administrations : ils sont souvent les premières victimes de ce système, qui les confine à des missions de contrôle et d'édiction de normes. Mais il faut bien reconnaître que ces missions sont devenues la justification de l'existence même des administrations. Le Gouvernement est-il prêt à tordre le bras des administrations centrales pour concrétiser ses bonnes intentions, dont je ne doute pas ?

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Michoux.

M. Éric Michoux (UDR). Le problème de la décentralisation en France, c'est qu'elle a désorganisé le pays. On a ventilé les responsabilités ; on les a éparpillées façon puzzle. Tout le monde s'occupe de tout dans un immobilisme assourdissant.

Concrètement, on parle de 1 000 organismes paritaires – certains avancent même le chiffre de 8 000, on ne sait même plus tellement il y en a –, de 1 850 organismes publics, de 1 200 agences et autres comités Théodule qui servent surtout à recaser les copains – socialistes de préférence, mais désormais également macronistes –, et de dizaines d'autorités administratives indépendantes, sans compter les régions, les départements, les communautés de communes et d'agglomération, les pays, les intercommunalités, les syndicats intercommunaux à vocation multiple (Sivom) et, enfin, de 600 000 agents publics supplémentaires, rien que pour les collectivités locales, en moins de trente ans.

En 2024, à l'heure de la baisse de la natalité et de l'intelligence artificielle, on a recruté 32 000 fonctionnaires supplémentaires, sans leur donner de moyens d'agir. Pourtant, le président Macron, notre Mozart de la finance, nous avait promis 120 000 fonctionnaires en moins !

Bilan des courses : une crise du logement, avec 800 000 logements perdus à cause du diagnostic de performance énergétique (DPE) ; une crise de l'industrie, avec 2 millions d'emplois industriels disparus en trente ans ; une crise de l'hôpital, avec 44 000 lits en moins depuis 2013 ; une crise agricole, avec – quelle tristesse ! – un agriculteur qui se suicide tous les jours ; une crise de l'enseignement, avec 5 000 classes fermées en 2025 ; une crise de la jeunesse, avec 1 million de jeunes sans emploi ni formation ; et une crise de la justice, avec un taux d'occupation des prisons de 135 %.

S'il ne faut prendre qu'un seul exemple, arrêtons-nous sur celui du logement. Le parc locatif diminue de jour en jour, on construit 40 % de logements en moins qu'il y a dix ans et 350 000 personnes sont sans domicile fixe, alors que M. Macron avait promis que plus une seule personne ne vivrait dans la rue. Pour construire un immeuble, il faut mettre autour de la table l'État, la région, le département, l'intercommunalité, la commune, les bailleurs sociaux, les agences, les autorités spécialisées et les associations. Je sais de quoi je parle, j'ai été maire pendant vingt ans. Le projet se heurtera aux normes environnementales – merci les écolos –, à la loi SRU, à l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN), au DPE, au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet), aux permis de construire, aux autorisations administratives et

parfois même aux petites grenouilles dorées – tout cela pour une construction qui attendra des années, voire dix ans, pour voir le jour.

La France est sclérosée, pratiquement à l'arrêt, – même plus un millefeuille, mais un gigantesque plat de spaghettis si bien emmêlés que plus personne ne s'y retrouve ! Les lois de décentralisation ont organisé l'impuissance publique au profit d'une caste de bien-pensants de gauche ou d'extrême gauche qui veut tout régler, tout surveiller, fliquer, administrer, contrôler, inspecter. Ce pays d'ingénieurs, d'artisans, de visionnaires est devenu un pays d'inspecteurs, de contrôleurs, de contrôleurs des contrôleurs ; chaque décision soumise à une chaîne de validations, de formulaires, de normes, décrets et circulaires – en la matière, le vocabulaire fleurit. Ce système est devenu absurde ; nous nous sommes habitués à la folie administrative. Vive la France spaghettis !

Pire, dans ce dédale des complexités administratives, on a paumé les citoyens. Coupés du monde politique de proximité, ils ne savent plus qui appeler, qui solliciter, ils ne comprennent plus qui décide. Tandis que l'administration court comme un canard sans tête, les fonctionnaires, de bonne foi, essaient de faire avancer les dossiers, sans y parvenir : ils n'en obtiennent pas les moyens.

C'est pourquoi la prochaine décentralisation doit s'accompagner d'un choc de simplification, de clarification, d'économies. Il convient de mettre un terme à la surproduction de normes et formulaires, de replacer la responsabilité au plus près du terrain – vision globale, action locale –, de gagner en efficacité grâce à des moyens placés au bon endroit – qui fait quoi, existe-t-il une personne désignée pour remplir cette tâche ? Remettons de la confiance au cœur de notre système, redonnons du sens à l'action !

Mme la présidente. La parole est à M. Jocelyn Dessigny.

M. Jocelyn Dessigny (RN). Depuis plus de quarante ans, chaque nouvelle loi de décentralisation est présentée comme une réforme de simplification. Constat désormais largement partagé par les élus locaux, on promet de la clarté, on produit de la complexité. Ainsi, censée clarifier la répartition des compétences entre échelons territoriaux, la loi Notre a surtout multiplié les chevauchements, éloigné la décision du terrain, affaibli l'autonomie réelle des collectivités.

Rappelons un principe fondamental : l'unité de la République est au cœur de la cohésion nationale. Cette unité ne s'oppose pas à la diversité territoriale, elle s'appuie sur elle. La France est faite de communes, de départements et de l'État ; c'est là une richesse, non une anomalie administrative à corriger. Or, depuis des années, trop de décisions sont prises au détriment des collectivités, sans considération pour leur fonctionnement concret. On transfère des compétences sans les moyens nécessaires. Des agents restent rattachés à des collectivités où ils n'exercent plus réellement la compétence d'origine, si bien qu'il faut recruter ailleurs pour assumer les nouvelles missions. Résultat : des doublons, du gaspillage, une efficacité en recul. Dans ma communauté de communes, Retz-en-Valois, la masse salariale hors cotisations a augmenté en quatre ans de 300 000 euros, soit une hausse de près de 20 % du coût du personnel, qui ne correspond à aucune amélioration du service mais aux effets mécaniques de transferts mal pensés et mal coordonnés.

Le manque de lisibilité est désormais total, la situation financière tout aussi préoccupante. Dans les recettes fiscales des collectivités territoriales, selon la Cour des comptes, la part de fiscalité nationale partagée est passée de 14 % à 37 % en quatre ans, posant un problème fondamental de dépen-

dance des collectivités envers l'État. Dans l'Aisne, mon département, les dépenses contraintes ont ainsi augmenté de 48,5 millions d'euros et les recettes de 10,9 millions seulement, soit un écart de 37,6 millions, impossible à résorber. N'ayant plus de leviers fiscaux, les départements subissent la crise immobilière et la baisse des droits de mutation tout en faisant face à une forte sollicitation sociale, liée notamment au RSA, dont l'État détermine l'augmentation tout en la leur faisant payer.

Depuis des années, les Gouvernements de droite comme de gauche nous entraînent vers le modèle, imposé par l'Union européenne, des Länder allemands, vers un triptyque agglomération, grandes régions, Union qui efface les frontières et l'identité des peuples européens; or les Français rejettent cette politique impérialiste, l'effacement forcé de notre pays, l'affaiblissement progressif des maires et des départements.

Il faut au contraire une relance organisée, cohérente, lisible, de la décentralisation. Telle qu'actuellement envisagée, la différenciation territoriale pose un problème majeur : elle menace l'égalité nationale d'accès aux services publics – logement, santé, urbanisme. Dans de nombreux cas, le maire n'est même plus en mesure de défendre pleinement l'intérêt de la population. Les Français sont inquiets, ils ont besoin de proximité, de stabilité, de confiance; cette confiance, c'est la commune qui l'incarne. Plutôt que de supprimer ou fusionner toujours davantage, il serait utile de renforcer les outils existants de participation citoyenne locale. Une réforme des compétences doit répondre à une question simple : qui fait quoi ? Il est également urgent de limiter la production législative et la multiplication des normes, qui pèsent lourdement sur les collectivités et paralysent l'action locale.

Enfin, une difficulté majeure demeure : l'absence, côté État, d'un interlocuteur unique. L'État doit parler d'une seule voix – celle du préfet de département –, clairement identifiée, pleinement décisionnaire. Cela suppose de lui redonner certaines compétences dispersées au profit d'une multitude d'agences nationales qui compliquent l'action publique et nuisent à son efficacité. Clarifier les compétences, oui, mais clarifier réellement, dans le respect de l'unité nationale, de l'égalité des citoyens, de la liberté des communes, en s'appuyant sur le triptyque historique de notre nation : communes, départements, État.

Madame la ministre, j'ai deux questions à vous poser. D'une part, combien vos politiques de décentralisation ont-elles coûté à la France, en particulier la loi Notre ? D'autre part, reviendrez-vous au schéma français ou vous soumettez-vous à la volonté allemande d'une Europe impérialiste en imposant son triptyque agglomération, régions, Union ?

Mme la présidente. La parole est à Mme Mathilde Feld.

Mme Mathilde Feld (LFI-NFP). Quarante-cinq ans après l'acte I de la décentralisation et les lois Defferre, nous restons encore loin d'une trajectoire consensuelle, comme l'ont montré en 2024 les travaux de la délégation aux collectivités territoriales. Le sujet est pourtant au cœur de notre choix en matière d'organisation démocratique, car en amont de la question des strates administratives et des compétences de chacune, il s'agit de répondre à deux interrogations simples en apparence : quels sont les besoins de nos territoires, quelle est l'organisation la plus efficace pour y répondre ? Ce ne sont malheureusement pas les questions que se pose le Premier ministre, lequel déclarait récemment que le mouvement de décentralisation prévu avait pour cause

« la situation de nos finances publiques », en d'autres termes la volonté de l'État de faire des économies. Comme si le problème du déficit pouvait être magiquement résolu par une réorganisation territoriale !

La promesse initiale était forte : rapprocher du terrain la prise de décision, permettre une meilleure adaptation des politiques aux enjeux locaux, développer la démocratie de proximité. Au fil de près d'un demi-siècle de réformes, cette ambition a été dévoyée. On a empilé des strates administratives, éclaté des compétences, obligé les communes, au mépris des équilibres locaux, à se regrouper en intercommunalités souvent trop grandes, parfois sans cohérence territoriale; on a attribué des compétences à ces dernières sans les avoir consultées. La coopération entre communes peut être utile, mais ne doit jamais être subie : autrement dit, les communes doivent conserver leur liberté d'association.

Autres monstres du même ordre, les mégarégions; censée créer des régions plus puissantes, plus stratégiques, la réforme issue de la loi Notre n'a fait qu'accentuer le sentiment d'éloignement des institutions. Alors que cette refonte très critiquée était justifiée par des perspectives d'économies d'échelle, la Cour des comptes en a finalement estimé le coût à plus de 200 millions d'euros !

Ces fameuses compétences que l'on découpe et redécoupe au gré des lois, ce sont nos services publics. Quelle strate est compétente pour fournir de l'eau potable, pour s'assurer que l'aide sociale à l'enfance (ASE) fonctionne, pour aider les apprentis ? Éclater ces compétences entre des entités sans cohérence, pire, concurrentes, revient à affaiblir globalement la qualité et l'accessibilité des services publics.

Par ailleurs, toute réflexion touchant la décentralisation nous invite en creux à penser, dans les territoires, la place de l'État, garant de l'égalité de traitement des citoyennes et citoyens. Il est fondamental, pour La France insoumise, que l'État conserve le contrôle des compétences régaliennes et puisse intervenir, par une redistribution des moyens, dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'énergie, des transports, du logement, de la protection sociale, afin de garantir l'égalité d'accès à ces biens communs.

Parallèlement à ces remaniements territoriaux, depuis plus de quinze ans, l'autonomie fiscale et financière des collectivités locales a été méthodiquement grignotée. D'abord en 2009, avec la suppression de la taxe professionnelle et l'intégration des compensations d'exonérations d'imposition directe locale : en 2022, cette réforme représentait pour le seul bloc communal une perte de 813 millions d'euros. Ensuite entre 2014 et 2017, où la réduction drastique – 9,2 milliards – de la DGF touchait, cette fois encore, le bloc communal. La Macronie a poursuivi cette trajectoire par la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et l'injustifiable suppression de la taxe d'habitation. Les départements et régions ne sont pas mieux lotis, puisqu'ils ne disposent plus que de deux leviers fiscaux très dépendants des aléas de l'activité économique, sans aucun pouvoir de taux. La compensation par les recettes de TVA reste très insuffisante au regard des compétences transférées et des besoins émergents; en outre, comme pour toute compensation, son avenir est incertain.

Les années passent, mais la clarification des compétences n'est toujours pas au rendez-vous et les lois de décentralisation n'ont pas permis l'égalité d'accès aux services publics. Ceux-ci se délitent de surcroît du fait de la politique fiscale menée en faveur des plus riches, source d'un manque à gagner qui, pour l'État, se chiffre en centaines de milliards depuis 2017, contribuant à l'effondrement de l'investisse-

ment public. Du moins faudrait-il redonner aux collectivités territoriales une véritable autonomie financière et fiscale, leur procurant au besoin des outils fiscaux afin qu'elles disposent de leviers d'action au service de leurs projets et des moyens d'exercer les compétences qui leur ont été attribuées. Le recensement des besoins devrait constituer la base de toutes les réflexions touchant les politiques publiques, à rebours de ce que fait ce Gouvernement, qui ne raisonne qu'au sujet des moyens qu'il a lui-même pulvérisés ! Toute nouvelle décentralisation suppose une réflexion partagée avec les territoires, coconstruite avec les citoyennes et citoyens : la verticalité des réformes successives a montré ses limites. Elle implique en outre une trajectoire et une planification.

Mme la présidente. La parole est à M. Peio Dufau.

M. Peio Dufau (SOC), *Arratsalde on* – bonjour ! Je suis heureux de prendre la parole dans un débat qui permettra, je l'espère, d'apporter de la transparence aux textes à venir du Gouvernement concernant la décentralisation. Ce sujet essentiel demande une véritable coconstruction. Depuis les lois Defferre et l'inscription dans la Constitution, en 2003, de la décentralisation en tant que principe d'organisation de la République, l'ambition affichée d'une transformation profonde de l'organisation territoriale peine à se concrétiser.

Le logiciel n'est pas le bon. Le ver est dans le fruit : tout en transférant des compétences, Paris conserve la maîtrise de l'essentiel – les normes, les orientations stratégiques, les ressources financières. En vertu de cette approche par le haut, c'est depuis Paris que tout, au fond, continuera de se décider. Ce logiciel vous conduit à appeler décentralisation ce qui n'est en réalité que déconcentration. Lorsque les réformes se traduisent par un renforcement du contrôle préfectoral, au détriment de l'initiative des collectivités, on ne peut invoquer la décentralisation : accroître les prérogatives d'un représentant non élu de l'État n'est pas reconnaître la capacité politique des collectivités à décider pour elles-mêmes. Résultat, une administration cloisonnée, inefficace ; par exemple, alors qu'un phénomène nouveau, la fraude à la résidence principale, prive à la fois les collectivités et l'État de précieuses ressources fiscales, la difficulté à coordonner administration fiscale et services territoriaux empêche une véritable politique de lutte.

Ce même logiciel conduit à masquer une question essentielle, celle des moyens financiers. Sans autonomie fiscale réelle, la décentralisation et la libre administration des collectivités ne sont que théorie. La mise à jour du logiciel suppose un changement de regard, un renversement de la perspective : il faut écouter, décider, assumer depuis les territoires, en partant des besoins et préoccupations des habitantes et des habitants – il s'agit de relocaliser la décision, dès le stade de la réflexion.

Cela implique d'accepter une évidence : la décentralisation ne peut être homogène. Les territoires ne sont pas interchangeables. Un territoire rural, insulaire, transfrontalier, montagnard, plurilingue, ultramarin n'a pas les mêmes besoins qu'un autre. Vouloir uniformiser, c'est nier le principe de spécificité. Bien sûr, à un État centralisé, le reconnaître peut faire peur ; mais, comme nos voisins le savent, ignorer ces spécificités produit de l'inefficacité, de la frustration et l'impression, chez les habitants, qu'on les méprise. L'avancée de l'extrême droite se nourrit de la colère des territoires ruraux ou périphériques, de celles et ceux qui ont le sentiment d'être oubliés.

Cette mise à jour est plus que jamais essentielle. Les réponses au changement climatique, par exemple, se construisent à l'échelle des territoires. Il est urgent de

donner à ces derniers les moyens de renforcer leur résilience face aux risques spécifiques et de s'adapter au quotidien de leurs habitants.

M. le Premier ministre Sébastien Lecornu affirmait en septembre vouloir faire de la décentralisation une priorité, et il a raison. Pourtant, l'attitude du Gouvernement concernant le processus d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie donne l'impression d'un passage en force, au détriment de l'écoute de la voix du peuple kanak. Comment penser qu'il pourrait en être autrement pour la décentralisation ?

De même, comment croire en cette volonté de décentralisation lorsque les orientations budgétaires font peser les efforts sur les collectivités territoriales sans leur donner les marges de manœuvre nécessaires ? Nous craignons que le logiciel de la décentralisation n'ait pas réellement été mis à jour.

Le Gouvernement est-il prêt à changer d'approche sans reproduire les erreurs du passé ? Les collectivités auront-elles réellement leur place dans le processus ? Comment rassurer ceux qui craignent, dans un contexte budgétaire contraint, une réforme dont le seul but est de faire des économies en faisant reposer la responsabilité sur les collectivités, sans leur octroyer les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions ? Allez-vous leur donner de véritables ressources assurant une autonomie financière effective ? Garantirez-vous le respect du principe de spécificité dans la mise en œuvre de cette réforme nécessaire ?

En résumé, la décentralisation ne se décrète pas depuis le centre. Pour fonctionner, elle ne peut pas être uniforme et doit s'adapter à la réalité des territoires et de leurs habitants. Ne programmons pas depuis Paris un logiciel centralisé déjà obsolète, alors que nos territoires ont la clé pour une mise à jour indispensable.

Mme la présidente. La parole est à Mme Catherine Hervieu.

Mme Catherine Hervieu (EcoS). Derrière l'intitulé du débat du jour – « Clarification des compétences : quel bilan des lois de décentralisation, quelles perspectives ? » –, se dessine une alternative : souhaitons-nous une décentralisation fondée sur la responsabilité, la répartition claire des compétences et l'octroi de véritables marges de manœuvre pour les collectivités, ou acceptons-nous de poursuivre un mouvement de recentralisation rampante en matière budgétaire et normative ?

Le constat est implacable : depuis 2017, aucune réforme structurante n'a permis de clarifier les compétences ni de renforcer l'autonomie locale. Notre époque est pourtant marquée par une crise de confiance et de nombreux concitoyens ont manifesté leur besoin de proximité au cours des mouvements récents, notamment celui des gilets jaunes. La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite 3DS, présentée comme un acte de proximité, n'a produit ni simplification réelle, ni lisibilité accrue, ni renforcement effectif des pouvoirs locaux. Dans le même temps, les collectivités ont subi une recentralisation financière continue, marquée par la suppression de la taxe d'habitation, l'affaiblissement de l'autonomie fiscale et une dépendance croissante à des fractions de TVA, ainsi qu'une compensation incomplète de la perte de recettes et la mise en place de contrats punitifs – les contrats de Cahors – imposant des contraintes de maîtrise des dépenses.

À cela s'ajoutent de nouvelles ponctions. Dans le budget pour 2026, un effort de 2 à 2,5 milliards d'euros est demandé aux collectivités territoriales, alors même que la Cour des comptes évalue à 35 milliards d'euros le coût cumulé des suppressions des impôts locaux. Ce mouvement régressif qui frappe les finances locales est profondément incohérent.

Les collectivités assurent près des deux tiers de l'investissement public civil et se trouvent en première ligne face aux défis climatiques. Elles sont à l'initiative d'actions locales assurant les liens de proximité avec les citoyens et citoyennes, dont l'importance pour une démocratie vivante n'est pas à démontrer.

Pour respecter les engagements pris il y a dix ans dans le cadre de l'accord de Paris, les investissements climatiques des collectivités devront plus que doubler d'ici à 2030. Près de 80 % des mesures de la stratégie nationale bas-carbone reposent sur l'action locale : mobilités du quotidien, rénovation des bâtiments publics, eau, adaptation, biodiversité. Pourtant, l'État multiplie les injonctions sans garantir ni financement pérenne ni ingénierie suffisante. Le montant du fonds Vert a presque été divisé par trois depuis 2024. Résultat, plus de neuf collectivités sur dix ont reporté ou abandonné au moins un projet de décarbonation en 2024, faute de moyens.

Dans ce contexte, même si ce débat est bienvenu, annoncer un nouvel acte de décentralisation avant 2027 relève davantage de l'affichage que d'une perspective crédible. Les élus locaux n'attendent pas des promesses institutionnelles mais des réponses pour agir concrètement pour les besoins des habitants. Ils ont besoin de visibilité budgétaire, de règles stables, de moyens humains et d'outils juridiques clairs.

Depuis une décennie, la décentralisation n'est pas en panne : elle recule, sous l'effet d'une recentralisation silencieuse mais profonde.

Pour le groupe Écologiste et social, la décentralisation ne doit pas être un exercice technocratique mais un projet démocratique, fondé sur la subsidiarité, la coopération et la confiance. Nous défendons des régions capables de planifier la transition écologique et industrielle et d'organiser les mobilités. Nous défendons des départements pleinement reconnus dans leur mission de solidarité humaine et territoriale en tant qu'acteurs clés de l'accompagnement des publics et de la résilience face aux crises. Nous défendons un bloc communal fort, car c'est à cette échelle que la transition devient concrète pour nos concitoyens : rénovation des logements, accès à la nature, alimentation de qualité, services publics de proximité. Il faut engager une réflexion sur l'évolution de la taille des communes pour garantir l'efficacité de la transition.

Aujourd'hui, ces collectivités doivent composer avec des appels à projets illisibles et, de fait, une mise en concurrence délétère, une ingénierie insuffisante, des financements instables et des injonctions contradictoires. C'est précisément l'inverse de la subsidiarité. La décentralisation ne peut pas servir de paravent au désengagement budgétaire de l'État ; elle doit redevenir un levier central de démocratie locale, de justice territoriale et de transition écologique.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Mme Françoise Gatel, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation. Je vous remercie pour cette initiative qui nous permet d'avoir un échange libre et franc sur l'engagement du Premier ministre au sujet non seulement de la décentralisation – celle-ci n'est qu'un outil, au même

titre que la déconcentration et la simplification –, mais de l'efficacité de l'action publique. C'est bien cet objectif qui nous réunit, au-delà de nos parcours et de nos opinions respectives.

Nous le savons, nos concitoyens perdent confiance dans l'action publique, et ce pour plusieurs raisons. Pourtant, je me suis rendue dans 56 départements, j'ai rencontré l'ensemble des élus et observé le terrain, et j'ai constaté qu'il existe des initiatives remarquables – je l'affirme d'autant plus librement que je n'en suis pas à l'origine. L'accompagnement de l'État a retrouvé de la densité depuis la crise des gilets jaunes, notamment en ruralité, à travers des programmes tels que Villages d'avenir ou Petites Villes de demain. Mon regard sur la question n'est donc pas binaire ; comme dans la vie, tout est en nuances.

L'objectif du Premier ministre est d'être utile dans un contexte politique particulier : le Gouvernement ne dispose pas d'une majorité spontanée à l'Assemblée nationale et nous évoluons dans un horizon temporel marqué par la prochaine élection présidentielle. Naturellement, certaines de vos propositions relèvent de cette échéance électorale. Face à cela, deux solutions s'offrent à nous : continuer à gémir en reportant les sujets à plus tard, ou essayer d'être utiles de manière concertée, humble mais volontaire.

Il convient de retrouver la confiance de nos concitoyens. Cela passe par un changement de culture dans la relation entre l'État et les collectivités : un État fort au niveau national comme territorial, et des collectivités partenaires de l'action publique, libres mais aussi responsables.

J'aborderai tant le traitement d'ensemble que propose le Premier ministre que les questions qui viennent d'être posées, en commençant par la question du calendrier.

Le chantier de la simplification est très attendu par le bloc communal et par les maires, l'enjeu étant de retrouver une capacité d'agir dans des délais raisonnables.

Vous le savez, certaines dispositions permettant de simplifier l'organisation du bloc local peuvent être adoptées par voie réglementaire. Ainsi, un « méga-décret » regroupant plus de trente mesures de simplification a récemment été examiné par le Conseil national d'évaluation des normes. Je rappelle que cette structure, présidée par Gilles Carrez – ancien maire, ancien député et véritable hussard de la norme raisonnable –, dans laquelle siègent des parlementaires et des représentants des associations d'élus, émet un avis sur l'ensemble des normes avant leur application. Ce décret est actuellement soumis à l'examen du Conseil d'État ; une trentaine de mesures pourront donc être prises très prochainement.

Le Premier ministre a également annoncé un texte législatif sur la simplification. Ce n'est pas un projet strictement Gouvernemental : dès sa prise de fonction au mois de septembre, le Premier ministre a sollicité les maires, les associations, les deux chambres et les préfets. Leurs contributions ont été analysées et présentées lors d'une restitution aux associations d'élus et aux parlementaires au mois de décembre. Nous sommes désormais en phase de concertation directe avec les associations, les groupes parlementaires et les ministères concernés.

La simplification n'est pas un acte isolé, c'est une culture Gouvernementale et législative. Nous contribuons tous, élus comme concitoyens, à l'inflation normative. Pour avoir exercé le mandat de maire durant de nombreuses années, j'ai observé cette injonction contradictoire : nos concitoyens réclament de la liberté et de la souplesse dans l'application des règles tout en exigeant un haut niveau de sécurité. L'exemple

de la garderie est, à cet égard, révélateur : les parents souhaitent pouvoir récupérer leurs enfants à leur convenance, mais voulaient bien évidemment s'assurer qu'aucun enfant ne puisse s'échapper seul de l'établissement. Ce surplus de normes résulte aussi de la responsabilisation croissante des élus et de la judiciarisation. Nous devons en être conscients et nous montrer collectivement responsables.

Ce texte de simplification sera examiné au Sénat après les élections municipales ; il sera ensuite transmis à l'Assemblée nationale.

En ce qui concerne la déconcentration, que vous avez tous évoquée, la loi « 3DS » a introduit des expérimentations ou des dérogations, mais le préfet de département n'a pas la capacité d'adapter la norme. Il doit obtenir l'aval du préfet de région, lequel en réfère à l'administration centrale. Il en résulte un très faible niveau d'adaptation territoriale de la norme.

Vous appelez de vos vœux une déconcentration accrue mais vos souhaits sont déjà exaucés, puisque l'ancien Premier ministre François Bayrou a pris un décret confortant le rôle du préfet de département. Ce dernier est désormais le chef d'orchestre de l'ensemble des services et des agences de l'État dans son territoire.

Le préfet de département sera le délégué territorial de toutes les agences présentes sur le territoire. Ainsi, lorsqu'un maire disposera de quatre avis de services sur un projet, dont trois contradictoires, il y aura un arbitre : le préfet. L'ensemble des subventions accordées par l'État et les agences – je pense notamment à l'Agence de la transition écologique (Ademe) – passeront par le filtre du préfet, qui concentrera les décisions. C'est le cœur des batailles ; ce processus, qui est déjà à l'œuvre, sera conforté dans le projet de texte que j'ai évoqué.

S'agissant de la décentralisation, il s'agit d'aller au bout de certaines logiques pour améliorer l'efficacité des politiques, en prenant en compte ce que vous avez dit les uns et les autres concernant la différenciation. Du point de vue du calendrier, les arbitrages ministériels sur le projet de loi de simplification ne vont pas tarder. Le projet de loi que j'appelle « efficacité de l'État », qui comprend des dispositions en faveur de la décentralisation et de la déconcentration, arrivera au Sénat en avril, après les élections municipales. Il doit, je le rappelle, être soumis au Conseil d'État et au Conseil national d'évaluation des normes. Enfin, la métropole du Grand Paris fera l'objet d'un troisième texte ultérieurement, à l'issue d'une grande phase de concertation.

Les propositions qui seront formulées ne sortent pas du chapeau du Gouvernement. Je le répète, nous avons mené des concertations ; les associations d'élus ainsi que chacune des chambres ont émis des propositions. Avec les rapports d'Éric Woerth et de Boris Ravignon, que vous avez mentionnés, nous avons toute la matière pour présenter des options, échanger avec vous et discuter.

Enfin, venons-en aux finances, que vous avez tous évoquées. Madame la rapporteure, vous avez souligné, à raison, que j'avais dit lors de mon audition que ces textes ne contiendraient pas de volet financier. Je dois sans doute préciser mon propos : les lois Notre et Maptam ou celles relatives aux mobilités ont décrit la philosophie et l'organisation, le volet financier étant intégré dans les projets de loi de finances (PLF). Toutefois, vous le savez, le Premier ministre l'a clairement dit, il est souhaitable de mener une réflexion profonde et globale sur les finances des collectivités. Ces dernières – je le dis un peu brutalement mais comme je le pense – ressemblent à un coma dépassé. On ne sait plus ce

qui se passe. Quelqu'un l'a dit, nous n'avons cessé de coller des rustines : nous avons supprimé une ressource, puis nous sommes venus compenser, si bien que plus personne ne maîtrise rien.

Prenons l'exemple du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (Fpic), que vous connaissez. À chaque PLF, on aborde les choses comme on effeuille un artichaut, chez moi, dans ma Bretagne : on dépose un amendement sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour les communes rurales, un autre pour les communes littorales. On ne sait jamais l'effet que l'on produit alors qu'il s'agit d'un effet papillon. Le Premier ministre a indiqué qu'il désignerait une mission parlementaire pour travailler sur ces sujets, à la fois dans la perspective du PLF pour l'année 2027 et en vue d'engager une réforme profonde des finances locales.

Au sujet des finances locales, vous avez beaucoup parlé de l'Allemagne. C'est une grande démocratie. Nous lui envions parfois son organisation moins centralisée et ses Länder. Sachez que ceux-ci bénéficient essentiellement de systèmes de dotations de l'État. (*Mme Catherine Hervieu hoche la tête en signe d'approbation.*) Ce n'est pas une privation de liberté : l'État doit être péréquateur. Quand on parle d'autonomie financière ou d'autonomie fiscale, il faut prendre en compte la capacité de chaque territoire à lever des ressources.

En cas de transfert de compétence à une collectivité, il existe depuis 1983 un mode de calcul de la compensation financière du transfert – vous connaissez cela parfaitement. La loi « 3DS » a prévu un autre mécanisme. Elle a offert la possibilité pour des régions ou des départements de reprendre des routes nationales. Les collectivités devaient faire acte de candidature et discuter avec l'État des conditions du transfert, notamment du financement ; en l'absence d'accord, elles ne s'engageaient pas dans l'expérimentation.

Lors du congrès des Départements de France, le Premier ministre a exprimé le souhait qu'il y ait une corrélation et une cohérence entre la compétence des collectivités et leurs ressources. Il a indiqué qu'une réflexion devait être conduite, notamment pour les départements. Certains considèrent que les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) – ce qu'on appelle les frais de notaire –, ressource dont disposent aujourd'hui les départements, ne présentent pas de lien évident avec leurs compétences. Ceux-ci ayant essentiellement une compétence sociale, on pourrait imaginer qu'ils perçoivent une part de la contribution sociale généralisée (CSG) nationale – cela mérite réflexion.

Vous avez soulevé la question du levier fiscal à la main des collectivités. La péréquation est très importante : si l'État transfère à une collectivité une compétence, par exemple le RSA, tout en continuant à en définir la stratégie, il est essentiel qu'il garantisse la capacité de cette dernière à financer le respect des normes fixées par lui-même ou par la loi – quelles que soient les richesses du département. Le RSA est l'exemple même d'une compétence qui a été transférée, mais pour laquelle c'est vous, parlementaires, qui définissez, avec le Gouvernement, ce que les départements doivent payer. Un parlementaire dans une des chambres a fait remarquer – je pense que vous ne le contredirez pas – que celui qui paie doit être associé à la décision. Nous sommes d'accord ! Aujourd'hui, s'agissant du RSA, les départements paient : ils font le chèque à hauteur de ce qu'on leur dit qu'ils doivent.

Une expérimentation est actuellement conduite à la demande de trois départements en matière de recentralisation du RSA. Elle sera peut-être élargie à la demande d'autres

départements et prolongée d'un an. Ainsi, nous sommes en train d'expérimenter le retour vers l'État d'une compétence qui a été décentralisée mais qui n'est que l'exécution d'une décision qui n'appartient pas à celui qui la met en œuvre. À l'issue de l'expérimentation, il conviendra de déterminer si le paiement du RSA doit être recentralisé, en laissant au département tout le volet véritablement social, à savoir l'accompagnement des allocataires.

Le sujet du calendrier étant épuisé, je m'efforcerai de répondre brièvement à vos questions.

Monsieur le rapporteur, j'ai déjà répondu en partie à vos interrogations. Je partage votre propos quant à l'exigence de stabilité et de visibilité. Je pense qu'il n'est pas possible de soumettre les collectivités à une annualité budgétaire, en tout cas en matière d'investissements. C'est pourquoi nous sommes assez favorables à la contractualisation, dans une relation de confiance entre l'État et les collectivités. Dans le cas des contrats de plan État-région (CPER), les régions indiquent quels sont leurs projets et l'État s'engage à les accompagner, dans des conditions définies, sur des projets donnés, pendant sept ans.

Pour ma part, je suis favorable à une généralisation de la contractualisation. Dans le cadre des contrats de plan État-région, les métropoles nous demandent aujourd'hui de contractualiser sur les sujets qui les concernent. On peut contractualiser avec les départements. Aujourd'hui, l'État le fait avec les intercommunalités par les contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE). Pour des projets de territoire et des contrats, l'État doit pouvoir dire à une équipe municipale ou à une intercommunalité : voilà votre projet, nous vous accompagnons à tel niveau sur tel sujet. Je pense que nous pouvons partager cette vision.

J'espère vous avoir répondu concernant les finances. De manière générale, la différenciation est un vrai sujet, et je l'ai beaucoup défendue quand j'étais sénatrice. Hier, j'étais à l'assemblée générale des îles du Ponant. Pour ceux qui ne les connaissent pas, il s'agit d'une quinzaine d'îles qui se trouvent sur l'arc atlantique et qui n'ont pas de continuité territoriale : l'île de Sein, l'île d'Yeu, etc. Ces îles présentent une particularité : elles font partie du territoire français, mais elles n'ont pas les mêmes moyens. Un territoire qui compte peu d'élèves doit-il disposer d'un collège ? À l'île de Batz, il y a un collège qui accueille quinze élèves. Cela paraît fou, mais en même temps, c'est la promesse républicaine.

Il ne s'agit pas d'oser la différenciation : elle existe ! Si nous confondons l'égalité et l'uniformité, nous ne garantirons pas la promesse républicaine. Pourquoi dans notre pays, depuis fort longtemps, adaptons-nous, à juste titre, toutes les lois pour l'outre-mer ? Pourquoi avons-nous voté une loi « littoral » et une loi « montagne » ? Pourquoi avons-nous des dispositions pour les petites et les grandes communes ? Nous devons affirmer que si la République est une et indivisible, elle est aussi marquée par la diversité de ses territoires – une diversité géographique et culturelle, celle des besoins et des capacités.

J'espère qu'on osera faire de la différenciation ; sinon, l'efficacité de l'action publique en pâtirait. Je citerai l'exemple des compétences eau et assainissement, qui a été un vrai champ de bataille. On a décidé que ces compétences étaient tellement importantes qu'une commune seule ne pouvait pas s'occuper de sécuriser la ressource, de la partager et d'en garantir la qualité. On les a donc confiées aux intercommunalités. Sauf que sur 10 % du territoire, cela ne marche pas. Prévoir dans la loi qu'on va gérer l'eau à l'échelon d'un périmètre administratif, c'est oublier que l'eau

coule dans un bassin versant et échappe donc aux frontières administratives. En montagne, vous n'allez pas gérer l'eau de la même façon, même si les objectifs sont les mêmes.

Je ne reviens pas sur la déconcentration et les finances. S'agissant du préfet, j'entends tout ce qu'on dit à son sujet : il n'est pas élu et il déciderait à la place des élus. Pas du tout ! Dans les cinquante-six départements où je me suis rendue, j'ai réuni les élus, qui ont une liberté de parole, vous le savez. J'ai été très surprise et heureuse de les entendre tous affirmer que les préfets n'étaient plus des contrôleurs *a posteriori*, mais qu'ils s'efforçaient d'accompagner les élus locaux pour trouver des solutions. Il faut juste leur donner les moyens d'être les chefs d'orchestre et la voix unique de l'État.

Mme Mathilde Feld. Eh oui, il faut leur donner les moyens !

Mme Françoise Gatel, ministre. Lorsque j'étais présidente de l'association des maires, il m'est arrivé d'élaborer avec le préfet et le président de département un schéma des services publics. C'était formidable mais, trois jours après, nous apprenions qu'une trésorerie avait été fermée. Je disais au préfet : ce n'est pas possible ! Jusqu'à présent, les services publics ont disposé d'une certaine autonomie : les gens font très bien leur travail, mais c'est chacun dans son couloir et dans son silo. La déconcentration que nous instaurons permettra de lever ces obstacles.

Le contrôle de légalité est très important à mes yeux car il sécurise l'élu local qui prend des décisions. La loi « 3DS » a mis en place le rescrit, qui permet au maire de demander un avis à son préfet avant de lancer un projet. Le contrôle de légalité est nécessaire car il garantit le respect de la loi. Lorsque le préfet, ou le sous-préfet, prend les dossiers très en amont et accompagne le maire, les choses avancent mieux et sont plus sécurisées.

On parle de décentralisation, mais il faut aussi parler des cas où les collectivités n'assument pas leurs compétences. La question de l'égalité des droits peut alors se poser. Nous proposerons donc, dans le texte à venir, de régler ces cas de carence.

J'en viens à l'ASE et à la protection de l'enfance. Une rencontre interministérielle a eu lieu hier afin d'améliorer la concertation et l'efficacité de l'ensemble des services de l'État pour atteindre les objectifs fixés par la loi et accomplir ainsi la promesse républicaine en matière de protection de l'enfance. Les départements doivent avoir un rôle affirmé dans ce domaine et une meilleure articulation avec l'éducation nationale est sans doute nécessaire.

Monsieur Mandon, vous avez parlé d'édifices complexes. C'est un peu comme la vie : je m'inquiète beaucoup moins face à ce qui est complexe que face à ce qui est compliqué. Il faut protéger l'environnement tout en conciliant sécurité et liberté. Cette complexité surenchérit la norme, mais si on sait qui fait quoi, on peut la maîtriser et donc s'en sortir. Si les choses étaient simples, on n'aurait pas besoin de ce débat et une loi aurait été promulguée depuis longtemps.

Je suis d'accord avec vous, il faut beaucoup de transparence, notamment sur les finances publiques. Quant à la stabilité, on en a parlé.

Rassurez-vous, les textes à venir ne seront en rien un big bang territorial – j'ai bien aimé votre expression. Après le Grand Soir, le petit matin est blême et on se réveille en se disant : « Ça ne marche pas ! » La quête de l'optimisation et de l'organisation simplifiée est une espèce de quête du Graal. On ne peut pas répondre en une phrase à la question « Qui fait quoi ? » pour que tout soit pareil de Lille à Marseille, en passant par la Creuse, la Lozère et la Bretagne. Ça ne marche

pas ! Nous n'allons donc pas recommencer un grand chamboule-tout des compétences. On ne va pas bouger les lignes : on va essayer d'adapter pour que cela marche.

Monsieur Benoit, vous proposez un rêve.

M. Thierry Benoit. Non, c'est un programme, c'est sérieux !

Mme Françoise Gatel, ministre. Mais le rêve est sérieux ! Je connais un homme politique qui a dit : « J'ai fait un rêve », « *I had a dream* ». C'était une ambition et un projet.

Les lois de décentralisation ont permis d'être au plus près des gens et de rapprocher les décisions. Ce n'est déjà pas mal, car décider à Paris pour tout le monde n'est pas efficace. Il n'empêche que l'État doit avoir une vision globale pour garantir la promesse républicaine. En matière de logement, l'État, ce sont les lois SRU et Dalo. Je ne dis pas que j'apprécie, mais je respecte ce que dit l'État et il faut le mettre en œuvre.

Tout le monde a un avis sur les lois Notre et Maptam et sur le découpage des régions. J'observe que deux lois ont dû être votées après la loi Notre pour éliminer les irritants. On a voulu formater et uniformiser, mais cela ne marche pas ; on essaie donc d'adapter. La création de la collectivité européenne d'Alsace a ainsi consacré la reconnaissance d'un territoire transfrontalier. La question de la santé, par exemple, ne doit pas y être abordée à l'aune d'un périmètre administratif français, mais de ce territoire. Il est en effet parfois plus simple pour un habitant victime d'un infarctus d'aller en Allemagne ou au Luxembourg.

M. Charles Sitzenstuhl. La collectivité européenne n'a pas la compétence, ce n'est pas le sujet !

Mme Françoise Gatel, ministre. Je ne souhaite pas avoir de débat sur la collectivité européenne d'Alsace. Je dis simplement qu'on a reconnu sa particularité d'espace transfrontalier et la nécessité de s'adapter à ce bassin de vie.

Monsieur Benoit, vous avez parlé des intercommunalités. On peut en parler longtemps. Je le dis comme je le pense : elles ont sauvé les communes, auxquelles je suis très attachée car elles représentent l'échelon de proximité. Vous dites qu'on ne sait pas qui fait quoi. J'ai été maire et je sais ce que fait le citoyen : malgré le 3615, puis le guichet unique, souvent il va voir le maire pour lui demander d'agiter le *back office*.

La création d'intercommunalités a parfois été forcée parce qu'on a décidé qu'il fallait réduire. Leur efficacité a été définie par un seuil de 15 000 habitants : 14 000, ce n'est pas efficace, 15 000, ça l'est. On a vu que ce seuil posait des problèmes et on a donc autorisé, dans certains territoires, des intercommunalités de 5 000 habitants. Le paysage des « interco » ressemble donc à un jardin à l'anglaise.

Pour la loi d'orientation des mobilités, on a préféré raisonner à l'échelle du bassin de vie, mais on n'est pas obligé de retailler les intercommunalités. Les alliances de territoires sont nécessaires partout. Je vais prendre un exemple que vous connaissez bien, celui de cette intercommunalité d'Ille-et-Vilaine à cheval sur trois départements et deux régions. Tout le monde se demande pourquoi un truc si compliqué a été inventé, mais rien n'a été inventé puisque le bassin de vie traverse plusieurs frontières administratives. Tout cela pour vous dire que le texte ne proposera pas de redéfinition du périmètre des intercommunalités. Les règles actuelles permettent déjà de bouger.

Je partage vos propos sur les communes nouvelles. Une proposition de loi sera d'ailleurs bientôt soumise à l'Assemblée. Quand on a des communes de dix, vingt ou trente

habitants – je ne porte aucun jugement de valeur, c'est notre histoire, c'est ainsi –, la création d'une commune nouvelle peut être une réponse. L'autre réponse, si l'on considère un seuil de 5 000 habitants pour évaluer l'efficacité – ce n'est pas ma façon de voir les choses –, c'est la création d'une intercommunalité.

La création de communes nouvelles est la seule pépite de liberté et de responsabilité pour les élus locaux. La commune nouvelle est voulue, choisie et décidée par des élus qui font leur projet de territoire. Je pense qu'aucun parlementaire ne peut être opposé à cette possibilité donnée aux élus locaux. Je rappelle que le préfet ne peut imposer la création d'une commune nouvelle, qui permet aux territoires de bouger et de construire leur avenir autrement.

La création de conseillers territoriaux n'est pas prévue dans les textes, car ce sujet relève plutôt d'un programme présidentiel.

Quant aux régions, leur recomposition a pu laisser songeur pas mal de monde. Certaines très grandes régions ont permis de muscler l'espace départemental. Les régions ont pris leur place en matière d'économie et de formation. Nous serons très à l'écoute des demandes des régions sur l'amélioration du dispositif d'orientation, qui pourra être davantage porté par les régions que par l'État.

J'ai déjà parlé de la recentralisation du RSA. Quant aux Sdis, certains disent qu'ils font partie des compétences régaliennes. À ce stade, nous n'avons pas de propositions à faire.

En ce qui concerne les Ehpad et le vieillissement, les départements pourraient sans doute être plus allants sur le maintien à domicile. Le vieillissement ne doit pas nécessairement conduire à quitter son domicile pour aller dans un Ehpad. Il faut penser autrement, car il existe des formes très différentes de logement. Il existe quelque chose de très original dans les Deux-Sèvres : une résidence senior – auparavant un Ehpad qui allait fermer faute de résidents – créée à l'initiative du département. Cette petite entité, que j'ai pu visiter, est remarquable. Elle a été créée avec l'idée de mixité sociale, puisqu'elle accueille des mineurs non accompagnés (MNA), des familles et des personnes âgées. Certains, dont je ne fais pas partie, questionnent la double compétence – État et département – sur les Ehpad, mais ceux-ci restent un sujet puisqu'ils deviennent de plus en plus médicalisés pour les résidents les plus âgés.

Nous n'avons pas parlé de santé et des agences régionales de santé (ARS). Le préfet demeurera le délégué territorial compétent, mais nous allons renforcer le niveau départemental en créant une direction départementale auprès du préfet de département afin de permettre aux départements d'être plus allants sur ces sujets.

Monsieur Bruneau, je suis d'accord avec vous : il faut rapprocher les décisions du citoyen. Vous avez également parlé de recentrer l'État sur ses compétences régaliennes et de laisser les collectivités s'occuper du reste. C'est plus complexe que cela. Prenons l'exemple de la sécurité : le texte sur les polices municipales montre bien que le continuum de sécurité exige de décliner la mise en œuvre des politiques de sécurité jusqu'à cet échelon, dont l'action doit être articulée avec celle de la police nationale et de la gendarmerie.

Je partage vos propos sur les résistances des administrations, qui cherchent à exercer davantage de contrôle. Je le dis très librement : l'ingénierie et l'accompagnement de projets réalisés par les préfetures et les sous-préfetures ont disparu.

Ces tâches sont désormais assurées par les agences – je pense à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), qui fait un travail considérable sur les programmes Petites Villes de demain et Villages d'avenir. Ce volet doit être renforcé.

Depuis la monarchie, notre pays cultive le centralisme. Celui-ci est né de la volonté d'une royauté qui ne voulait pas de barons locaux – les ducs – et qui a centralisé et uniformisé par la langue. Depuis, on a grandi, mais cette culture centralisatrice demeure, y compris chez nous-mêmes. On a trop tendance à confondre égalité et uniformité. J'ai été élue et je pense que les élus locaux attendent beaucoup de l'État, y compris pour les politiques qu'ils peuvent choisir librement. Ils attendent que l'État assume toutes les décisions qu'ils peuvent prendre. Si on attend que l'État considère davantage les élus locaux, ceux-ci doivent se montrer non seulement libres mais responsables, ce qui est déjà le cas la plupart du temps.

Vous appelez l'État à cesser les contrôles tatillons et à tordre le bras à l'administration. Je suis contre la violence, mais je vous comprends. Quand on dit que le préfet de département est le chef d'orchestre et la voix unique de toutes les administrations, cela veut dire que l'ARS, la direction régionale de l'Ademe, le recteur, la direction régionale des finances publiques devront parler au préfet avant de prendre une décision. Celui-ci ne pourra donc être le recours d'une décision annoncée à un maire par un service de l'État. Il faut donc changer de culture, ce qui n'est pas naturel.

Monsieur Michoux, que puis-je vous répondre? Je vais vous dire le fond de ma pensée avec franchise. J'ai beaucoup de respect pour chacun et j'apprécie la diversité des expressions. Dans la vie, il est trois attitudes possibles.

La première consiste à rester spectateur, déplorer que rien ne marche et le proclamer à l'envi. Chacun a le droit d'agir ainsi.

M. Éric Michoux. C'est sûr que ça ne marche pas, là!

Mme Françoise Gatel, ministre. Moi, je connais des choses qui marchent en France.

M. Éric Michoux. Tant mieux, il faut dire lesquelles, alors!

Mme Françoise Gatel, ministre. Je sais ce qu'il faut faire pour corriger certains dysfonctionnements. Le Premier ministre n'a jamais eu la prétention d'affirmer que le Grand Soir était pour demain, mais chacun doit faire preuve de sérieux et accomplir humblement sa part. En tout cas, avec votre attitude, la dépression nous guette.

La deuxième attitude consiste à regarder les autres agir, tout en étant persuadé qu'ils vont échouer, et à attendre que le bateau coule.

Il y a enfin une troisième attitude : considérer que notre destin est lié, que nous sommes tous des citoyens et des élus français, et que nous allons faire le maximum, là où nous sommes et au-delà de nos différences, pour que ça marche. Je souhaite que cette attitude soit partagée par le plus grand nombre, parce que notre pays le vaut largement.

Les élus locaux auxquels vous êtes très attachés et qui font fonctionner la France tous les jours sont formidables. Ils ont besoin d'être accompagnés et encouragés, et de voir leurs tâches facilitées. Partout où je vais, je rencontre des élus qui ne se contentent pas de gémir, mais qui agissent et qui trouvent des solutions. Nous devons les aider à les déployer.

Pardonnez-moi pour la longueur de mon intervention.

Mme la présidente. Il ne faudrait pas, en effet, que nous compromettions l'ordre du jour de la séance suivante.

Nous en venons aux questions. La parole est à M. Mickaël Cosson.

M. Mickaël Cosson (Dem). Comme vous le savez, la décentralisation est attendue, mais elle doit éviter les chemins malencontreux empruntés dans le passé. Notre priorité est d'optimiser l'action publique et la performance de nos territoires – des territoires qui doivent disposer des outils permettant à la population de se loger, d'étudier, de travailler et de circuler. Tout l'arsenal réglementaire et législatif nécessaire doit être déployé dans ce but. Or il est souvent bien difficile de déterminer qui est le chef de file des différentes politiques territoriales. La décentralisation doit être l'occasion de simplifier le parcours administratif des usagers, des entreprises, et des collectivités elles-mêmes. Trop souvent, ce parcours s'apparente à un combat quotidien, au détriment du développement du pays comme de celui de nos territoires, tant la complexité affaiblit l'efficacité des décisions.

À cet égard, l'exemple de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) est éclairant : l'illisibilité des responsabilités des multiples acteurs finit par nourrir un sentiment d'abandon.

Pour garantir une plus grande efficacité de l'action publique, quelles sont les compétences qui devraient relever de l'État et celles qui, au contraire, doivent être exercées au plus près du terrain? Qu'en est-il du logement et de la formation, entre autres?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Françoise Gatel, ministre. Je comprends que chacun se perde un peu dans les méandres de l'organisation territoriale. Néanmoins, les maisons France Services ont simplifié le parcours des usagers. Chaque citoyen dispose d'une telle maison à moins de vingt minutes de chez lui. Elles traitent chaque mois 1 million de demandes, de la confection de la carte grise au dossier de retraite. Pas moins de 95 % des demandes sont traitées dès le premier rendez-vous, et le taux de satisfaction des usagers, insuffisamment communiqué, s'élève à plus de 95 %. La réalisation des formalités administratives par nos concitoyens a donc beaucoup progressé.

S'agissant des entreprises, le parcours – j'en conviens – demeure compliqué. Deux guichets d'entrée, deux niveaux d'intervention exercent aujourd'hui une compétence économique : les régions, qui accompagnent principalement les très grandes entreprises, et les intercommunalités, davantage mobilisées auprès des petites et moyennes entreprises, notamment pour leur implantation et la recherche de foncier. Nous pouvons sans doute aller plus loin afin de tendre vers un véritable guichet unique.

Je vous remercie de m'interroger sur le logement, sujet que je n'avais pas encore abordé. Il s'agit d'un enjeu majeur : le logement est à la fois un facteur d'émancipation individuelle et une condition essentielle d'un aménagement du territoire équilibré, notamment pour favoriser l'installation des entreprises.

Cette compétence a vocation à être davantage décentralisée. L'État continuera de définir le cadre et les orientations nationales, mais les intercommunalités pourraient devenir les autorités organisatrices de l'habitat – certaines le sont d'ailleurs déjà. Ce sera sans doute plus problématique pour les petites intercommunalités... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de Mme la ministre.*)

Mme la présidente. Je suis confuse de vous interrompre, madame la ministre.

Mme Françoise Gatel, ministre. Non, vous avez raison ! (*Sourires.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Nathalie Colin-Oesterlé.

Mme Nathalie Colin-Oesterlé (HOR). Comme de nombreux orateurs l'ont souligné, plus personne ne comprend qui fait quoi, ce qui se traduit directement par une perte de confiance de nos concitoyens dans leurs élus et dans les institutions.

Vous l'avez dit : ce n'est pas facile d'y remédier et il n'existe pas de solution miracle. Mais enfin, quand même ! Nous multiplions les doublons ; nous maintenons des organismes publics dont l'utilité est douteuse ; nous ajoutons sans cesse de nouvelles normes, souvent par surtransposition, ainsi que de nouvelles injonctions, souvent au détriment de l'efficacité de l'action publique – le tout au risque d'une dilution générale de la responsabilité politique.

En 2024, le rapport Ravignon pointait « un niveau de complexité préjudiciable » du partage des compétences, ainsi qu'un « enchevêtrement des interventions » de l'État et des différentes collectivités, qui « altère la lisibilité de l'action publique » locale – source d'une perception confuse, par les citoyens, de la quasi-totalité des politiques publiques.

Selon ce rapport que mon collègue Thierry Benoit évoquait tout à l'heure, le millefeuille territorial engendre des coûts annuels estimés à 6 milliards pour les collectivités et 1,5 milliard pour l'État, soit 7,5 milliards au total. Ces coûts pèsent principalement sur les communes, contraintes à une coordination permanente. À eux seuls, les coûts liés à la coordination entre les administrations exerçant conjointement une politique publique représentent 85 % du coût annuel de l'enchevêtrement des compétences.

Dans la continuité de ces constats, le rapport confié par le président de la République au député Éric Woerth a rappelé que la suppression d'un échelon ne constituait pas une solution en soi. Il préconisait au contraire une clarification des rôles : les services publics de proximité pour le bloc communal, les solidarités pour le département, le développement économique et la planification pour la région. Ce qui est sûr, c'est qu'il faut supprimer les doublons.

Ces travaux convergent vers une même exigence : celle d'une décentralisation lisible, efficace et responsable, fondée sur une répartition claire des compétences. Elle doit permettre à l'État de se recentrer sur ses missions régaliennes et de s'en donner réellement les moyens, tout en laissant aux collectivités la conduite des autres politiques publiques, au plus près des spécificités de chaque territoire, avec les leviers budgétaires nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités.

Nous n'attendons pas le Grand Soir, c'est vrai ; mais nous appelons de nos vœux un jour nouveau.

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Thiébaud, puis Mme la ministre fera une réponse groupée aux deux questions.

M. Vincent Thiébaud (HOR). Je serai bref car beaucoup de choses ont été dites, qu'il n'est pas nécessaire de répéter. En effet, plus personne ne sait qui fait quoi. Ne trouvez-vous pas, dans la crise démocratique que nous traversons, qu'il est un peu suicidaire d'inviter nos concitoyens à élire des collectivités sans qu'ils sachent précisément quelles sont leurs compétences ?

Mon collègue Mickaël Cosson et moi-même conduisons actuellement une mission consacrée à la territorialisation des politiques de transition écologique et énergétique. L'État est engagé un mouvement important de décentralisation, et c'est une bonne chose. Mais nous observons qu'il se comporte désormais comme un manager qui, après avoir délégué, cherche à reprendre la main : tout en affirmant respecter l'autonomie des collectivités, il les encadre de plus en plus étroitement par la norme et le règlement.

Vous avez longuement évoqué, à juste titre, l'innovation territoriale. En effet, les élus locaux sont conscients des enjeux et ils agissent. Pourtant, ils n'y arrivent pas, tant la norme et le règlement les contraignent. C'est là un problème majeur. Ne faudrait-il pas déconcentrer le pouvoir réglementaire, comme l'avait proposé Jean-Louis Borloo, afin de redonner la main aux collectivités ?

L'une des difficultés que nous rencontrons tient au fait que les politiques publiques sont trop souvent guidées par des obligations de moyens plutôt que par des objectifs de résultats. Si nous voulons obtenir des résultats, l'État – qui demande qu'on lui fasse confiance – doit à son tour faire confiance aux collectivités et leur donner plus de latitude.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Françoise Gatel, ministre. Je partage pleinement vos critiques de la surtransposition. Lorsque j'étais parlementaire, j'y étais farouchement hostile. Évidemment, nous en sommes tous comptables et responsables.

Certes, nous n'avons pas trouvé le Graal, mais notre action contribue à clarifier la répartition des compétences. Certaines évolutions peuvent s'inscrire dans le temps législatif utile qui est le nôtre ; d'autres relèveront d'un temps plus long, le temps présidentiel. Il s'agit d'emprunter un nouveau chemin : celui de la confiance et de la compétence. Cela suppose un changement profond de culture et de modèle, qu'aucun vote, à lui seul, ne saurait accomplir.

Je me réjouis de vos propos, monsieur Thiébaud. Il revient à l'État de proposer une vision pour la nation ; tel est l'enjeu de chaque élection présidentielle, dont le vainqueur incarne cette orientation. Encore faut-il que cette volonté puisse être effectivement déclinée dans les territoires. Si l'action publique repose exclusivement sur des agences autonomes, l'État prend le risque de voir lui échapper l'application concrète de la politique qu'il a définie. C'est pourquoi nous veillons – et je crois que c'est le sens de votre question – à reprendre la main sur la chaîne de commandement, par le truchement du préfet de département.

Enfin, prenons ensemble un engagement que nous ne manquerons jamais de respecter : faisons des lois qui ne soient pas bavardes, des lois qui permettent et qui facilitent plutôt que des lois qui interdisent.

Lors de l'examen du texte relatif au statut de l'élu, j'ai ainsi dû me prononcer sur un amendement qui visait à inscrire à l'agenda du maire chaque rendez-vous avec un administré ou avec un représentant d'intérêts privés, y compris l'habitant venu parler de l'état du trottoir devant chez lui. Il faut n'avoir jamais mis les pieds dans une mairie, ni avoir été maire, pour formuler une telle proposition ! Dans ces conditions, plus rien n'est possible.

Je cite cet exemple pour souligner l'exigence de sobriété et de mesure qui doit guider notre travail législatif. C'est à cette condition que nous pourrions instaurer la confiance que l'État doit aux collectivités.

Mme la présidente. La parole est à M. Joël Bruneau.

M. Joël Bruneau (LIOT). Lorsqu'il est question de décentralisation, on parle souvent de transfert de compétences ; par conséquent, on aborde immédiatement le sujet du transfert de moyens, qui suscite en général des discussions interminables. Pour faciliter les choses, sachant que l'action de l'État, dans certains domaines, est assez marginale et qu'elle consiste surtout à contrôler l'action des collectivités, ne vaudrait-il pas mieux que l'État laisse les collectivités libres de mener les politiques qu'elles assument déjà en grande partie – je pense par exemple au sport ou à la culture –, qu'il leur accorde l'autonomie fiscale et qu'il laisse aux citoyens le soin de contrôler leur action, si nécessaire par le recours au juge ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Françoise Gatel, ministre. Merci pour cette question quasi existentielle. (*Sourires.*) Pour moi, décentraliser une compétence signifie transférer la compétence elle-même, pas seulement son exécution. Cela implique de laisser la collectivité définir sa politique en la matière. Cela dit, la promesse républicaine suppose la présence de l'État : même si une commune dispose de la compétence scolaire, elle est tenue d'appliquer la loi qui rend l'école obligatoire à partir de 3 ans. L'État n'est pas pour autant obligé de définir les menus scolaires ; pourtant, il existe des circulaires à cet effet !

En matière de contrôle, je ne saurais me contenter de l'avis du citoyen. Je le respecte énormément – les responsables politiques sont élus par les citoyens et doivent leur rendre des comptes, par exemple tous les six ans –, mais l'État doit aussi s'assurer que les élus respectent la loi. Que faire, sinon, en cas de carence d'une collectivité ? L'État doit pouvoir reprendre la main. Il ne peut rester inactif si une collectivité enfreint la loi dans l'exercice d'une de ses compétences propres.

L'État doit contrôler l'action des collectivités, mais doit privilégier le dialogue. L'exécutif et le Parlement ne doivent pas régler eux-mêmes, de bout en bout, le service public local, mais les parlementaires doivent y être associés en amont. Je suis en faveur – c'est l'approche du Premier ministre pour les textes à venir – d'un travail... (*Mme la présidente coupe le micro de Mme la ministre, dont le temps de parole est écoulé.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Castellani.

M. Michel Castellani (LIOT). Un État-nation comme la France a l'avantage de faire respecter strictement l'égalité des citoyens devant la loi, mais a le grand défaut de ne pas prendre en considération les spécificités des territoires. Nous estimons donc qu'il serait utile de mieux définir les compétences respectives de l'État central et des territoires qui font la richesse du pays.

En Corse, où je suis élu, le processus de Beauvau a suscité beaucoup d'espoir. Il s'agit de construire un cadre politique qui reconnaisse les réalités particulières de la Corse. Bien que le conseil des ministres ait validé le projet de loi constitutionnelle pour une Corse autonome au sein de la République, l'examen prolongé du projet de loi de finances pour 2026 a retardé son parcours législatif, provoquant beaucoup d'inquiétude quant à la concrétisation de ce texte. Depuis longtemps, les Corses demandent à être reconnus dans leur spécificité historique. Cette avancée serait particulièrement utile en matière de traitement du foncier, de valorisation de la langue et de la culture, de vitalité économique et sociale, les tendances actuelles dans tous ces domaines étant d'ailleurs très inquiétantes. Confirmez-vous que le Gouvernement entend inscrire à l'ordre du jour du Sénat, au lendemain des élections municipales, le texte constitutionnel issu du processus de Beauvau ?

Mme la présidente. Il est 20 heures passées. Puisqu'on me demande de prolonger la séance, je vous propose d'aller jusqu'à 20 h 30 ; au-delà, nous devrions décaler l'ouverture de la séance du soir, ce qui n'est pas envisageable. Pour tenir ce délai, nous devons limiter le temps de parole à 1 minute, pour les questions comme pour les réponses. En êtes-vous d'accord ?

La parole est à M. Charles Sitzenstuhl.

M. Charles Sitzenstuhl. Je propose une solution alternative. Certains collègues qui doivent poser une question ont déjà eu l'occasion de s'exprimer ; serait-il envisageable que, par respect pour ceux qui ne l'ont pas eue, ils ne reprennent pas la parole ? Je propose en outre que les questions se succèdent et que Mme la ministre réponde à tous les orateurs à la fin. Cela devrait nous permettre de terminer en vingt minutes.

Mme la présidente. Cela me convient. En tout cas, nous n'irons pas au-delà de 20 h 30.

M. Éric Michoux. Faisons comme cela ! M'étant déjà exprimé, je ne poserai pas ma question.

M. Michel Castellani. Puis-je avoir la réponse de Mme la ministre ?

Mme la présidente. Nous venons de décider qu'elle répondrait à l'ensemble des orateurs à la fin de la séance.

La parole est à M. Jonathan Gery.

M. Jonathan Gery (RN). Je tire un bilan assez contrasté des lois de décentralisation qui, depuis des années, n'ont cessé de se multiplier sans porter remède aux problèmes des collectivités. Les lois de 1982 et 1983 ont réparti les compétences entre commune, département et région ; la loi Maptam de 2014 a renforcé le statut des métropoles ; la loi Notre de 2015 a confié de nouvelles compétences aux régions ; il y a enfin la loi « 3DS » de 2022, déjà évoquée. Elles ont entraîné la formation d'un millefeuille administratif complexe et l'enchevêtrement des compétences que soulignait mon collègue Éric Michoux. La définition des compétences n'est pas toujours claire et leur champ s'étend souvent sans que les moyens financiers suivent.

Devant ce bilan contrasté, ne pensez-vous pas qu'il serait bon, par souci de clarification, d'abandonner le paradigme métropole, région, Union européenne pour lui préférer le triptyque commune, département, État ?

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Lottiaux.

M. Philippe Lottiaux (RN). Ma question porte sur un thème similaire. Quatre échelons de collectivités se font concurrence : chacune tente de s'occuper de tout, ce qui marque l'échec des blocs de compétences. Pour retrouver intelligibilité et proximité, ne vaudrait-il pas mieux s'appuyer sur deux collectivités historiques de proximité, la commune et le département, et refaire de l'EPCI ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être, à savoir un espace de coopération et de mutualisation volontaires ? Cela supposerait de revenir sur les transferts de compétence forcés, qui ne présentent pas tous un intérêt. Dans ce système, le département exercerait des compétences élargies et la région serait, elle aussi, un organe de mutualisation et de coopération – elle continuerait en revanche de s'occuper des trains express régionaux, car un TER départemental n'aurait pas de sens – auxquelles les départements souscriraient volontairement en fonction des circonstances locales.

Mme la présidente. La parole est à M. Charles Sitzenstuhl.

M. Charles Sitzenstuhl (EPR). Madame la ministre, vous avez dit que clarifier les compétences ne serait pas chose aisée et ne semblez pas croire à la possibilité de simplifier l'organisation en diminuant le nombre de strates. Je suis en désaccord avec cette vision. Il me semble que faire disparaître une strate de collectivités locales, lorsque cela est possible, permet une réelle simplification. Cela a été fait dans les outre-mer, en Corse, et, si je vous ai bien entendue, sera fait à Paris. Cela pourrait être fait également dans d'autres régions, notamment en Alsace.

L'Alsace est une petite région historique qui compte 2 millions d'habitants et deux départements. La création de la grande région reste perçue négativement par la vaste majorité des Alsaciens. On y souhaite la recréation d'une collectivité alsacienne unique qui absorberait les compétences de la région et les appliquerait à une échelle raisonnable. Nous pourrions avancer en ce sens ; ce serait un exemple de différenciation et de simplification réelles.

Mme la présidente. La parole est à Mme Mathilde Feld.

Mme Mathilde Feld (LFI-NFP). Je vous ai entendue prononcer beaucoup de mots-valises, comme celui de simplification, sans préciser quels objectifs concrets vous vous fixez. Vous avez aussi mentionné la promesse républicaine, alors que nous en sommes bien loin : la reproduction des inégalités n'a jamais été aussi violente qu'à notre époque.

Dans la nouvelle réforme que vous nous proposez, quelle place avez-vous accordée à l'adaptation au changement climatique ? La dette climatique est la seule que nous ne pourrions jamais rembourser.

Mme la présidente. La parole est à Mme Colette Capdevielle.

Mme Colette Capdevielle (SOC). Quelles perspectives le Gouvernement entend-il ouvrir pour renforcer la légitimité démocratique des intercommunalités, en particulier par l'élection au suffrage universel direct des représentants qui y siègent, ou à tout le moins de leurs présidents ? Face à la diversité des territoires et aux aspirations exprimées localement – comme chez moi, dans le Pays basque, territoire organisé autour d'une grande communauté d'agglomération –, votre Gouvernement est-il prêt à favoriser, dans le respect de la Constitution, une évolution institutionnelle différenciée ? J'ai entendu que vous y étiez favorable. Cette démarche pourrait aller jusqu'à la création d'une collectivité territoriale à statut particulier, sur le modèle de la métropole de Lyon. Elle permettrait de concilier l'efficacité de l'action publique et la démocratie de proximité.

Par ailleurs, vous proposez trois textes de loi. Pourquoi pas un seul, pour aller plus vite et simplifier les choses ? (*Sourires.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Pascale Got.

Mme Pascale Got (SOC). Nous avons tous participé à des cérémonies de vœux, et le constat relayé par les élus est unanime : l'autorisation et le contrôle sont verticalisés, mais le paiement est très largement horizontal, si je puis m'exprimer ainsi – tout le monde doit mettre la main à la poche. À l'approche des élections, revoilà la simplification et la déconcentration ! Nous en avons l'habitude, mais nous pouvons nous interroger sur le timing de ces annonces, après deux mandats présidentiels.

Vous évoquez des concertations récentes, mais qu'avez-vous fait des cahiers de doléances collectés en 2019 ? Quelles suites leur avez-vous réservées ? Vous avez évoqué le coma dépassé de certaines collectivités ;...

Mme Françoise Gatel, ministre. Non, je n'ai pas dit cela !

Mme Pascale Got. ...pourquoi laisser les départements partir à la dérive en ne compensant pas les dépenses liées aux prestations sociales comme le voudrait l'article 72-2 de la Constitution ?

Enfin, pourquoi les préfets utilisent-ils si rarement leur pouvoir de dérogation ?

Mme la présidente. La parole est à Mme Alix Fruchon.

Mme Alix Fruchon (DR). Dans sa déclaration lors des assises des départements, le 13 novembre 2025, le Premier ministre a exprimé son intention de faire des départements les chefs de file des réseaux de proximité d'électricité ou encore de gaz. Or la compétence de distribution d'énergie, qui existe depuis 1906, est dévolue au bloc communal. Lorsque a été ouverte aux départements, en 1930, la faculté de devenir l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, seuls deux d'entre eux ont fait ce choix. Désormais, les syndicats d'électrification départementaux chargés de ces compétences et représentant largement les communes de toute taille fonctionnent bien ; ils permettent d'investir dans des réseaux qui en ont cruellement besoin, notamment en zone rurale, mais aussi d'accompagner l'électrification des usages dans le cadre de la transition énergétique, ou encore la distribution de gaz. Il faut veiller à ne pas détruire ce qui fonctionne localement, par exemple dans l'Indre.

Mme la présidente. La parole est à Mme Catherine Hervieu.

Mme Catherine Hervieu (EcoS). Les ressources des collectivités et leurs modalités d'attribution traduisent ce qu'il en est d'une décentralisation réelle et effective. Madame la ministre, quelle est votre position sur les propositions suivantes, inspirées du rapport sénatorial sur la libre administration des collectivités : consacrer constitutionnellement l'autonomie fiscale des collectivités ; attribuer à chaque niveau une ressource identifiable, modulable et en phase avec leurs compétences – CSG pour les départements, impôt sur les sociétés et CVAE pour les régions, fiscalité foncière et habitat modernisée pour les communes ; indexer les dotations sur l'inflation et compenser intégralement les charges transférées ; instaurer un conseil d'orientation des finances locales chargé de produire des analyses indépendantes ?

Pour améliorer de la démocratie locale, que pensez-vous d'engager une réforme incluant l'abaissement de la prime majoritaire à 25 % dans les communes de plus de 1 500 habitants ? La prime majoritaire de 50 % conduit à une surreprésentation mécanique de l'exécutif ; l'abaisser accorderait une respiration démocratique aux conseils municipaux concernés.

Mme la présidente. La parole est à Mme Véronique Besse.

Mme Véronique Besse (NI). Madame la ministre, on parle beaucoup de décentralisation, mais j'en vois deux versions différentes : une décentralisation virtuelle et une décentralisation réelle. La décentralisation virtuelle, que l'on conçoit depuis Paris, affirme faire confiance aux élus locaux tout en leur retirant progressivement la liberté d'agir. Elle multiplie les règles mais n'en assume jamais vraiment les conséquences concrètes. Elle multiplie les normes tandis que la décentralisation réelle multiplie les responsabilités.

Vous l'avez sans doute évoqué, mais le Gouvernement envisage-t-il de rouvrir le débat sur le cumul des débats locaux avec un mandat national, afin que l'expérience et le bon sens des élus de terrain reviennent au sein du Parlement ?

Vous avez évoqué précédemment ce qui faisait l'objet de ma seconde question : le projet de conseiller territorial.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Françoise Gatel, ministre. Monsieur Castellani, le Premier ministre a eu l'occasion de s'exprimer au sujet de la Corse au moment de sa prise de fonction. Il existe un projet de loi constitutionnelle qu'il n'a pas l'intention de ne pas soumettre. Je ne vous donnerai pas de calendrier, cependant il me semble que vous avez la réponse à votre question.

Monsieur Gery, vous proposez deux niveaux, commune et département, au lieu du dispositif actuel. Certains disent qu'il y a trop de niveaux ; nous savons en tout cas qu'il y a beaucoup de communes en France, car nous n'avons ni la même organisation ni la même histoire que d'autres pays européens – c'est ainsi. Beaucoup de pays comptent quatre niveaux, même si ceux-ci sont organisés de différentes manières. Dans le texte à venir, nous ne supprimons pas de niveau ; il n'y aura pas non plus de proposition concernant le conseiller territorial.

Il y a des propositions ou des visions qui relèvent d'un projet présidentiel, mais avant de supprimer les régions, il faut expliquer comment on organisera l'économie ou les mobilités. Nous le savons l'un et l'autre, puisque nous n'arrêtons pas de parler de différenciation, un département plutôt urbain n'aura pas la même organisation qu'un département rural. Enfin, il n'y a plus de transfert obligatoire des compétences aux EPCI : depuis la loi « 3DS », ce transfert est facultatif et il appartient aux territoires de se donner les moyens de les réaliser.

Monsieur Sitzstuhl, vous le savez, j'ai rencontré les députés alsaciens qui ont déposé une proposition de loi, ainsi que le président de la région Grand Est. J'entends et je respecte les différents points de vue. Je ne me prononcerai pas sur l'inscription de la proposition de loi à l'ordre du jour, dont il appartient à la conférence des présidents de décider. Depuis le début du débat, nous n'avons jamais parlé d'évaluation – j'aurais dû aborder cette question, qui me paraît très importante. Nous devons réaliser des études d'impact, élaborer les projets qui concernent les collectivités avec les collectivités elles-mêmes et instaurer des dispositifs d'évaluation pour tout ce que nous faisons. Ainsi, j'entends ce que vous dites et je trouverais intéressant, à ce stade de la réorganisation des régions et de la collectivité européenne d'Alsace, de procéder à une sorte d'évaluation. Il ne s'agirait pas de procéder à un diagnostic à charge, mais d'examiner si le transfert des compétences à la collectivité européenne d'Alsace s'est révélé pertinent et bien calibré. Commençons par cela. Vous aurez compris que ma réponse ne vaut pas seulement pour cette entité territoriale.

Madame Feld, vous dites que la simplification est un mot-valise – je n'ai pourtant pas l'impression d'être une porteuse de valises. Tout ce que nous faisons depuis des mois, nous le faisons pour être utiles, même modestement. On me l'aurait dit et nous ne serions pas là si l'action publique était d'une grande efficacité partout en France et pour chacun. Il nous faut donc travailler sur la simplification, en nous efforçant de faciliter l'action publique. Il faut parfois aussi optimiser l'utilisation de l'argent public. En effet, nous en dépensons beaucoup, et dans un pays dont la dette est considérable – ne l'oublions pas –, optimiser et simplifier l'action publique permet de mettre l'argent au bon endroit.

L'adaptation au changement climatique, pour moi, n'est même pas une compétence : elle est au cœur de l'action de tous. Vous avez raison, cela repose très largement sur les collectivités. L'État développe aussi des stratégies et des actions dans ce domaine – il y a quelques exemples en ce moment.

Mme Mathilde Feld. Pas beaucoup !

Mme Françoise Gatel, ministre. Effectivement, il faut qu'on affirme le rôle des collectivités en matière de changement climatique, mais je ne vais pas vous dire que ce sont les intercommunalités qui porteront cet effort, car cela signifierait que la région ou le département en seraient dispensés. Aucune action ne peut désormais être conduite dans notre pays sans qu'elle ait au cœur de sa destination et de son organisation la transition climatique.

Mme Mathilde Feld. Avec quels moyens ?

Mme Françoise Gatel, ministre. Madame Capdevielle, en posant la question de la légitimité démocratique de l'intercommunalité, vous ouvrez un débat que nous ne réglerons pas en une minute. Il y a deux façons de voir les choses. Soit l'intercommunalité est un espace de coopération qui est une émanation de la commune – désormais, il y a une élection au suffrage universel direct des délégués communautaires avec un mécanisme de fléchage –, soit on va plus loin. C'est le cas lorsque les EPCI sont des collectivités, mais ils ne le sont pas actuellement.

Pourquoi pas un seul projet de loi au lieu de trois ? Certes, vous avez raison, puisqu'on parle de simplifier, un seul texte serait préférable. Je ne sais pas comment vous vivez les choses, cependant, dans ma modeste expérience de parlementaire, je me suis rendu compte que plus on mettait de sujets dans un projet de loi, moins on s'en sortait. En outre, il y a urgence à simplifier pour donner du pouvoir d'agir. Traitons ce sujet qui devrait faire consensus et sur lequel nous pouvons aller plus vite, alors que les avis divergent quelque peu sur les autres enjeux. Il y a urgence à agir – c'est pourquoi nous le faisons. En outre, on ne peut pas déposer un projet de loi sur la métropole du Grand Paris sans associer les élus : une phase de concertation est nécessaire ; or, à ce stade, elle n'a pas eu lieu, même s'il y a beaucoup d'initiatives.

S'agissant des cahiers de doléances, nous avons créé le réseau France Services pour répondre à la demande de service public, ainsi que les programmes Villages d'avenir, Petites Villes de demain, Action cœur de ville et à présent le réseau France Santé. Nous répondons donc bien aux problèmes exprimés dans ces cahiers.

Madame Hervieu, j'ai rappelé qu'une mission parlementaire sur les ressources financières locales était annoncée et qu'il existait un organisme indépendant qui réfléchit aux finances, le Comité des finances locales, présidé par un maire.

Je suis sensible à ce que vous dites sur la démocratie participative : on ne peut pas fabriquer de la décision sans associer les citoyens. C'est ce qu'on appelle le diagnostic partagé. En même temps, j'affirme avec beaucoup de conviction que la décision appartient à la démocratie représentative, c'est-à-dire aux élus. Il y a beaucoup d'initiatives dans les conseils municipaux pour associer, sous des formes diverses et variées, nos concitoyens ; je pense qu'il faut respecter les initiatives des élus.

Madame Besse, la question du cumul des mandats ne sera pas traitée dans le projet de loi. En tout cas, le Gouvernement ne fera pas de proposition en ce sens. Une proposition de loi a été adoptée au Sénat sur ce sujet.

J'ai également répondu au sujet du conseiller territorial. C'est une vraie question, mais elle ne sera pas traitée dans ce texte. Nous essayons d'être utiles et donc d'avancer là où c'est possible. Nous écartons les questions qui relèvent d'un autre moment, mais qui devront être traitées ultérieurement.

Mme la présidente. Le débat est clos.

4

**ORDRE DU JOUR
DE LA PROCHAINE SÉANCE**

Mme la présidente. Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures quarante-cinq, en salle Lamartine :

Débat sur le thème : « Quelle réforme des bourses sur critères sociaux pour faire face à l'aggravation de la précarité des étudiants ? »

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures vingt-cinq.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra